



***Plan-cadre
des Nations Unies
pour l'Aide au
Développement***

2003-2007

Mali



Avant-Propos

Système des Nations Unies au Mali

Aguinaldo Lisboa Ramos
Représentant de la FAO

John Calvin Williams
Représentant Résident du FMI

Ahmed Ould Deida
Représentant de l'UNESCO

Gilbert Cina
Représentant du PAM

Pascal Villeneuve
Représentant de l'UNICEF

Stella Anyangwé
Représentant de l'OMS

Younès Zoughlami
Représentant du FNUAP

Judith Press
Représentant Résident de la
Banque Mondiale

Giuseppina Mazza
Directeur du Programme
PNUD

L'UNDAF « United Nations Development Assistance Framework » ou Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement s'inscrit dans la réforme de l'Organisation des Nations Unies lancée en 1997 par le Secrétaire Général. Il vise à accroître l'impact de la coopération du système des Nations Unies (SNU) sur le développement et sur le bien-être des populations. Il constitue la seconde phase d'un processus entamé dès 2000 avec l'initiation du Bilan Commun de Pays « Common Country Assessment, CCA ». Ce dernier examine et analyse les questions clés, constituant ainsi le point de départ d'activités de plaidoyer, d'un dialogue sur les politiques et la préparation de l'UNDAF.


Le présent Plan-cadre pour la période 2003-2007 s'articule autour de trois domaines de concentration : Gouvernance ; Population et services sociaux essentiels ; Développement rural, sécurité alimentaire, action environnementale qui font chacun l'objet d'un Programme-cadre. Du Bilan commun se dégagent quatre thèmes transversaux qui sont intégrés dans ces trois Programmes : lutte contre la pauvreté, droits humains, équité de genre, lutte contre le VIH/SIDA. Le Plan-cadre a également défini un dispositif de pilotage de sa mise en œuvre et des mécanismes de suivi-évaluation.

L'UNDAF, exercice propre au SNU, viendra en appui au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui est le cadre unique de référence pour le développement du Mali. Il donne également la priorité à la réalisation par le Mali des objectifs de développement pour le Millénaire au travers d'un appui aux grands programmes et projets nationaux de développement comme le PRODEC (éducation), le PRODESS (santé) et le PRODEJ (justice).

En avril 2002 les Agences des Nations Unies au Mali et le Ministère des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur ont organisé à Bamako un atelier de validation du Bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui sont les deux documents d'orientation de l'intervention des Nations Unies en appui aux objectifs de développement du pays pour la période 2003-2007. Ont pris part à cette rencontre, les représentants de la Direction de la Coopération Internationale, des Institutions de la République, des départements ministériels concernés, des organisations de la société civile, des agences des Nations Unies, des Institutions de Bretton Woods et plusieurs partenaires au développement. Cet atelier a confirmé la pertinence de l'UNDAF par rapport aux objectifs des politiques et programmes de développement du pays ainsi que sa cohérence interne et a fait d'utiles propositions d'amélioration qui ont été intégrées dans le document.

Le noyau dur de l'UNDAF est constitué par les cadres logiques des Programmes-cadre thématiques. Les résultats qui y sont programmés ne pourront être atteints que suivant des stratégies partenariales qui devront être mises en œuvre en définissant clairement le partage des responsabilités des partenaires impliqués en fonction de leur champ de compétences.

Nous sommes convaincus qu'en renforçant l'esprit d'équipe au sein du SNU et en développant des partenariats constructifs, l'UNDAF apportera à coup sûr une valeur ajoutée substantielle à la coopération pour le développement du Mali.


Jocelline Bazile-Finley
Coordonnateur Résident du
Système des Nations Unies au Mali




Modibo Sidibé
Ministre des Affaires Etrangères
et des Maliens de l'Extérieur



SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE

1. Justification et processus d'élaboration de l'UNDAF
2. Bilan commun de pays
3. Contexte de développement et réponses nationales et internationales

DEUXIEME PARTIE : L'UNDAF.....

1. Le but de l'UNDAF
2. Eléments stratégiques
3. Méthodologie de programmation.....
4. Implication des agences
5. LES TROIS PROGRAMMES-CADRE THEMATIQUES
- 5.1. PROGRAMME-CADRE EN MATIERE DE GOUVERNANCE.....
- 5.2. PROGRAMME-CADRE EN MATIERE DE POPULATION ET DE SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS
- 5.3. PROGRAMME-CADRE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT RURAL, SECURITE ALIMENTAIRE, ACTION ENVIRONNEMENTALE.....
6. Les matrices de cadre logique
7. Intégration des THEMES TRANSVERSAUX dans les trois Programmes-cadre
8. L'appui stratégique transversal.....
9. Articulation entre les trois Programmes-cadre

TROISIEME PARTIE : MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DE L'UNDAF.....

1. Stratégies de coopération.....
2. Mobilisation des ressources
3. Pilotage, suivi et évaluation

ANNEXES :

- ANNEXE 1 : MATRICE DES CADRES LOGIQUES DES TROIS PROGRAMMES-CADRE.....

ANNEXE 2 : CADRE DES RESSOURCES PROGRAMMATIQUES.....

ANNEXE 3 : SYSTEME DES NATIONS UNIES AU MALI.....

ANNEXE 4: COMPOSITION DE LA TASK FORCE ET DES GROUPES THEMATIQUES
POUR
L'UNDAF 2003-2007

ANNEXE 5 : PROPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL POUR L'ATELIER

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AIEA	Agence Internationale pour l'Energie Atomique
AN	Assemblée Nationale
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
BCP	Bilan Commun de Pays
BIT	Bureau International du Travail
BSI	Budget Spécial d'Investissement
CCA	Common Country Assessment
CCA/ONG	Comite de Coordination des actions aux ONGs
CCC	Centres de Conseils Communaux
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CED	Centre d'Education pour le Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COFED	Comite des donateurs sur Femmes et Développement
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CSR	Centre de Santé de Référence
CT	Collectivités Territoriales
DAE	Division Assainissement et Eau
DBC	Distribution à Base Communautaire
DESA	Department of Economic and Social Affairs
DH	Droits Humains
DPNP	Déclaration de Politique de Population
DRSA-AE	Développement Rural Sécurité Alimentaire – Action Environnementale
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EPT	Education Pour Tous
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FENU	Fonds d'Equipeement des Nations Unies
FIDA	Fonds d'Investissement pour le Développement Agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
HCDH	Haut Commissariat aux Droits de l'Homme
IDH	Indice de Développement Humain
IFI	Institut Financier International
MLA	Monitoring of Leasing Achievement
MST	Maladie Sexuellement Transmissible
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ODM	Objectif de Développement Du Millénaire
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA	Organisation des Nations Unies contre le SIDA
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAN-CID	Programme d'Action National - Convention Internationale contre la Désertification
PASAOP	Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes
PDDS	Programme Décennal de Développement Socio-Sanitaire
PNAE	Plan National d'Action Environnementale
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales
PNLS	Programme National de Lutte contre le SIDA
PNP	Politique Nationale de Population
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PIIP	Programme Prioritaire d'Investissement en matière de Population
PPTE	Pays Pauvre Très Endettés
PRECAGED	Programme de Renforcement des Capacités nationales pour une Gestion stratégique du Développement
PRODEC	Programme Décennal sur L'éducation
PRODESS	Programme Décennal pour le Développement Socio-Sanitaire
PRODEJ	Programme Décennal sur la Justice
PTI	Programme Triennal d'Investissement
RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
SAT	Schémas d'Aménagement du Territoire
SDDR	Schéma Directeur du Développement Rural
SNIS	Système National d'information Sanitaire
SNISS	Système National d'information Socio-Sanitaire
SNU	Système des Nations Unies
SR/PF	Santé de la Reproduction/Planning Familial
SRAT	Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire
SSE	Services Sociaux Essentiels
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TFU	Task Force UNDAF
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest africaine
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNDG	United Nations Development Group
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFIP	United Nations Funds For Internal Partnership
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM	Fonds des Nations Unies pour l'Emancipation de la Femme
UNOPS	United Nations Office for Project Services
VIH-SIDA	Virus Immunodéficientaire Humain- Syndrome Immunodéficientaire Acquis
VNU	Volontaire des Nations Unies

RESUME DE L'UNDAF

PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE

1. Justification et processus d'élaboration de l'UNDAF

Sur la base des questions identifiées dans le Bilan Commun de Pays (CCA), les choix faits dans l'UNDAF l'ont été dans le triple souci de contribuer à :

- Accroître l'impact de la coopération entre le Mali et le Système des Nations Unies, en réponse aux priorités et besoins nationaux ;
- Améliorer le suivi coordonné des conférences des Nations Unies et le soutien à l'application des conventions et déclarations, en particulier celle du Millénaire ;
- Assurer un rôle clé au SNU dans la coopération pour le développement avec le pays.

C'est dans le cadre de la préparation du cycle harmonisé de programmation 2003-2007 des agences du Groupe des Nations Unies pour le Développement (UNDG) qu'a été réalisé le Bilan commun de pays suivi par les travaux d'élaboration de l'UNDAF. Ces travaux se sont principalement déroulés au sein de quatre groupes de travail thématiques (Gouvernance ; Population et SSE ; Développement rural, Sécurité alimentaire, Action environnementale ; Lutte contre le VIH/SIDA) et de la Task Force UNDAF. La dernière étape a été constituée par l'organisation d'un atelier de validation avec l'ensemble des parties prenantes (Gouvernement, SNU, Société civile, Partenaires du Mali) et l'intégration des recommandations et commentaires des groupes de travail de l'atelier dans le document UNDAF.

2. Bilan commun de pays

L'objectif du Bilan commun est double : 1) trouver un consensus général entre le Gouvernement et le SNU sur la situation actuelle de développement du pays, sur les acquis et sur les contraintes à ce développement et sur la pertinence des réponses qui sont apportées, en particulier par les agences des Nations Unies ; 2) servir de base d'orientation pour l'élaboration de l'UNDAF. Le Bilan commun porte sur les domaines d'intervention du SNU au Mali :

- Lutte contre la pauvreté
- Gouvernance : démocratique, économique, sociale, locale ; communication pour le développement
- Population, santé/nutrition, éducation, eau et assainissement
- Développement rural, sécurité alimentaire, environnement.

Cet exercice définit le champ d'intervention potentiel de l'UNDAF 2003-2007 :

- a) trois grands domaines qui pourront faire l'objet chacun d'un Programme-cadre thématique : Gouvernance y compris la gestion du développement ; Population et Services sociaux essentiels ; Développement rural, Sécurité alimentaire, Environnement ;
- b) des axes stratégiques prioritaires dans chacun de ces domaines ;
- c) des thèmes transversaux qui devront être pris en compte dans chacun des domaines retenus : lutte contre la pauvreté, droits humains, équité de genre, lutte contre le VIH/SIDA.

3. Contexte de développement et réponses nationales et internationales

En dépit d'un effort systématique de réformes sur les plans politique, économique, social et environnemental, le Mali reste confronté à une série de problèmes structurels aigus. Les avancées démocratiques, qui ont été considérables au cours de la décennie, demeurent fragiles et doivent être consolidées. Classé 153^{ème} sur 162 pays selon l'IDH (2001), le Mali accuse un important déficit social qui ne reflète pas les performances économiques enregistrées par le pays dans les années 90. Les indicateurs des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM), bien qu'en progression au

cours des dernières années, se situent à des niveaux extrêmement faibles, comme le montre le CCA. La pauvreté est un phénomène massif : 64% et 21% de la population vivent respectivement dans la pauvreté et dans l'extrême pauvreté. Cette situation socio-économique défavorable est aggravée par la détérioration de l'environnement.

Depuis plus de 10 ans le Mali dispose de plusieurs grands programmes sectoriels élaborés avec ses partenaires. La décentralisation territoriale est devenue effective avec l'installation de 703 communes. Le **Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté** (CSLP) a été déclaré par le Gouvernement comme cadre unique de développement du Mali. Il vise à réduire la pauvreté de 64 % en 2001 à 47,5% en 2006. L'UNDAF, exercice propre au SNU, viendra en appui au CSLP. C'est dans ce cadre institutionnel que les agences des Nations Unies situent leur appui.

DEUXIEME PARTIE : L'UNDAF

1. Le but de l'UNDAF

Sur la base du Bilan Commun de Pays et des Objectifs Internationaux de Développement, dont principalement ceux de la Déclaration du Millénaire, l'Equipe des responsables du SNU au Mali a retenu le but suivant pour l'UNDAF 2003-2007 :

« Dans le souci de se doter d'un cadre de référence visant à accroître son impact en réponse aux priorités et besoins nationaux, le Système des Nations Unies au Mali a défini un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) dont le but est de contribuer de façon synergique et harmonisée à la promotion du développement humain durable, à travers la lutte contre la pauvreté et la protection, le respect et la réalisation des droits humains, en axant l'effort sur l'amélioration : 1) de la gouvernance 2) de l'accès aux services sociaux de base 3) de la sécurité alimentaire et de l'environnement ».

2. Trois domaines de concentration :

Des analyses menées dans le CCA, confirmées par le CSLP, se dégagent trois domaines prioritaires d'intervention pour le SNU :

- **Gouvernance** (qui porte principalement sur la consolidation du processus démocratique et sur l'amélioration de la gestion du développement) ;
- **Population et Services sociaux essentiels** ;
- **Développement rural, Sécurité alimentaire et Action environnementale**

Ces trois domaines font l'objet chacun d'un Programme-cadre thématique.

3. Quatre thèmes intégrés :

- **lutte contre la pauvreté** (qui est un axe stratégique intégrateur)
- **droits humains**
- **équité de genre**
- **VIH/SIDA**

Pour chacun de ces quatre thèmes les éléments constitutifs d'une stratégie sont identifiés et leur liaison est assurée au travers des trois Programmes-cadre.

4. Articulation avec le CSLP

Les trois Programmes-cadre de l'UNDAF viendront en appui aux trois domaines de concentration du CSLP dans chacun des cinq thèmes de ce Cadre stratégique en fonction des avantages comparatifs du SNU et de la valeur ajoutée qu'il peut apporter.

5. Appui à la réalisation des Objectifs de Développement pour le Millénaire (ODM)

L'UNDAF donne également la priorité à la réalisation par le Mali des ODM au travers d'un appui aux grands programmes et projets nationaux de développement.

Rappel des ODM :

ODM 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

ODM 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

ODM 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

ODM 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

ODM 5 : Améliorer la santé maternelle

ODM 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

ODM 7 : Assurer un environnement durable

ODM 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Concernant ce dernier objectif, le SNU aidera le Mali à situer cet effort dans un cadre sous-régional, régional et international, tout particulièrement dans celui du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

6. Méthodologie de programmation de l'UNDAF

La programmation de l'UNDAF se fonde sur les principes et méthodes de la **gestion axée sur les résultats**.

Pour les trois Programmes-cadre thématiques a été élaboré un **cadre logique** qui précise :

- L'objectif du Programme-cadre pour la période 2003-2007
- Les effets ciblés : ce à quoi l'UNDAF peut contribuer de façon directe à moyen terme
- Les produits : ce qui peut effectivement être fourni par le SNU dans le cadre de chacun des effets ;
- Pour chacun des effets et des produits qui concourent à leur réalisation : les indicateurs ; les moyens/sources de vérification ; les agences impliquées ; les risques et hypothèses.

Les thèmes transversaux ont été intégrés de manière systématique dans les trois Programme-cadre suivant différentes approches.

7. Objectif du Programme-cadre Gouvernance :

Contribuer aux efforts du pays visant la démocratisation de la société et l'amélioration de la gestion du développement, en mettant l'accent sur : la promotion des droits humains et de l'approche genre ; le renforcement des institutions du système démocratique ; la consolidation du processus de décentralisation ; l'amélioration des capacités de planification et de gestion du développement ; la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation participative des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté et de lutte contre le VIH/SIDA ; le renforcement du partenariat entre le gouvernement et l'ensemble de ses partenaires internes et externes, publics et privés

8. Objectif du Programme-cadre Population et Services Sociaux Essentiels

Contribuer à la lutte contre la pauvreté en appuyant la définition et la mise en œuvre de la PNP, et des grands Programmes nationaux PRODESS (santé), PRODEC (éducation) et PRODEJ (justice) ainsi que les politiques et stratégies nationales dans les domaines Eau et Assainissement et Protection des Droits de l'Enfant, tout en visant l'amélioration de la qualité des services, ainsi que la prise en compte des droits humains, de l'équité de genre et des dimensions VIH/SIDA.

9. Programme-cadre Développement rural, Sécurité alimentaire, Action environnementale

Appuyer la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement rural, de renforcement de la sécurité alimentaire et de protection de l'environnement.

10. Appui stratégique transversal :

- Articulation entre l'amont et l'aval
- Articulation macro, méso et micro économique et sociale
- Renforcement des capacités
- Participation
- Plaidoyer, information et communication.

TROISIEME PARTIE : MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DE L'UNDAF

1. Stratégies de coopération

1) Collaboration accrue au sein du Système des Nations Unies dans une perspective de renforcement de la coopération entre ce dernier et le Mali

2) Renforcement des partenariats avec les institutions de l'Etat, les organisations de la société civile et les organismes de coopération

3) Renforcement des mécanismes de coordination

4) Appui au renforcement de la coopération sous-régionale et régionale

5) Partage du capital d'expérience

2. Mobilisation des ressources

Le tableau indicatif des ressources programmables pour la période 2003-200 est présenté en annexe 2.

3. Pilotage, suivi et évaluation

Le dispositif mis en place sera articulé avec les mécanismes du programme de chacune des agences ainsi qu'avec celui du CSLP.

PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE

1. Justification et processus d'élaboration de l'UNDAF

1.1. Principes directeurs et justification de l'UNDAF

L'UNDAF pose le fondement de la coopération entre le SNU, le Gouvernement et les autres partenaires du développement au travers de la préparation d'une série complémentaire de programmes et projets. Il permet ainsi au SNU d'assurer « la collaboration axée sur les objectifs ainsi que la cohérence et la synergie » demandées par le Secrétaire Général et approuvées par l'Assemblée Générale dans sa résolution 53/192.

L'UNDAF vise à « *accroître l'impact de la coopération du SNU sur le développement et le bien-être des populations* » par les moyens suivants :

- Amélioration du ciblage et de l'orientation vers les résultats, en identifiant les domaines où le SNU peut apporter la plus grande valeur ajoutée grâce aux points forts qui lui sont spécifiques ;
- Renforcement de l'unité d'intention et de l'esprit d'équipe au sein du SNU ;
- Collaboration accrue en combinant la programmation d'agence avec la programmation parallèle ou commune ;
- Meilleure intégration des aspects normatifs et opérationnels de la coopération pour le développement ;
- Dialogue plus actif et renforcement des partenariats et alliances avec d'autres membres de la communauté des agents de développement, comme la société civile, le secteur privé, les donateurs bilatéraux, la Banque Mondiale et autres IFI ainsi que l'Union Européenne ;
- Utilisation plus efficace de ressources limitées, sur la base d'une meilleure division du travail, d'une rationalisation de l'allocation des ressources et des procédures ;
- De plus grandes possibilités d'obtenir des ressources plus abondantes en appui aux priorités et besoins nationaux ;
- Recherche d'une meilleure synergie dans une perspective systémique.

Sur la base des questions identifiées dans le Bilan Commun de Pays (CCA), les choix faits dans l'UNDAF l'ont été dans le triple souci de contribuer à :

- Accroître l'impact de la coopération entre le Mali et le Système des Nations Unies, en réponse aux priorités et besoins nationaux ;
- Améliorer le suivi coordonné des conférences des Nations Unies et le soutien à l'application des conventions et déclarations, en particulier celle du Millénaire ;
- Assurer un rôle clé au SNU dans la coopération pour le développement avec le pays.

1.2. Le processus d'élaboration de l'UNDAF au Mali

Au Mali, un premier Plan-cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement avait été élaboré pour la période 1998-2002 sans un exercice CCA standard préalable et à un moment où les programmes de la plupart des agences étaient déjà en cours d'exécution. Cependant, l'exercice a permis d'identifier et de mettre en exergue les complémentarités entre les différents programmes des agences. Il a également fait ressortir le besoin d'harmonisation des programmes et des cycles de programmation.

C'est dans le cadre de la préparation du cycle harmonisé de programmation 2003-2007 des agences du Groupe des Nations Unies pour le Développement (UNDG) que le Mali a mené un véritable exercice de bilan commun suivi par les travaux d'élaboration de l'UNDAF. Les principales étapes de cette deuxième phase du processus ont été les suivantes:

- Constitution de la Task Force UNDAF (TFU) sur base du groupe CCA ;
- Recrutement d'un consultant international qui a appuyé la TFU dans ses tâches d'animation du processus et de formulation du Plan –cadre ;
- Proposition par la TFU des objectifs de l'UNDAF, de la mise en place de quatre groupes de travail thématiques (Gouvernance ; Population et SSE ; Développement rural, Sécurité alimentaire, Action environnementale ; Lutte contre le VIH/SIDA) et des termes de référence de ces groupes et approbation par l'équipe de pays de ces propositions;
- Une information officielle a été donnée au Gouvernement, aux bailleurs de fonds et à la société civile du démarrage de l'exercice et des principales étapes du processus ;
- Elaboration des trois Programmes-cadre par les groupes de travail appuyés par la TFU (voir 2^{ème} section de la Deuxième Partie pour la méthodologie) ; finalisation des cadres logiques et du document d'ensemble ; intégration des commentaires des agences.

La dernière étape a consisté en l'organisation d'un atelier de validation avec l'ensemble des parties prenantes (Gouvernement, SNU, Société civile, Partenaires du Mali) et par l'intégration des recommandations et commentaires des groupes de travail de l'atelier dans le document UNDAF.

2. Bilan commun de pays

L'objectif du Bilan Commun de Pays est double : 1) trouver un consensus général entre le Gouvernement et le système des Nations Unies sur la situation actuelle de développement du pays, sur les acquis et sur les contraintes à ce développement et sur la pertinence des réponses qui sont apportées, en particulier par les agences des Nations Unies ; 2) servir de base d'orientation pour l'élaboration du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement 2003-2007.

L'analyse est menée dans une perspective de Développement Humain Durable, concept qui a été enrichi au fil des années par les Conférences, Conventions et Déclarations des Nations Unies, par l'articulation entre les problématiques de la pauvreté sous ses diverses formes, de la gouvernance démocratique, des droits humains, de l'approche genre, des variables démographiques et environnementales et de la gestion du développement sur le plan local, national, sous-régional, régional et mondial.

Le Bilan Commun de Pays porte sur les domaines d'intervention du SNU au Mali :

- Lutte contre la pauvreté
- Gouvernance : démocratique, économique, sociale, locale ; communication pour le développement
- Population, santé/nutrition, éducation, eau et assainissement
- Développement rural, sécurité alimentaire, environnement.

Pour chacun de ces domaines sont présentés un diagnostic de la situation, les défis majeurs identifiés, les réponses en cours et les stratégies de changement ainsi que le rôle joué par les Nations Unies et les axes d'intervention potentiels pour le système des Nations Unies.

Ce Bilan a permis au SNU de disposer d'une base commune d'indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs internationaux et nationaux de développement, en particulier les objectifs de la Déclaration du Millénaire.

Les axes d'intervention potentiels sont présentés dans chacun des chapitres et de manière synthétique dans le Résumé des propositions d'action en tête du document. Cet exercice définit le champ d'intervention potentiel de l'UNDAF 2003-2007 :

- d) trois grands domaines qui pourront faire l'objet chacun d'un Programme-cadre thématique : Gouvernance y compris la gestion du développement ; Population et Services sociaux essentiels ; Développement rural, Sécurité alimentaire, Environnement ;

- e) des axes stratégiques prioritaires dans chacun de ces domaines;
- f) des thèmes transversaux qui devront être pris en compte dans chacun des domaines retenus : lutte contre la pauvreté, droits humains, équité de genre, lutte contre le VIH/SIDA.

3. Contexte de développement et réponses nationales et internationales

3.1. Contexte de développement

Pays sahélien enclavé, le Mali compte une population d'environ 10,6 millions d'habitants (1999) s'accroissant à un rythme supérieur à 3 % par an et disposant d'un revenu par tête estimé à 240 USD.

Sous l'effet de la démocratisation de la vie politique et des réformes économiques, le contexte de la dernière décennie a été globalement favorable caractérisé par i) une croissance soutenue après la dévaluation du franc CFA de 1994 ; ii) un engagement significatif sur la voie de la démocratie confirmé par des élections nationales et locales acceptables en dépit du boycott d'une grande partie de l'opposition ; iii) un processus de réconciliation avec le Nord du pays, qui est venu compléter le capital de confiance dont a joui le Mali au cours des dernières années. Cette situation macro-économique et politique favorable a continué de prévaloir jusqu'à la fin de l'année 2000 où des chocs intérieurs et extérieurs ont frappé l'économie, dont une grave crise du coton.

En dépit d'un effort systématique de réformes sur les plans politique, économique, social et environnemental, le Mali reste confronté à une série de problèmes structurels aigus : économie dominée par le secteur agricole particulièrement vulnérable aux aléas climatiques ; activités industrielles embryonnaires et peu diversifiées ; secteur informel pléthorique contribuant peu à l'apprentissage technologique et échappant le plus souvent à l'administration fiscale ; infrastructures socio-économiques insuffisantes, inadaptées et coûteuses ; faible développement des ressources humaines ; décalage profond entre le droit et son application et phénomène de corruption largement répandu ; désertification et dégradation de l'environnement.

Classé 153^{ème} sur 162 pays selon l'IDH (2001), le Mali accuse un important déficit social qui ne reflète pas les performances économiques enregistrées par le pays dans les années 90.

Le pays souffre d'un chômage croissant, d'un sous-emploi massif, d'une précarisation des emplois nouveaux et d'un exode de personnes qualifiées. La plupart des indicateurs sociaux sont nettement inférieurs aux moyennes de l'Afrique subsaharienne. Or, les ressources allouées aux secteurs sociaux dépassent 25% des dépenses budgétaires. Cependant, le montant consacré aux services sociaux essentiels ne dépassent pas 15% même si la tendance est à l'amélioration. C'est dire le chemin qui reste à parcourir pour atteindre l'Initiative 20/20. Les indicateurs des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM), bien qu'en progression au cours des dernières années, se situent à des niveaux extrêmement faibles, comme le montre le CCA. La situation est la suivante par grandes catégories d'ODM :

- La pauvreté est un phénomène massif : 64% et 21% de la population vivent respectivement dans la pauvreté et dans l'extrême pauvreté. L'incidence est de 76 % en zones rurales et de 30% dans les villes. Selon la FAO la sous-alimentation touchait 32% de la population pour la période 1996-1998. Les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables : 40% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'insuffisance pondérale modérée ou grave.
- Le taux brut de scolarisation du 1^{er} cycle dans l'enseignement fondamental est passé de 47% en 1996/97 à 58% en 1999/2000. Le taux net était de 44% en 1998/99 (51% pour les garçons et 36% pour les filles). Le rapport filles/garçons en 1998/99 était de 0,7. En 1999/2000 le taux d'achèvement était de 43% pour les filles contre 53% pour les garçons. La scolarisation des filles est freinée principalement par le mariage et les grossesses précoces ainsi que par leur forte implication dans les tâches ménagères. Le taux d'alphabétisation des adultes

n'était que de 29% en 1998 (48% des hommes et 12% des femmes). Les disparités entre les sexes demeurent considérables à tous les niveaux de la société en raison surtout du statut social et familial de la femme et au manque de formation. Les femmes n'occupent qu'une faible part des emplois salariés dans le secteur non agricole. Cependant, on observe une plus forte implication des femmes dans la gestion des affaires publiques : 32% de ministres, 22% à la Cour constitutionnelle, 11% de magistrats, 9% d'ambassadeurs et surtout 12% d'élus à l'Assemblée Nationale mais seulement 3% dans les conseils communaux.

- Le taux de mortalité infantile est passé de 123 à 111 décès pour mille de 1996 à 2001 et le taux de mortalité infanto-juvénile a reculé au cours de la même période de 238 à 226/1000. La mortalité maternelle demeure très importante : 577 décès pour 100.000 naissances vivantes. La prévalence du VIH au sein de la population serait d'environ 2%, mais elle est plus élevée chez les femmes et atteint 20 à 45% chez les groupes à risques. Comme le montre le CCA, le faible taux de prévalence cache une triste réalité traduite par les résistances culturelles au changement de comportement sexuel des populations. Les enquêtes auprès des jeunes et des populations exposées font ressortir une faible utilisation de préservatifs et surtout « une non croyance dans l'existence même de la maladie ».
- Cette situation socio-économique défavorable est aggravée par la détérioration de l'environnement : désertification, déforestation, érosion, dégradation des ressources hydriques et des conditions d'hygiène et d'habitat. La conjonction des facteurs climatiques défavorables et d'une pression foncière de plus en plus forte entraîne une dégradation généralisée des ressources naturelles. Les besoins en énergie primaire sont satisfaits à 90% par le bois de chauffe et le charbon de bois, ce qui contribue fortement à la désertification des zones fragiles. Cette détérioration frappe plus durement ceux qui vivent dans la pauvreté. Les femmes sont particulièrement touchées.

3.2. Réponses nationales et internationales

Le Gouvernement a entrepris d'importantes actions pour faire face à ces défis majeurs avec l'appui de ses partenaires extérieurs bilatéraux et multilatéraux y compris les agences des Nations Unies.

Du fait de sa situation d'endettement, le Mali a été déclaré éligible aux initiatives d'allègement de la dette PPTTE I et II. En attendant l'élaboration du CSLP final prévue pour le début 2002, une assistance intérimaire a été mise en place depuis le 7 décembre 2000 et le Mali devrait bénéficier dans ce cadre de 42 à 44 millions \$ par an pendant les 10 premières années. Les ressources ainsi dégagées serviront à financer des actions spécifiques en faveur de la lutte contre la pauvreté.

Depuis plus de 10 ans le Mali n'a pas de plan de développement, mais il dispose de plusieurs grands programmes sectoriels élaborés avec ses partenaires y compris le Système des Nations Unies : PDDS/PRODESS (santé), PRODEC (éducation), PNAE (environnement), PRODEJ (justice), PNA/CID (emploi), et d'un Schéma directeur du développement rural (SDDR).

La décentralisation territoriale est devenue effective avec l'installation de 703 communes, 50 conseils de cercle, 9 assemblées régionales, une association de municipalités et des instruments d'appui à la mise en œuvre de cette politique, notamment l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) et les Centres de Conseils Communaux (CCC).

Le **Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté** (CSLP), qui est en voie de finalisation, a été déclaré par le Gouvernement comme cadre unique de développement du Mali et est accepté comme tel par la majorité des partenaires du Mali. Il a pour objectif central une croissance forte, durable et réductrice de la pauvreté. Il vise, en effet, à réduire la pauvreté de 64% en 2001 à 47,5% en 2006. Dans ce but, le CSLP se concentre sur trois domaines et cinq thèmes :

a) Développement institutionnel et amélioration de la gouvernance et de la participation

- Premier thème : un renforcement des capacités institutionnelles pour assurer une bonne gestion des affaires publiques, la paix et la stabilité sociale.

b) Développement humain et renforcement de l'accès aux services de base

- Deuxième thème : une meilleure prestation des principaux services sociaux de base.

c) Développement des infrastructures et appuis aux secteurs productifs

- Troisième thème : un schéma d'aménagement du territoire équilibré et une politique d'infrastructures adaptées.

- Quatrième thème : une nouvelle vision du développement rural et une approche pluridimensionnelle de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

- Cinquième thème : une nouvelle politique commerciale et un cadre intégré de développement du secteur privé et des filières porteuses.

La prise en compte du CSLP comme cadre unique de référence pour le développement du Mali est une étape déterminante vers une coordination des actions de développement et donc de l'appui extérieur qui doit venir en appoint aux ressources nationales. C'est dans ce cadre institutionnel que les agences des Nations Unies situent leur appui. Elles aideront le Mali à inscrire cet effort dans un cadre sous-régional, régional et international, tout particulièrement dans celui du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

DEUXIEME PARTIE : L'UNDAF

1. Le but de l'UNDAF

Sur la base du Bilan Commun de Pays et des Objectifs Internationaux de Développement, dont principalement ceux de la Déclaration du Millénaire, l'Equipe des responsables du SNU au Mali a retenu le but suivant pour l'UNDAF 2003-2007 :

« Dans le souci de se doter d'un cadre de référence visant à accroître son impact en réponse aux priorités et besoins nationaux, le Système des Nations Unies au Mali a défini un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) dont le but est de contribuer de façon synergique et harmonisée à la promotion du développement humain durable, à travers la lutte contre la pauvreté et la protection, le respect et la réalisation des droits humains, en axant l'effort sur l'amélioration : 1) de la gouvernance 2) de l'accès aux services sociaux de base 3) de la sécurité alimentaire et de l'environnement ».

Ce but est porteur de plusieurs concepts qui constituent un cadre de référence commun au SNU dans son ensemble tant au niveau malien qu'à l'échelle mondiale.

Le **développement humain** est défini « comme le processus d'élargissement des choix des individus, via l'expansion des capacités et des potentialités humaines. Par conséquent, il reflète les avancées dans ces deux domaines et représente à la fois un *processus* et une *finalité* ». (Rapport Mondial sur le Développement Humain 2000).

Le **développement durable** est un développement économique, social et culturel qui répond aux besoins actuels sans compromettre l'aptitude des générations futures à satisfaire leurs besoins. La notion de développement durable renvoie donc à deux problématiques, l'une générale, qui désigne la pérennité des résultats obtenus dans les différents domaines d'intervention, l'autre spécifique, qui concerne une gestion durable des ressources de l'environnement.

Fondamentalement, la **pauvreté** peut être définie comme une privation de capacités : capacité de se nourrir, de vivre en bonne santé, d'atteindre l'âge adulte et de vivre longtemps, de s'instruire, de se former, de s'exprimer, de participer aux décisions, notamment par des élections démocratiques, d'obtenir un emploi et un revenu décent, de défendre ses droits ... Ces privations de capacités élémentaires sont autant de limitations de droits et donc de libertés substantielles qui permettent à une personne de mener le genre de vie qu'elle souhaite. Les pauvres n'ont pas la liberté de réaliser leurs potentialités.

Les **droits humains** sont « *les droits dont disposent toutes les personnes, en vertu de leur condition humaine, pour vivre libres et dans la dignité. Ces droits confèrent à chacun des créances morales sur le comportement des autres individus, ainsi que sur la structure des dispositifs sociaux. Ils sont universels, inaliénables et indivisibles. Les droits de l'homme expriment notre engagement le plus profond à assurer un accès universel aux biens et aux libertés nécessaires pour vivre dans la dignité.* » (Rapport Mondial sur le Développement Humain 2000).

Il convient de reconnaître la relation dialectique qui existe entre les deux grandes catégories de droits que sont les droits civils et politiques, d'une part, et les droits économiques, sociaux et culturels, d'autre part. Les citoyens ne peuvent adhérer aux valeurs (civiles et politiques) de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance que s'ils en expérimentent les bienfaits (du point de vue économique, social et culturel) dans leur vie quotidienne. C'est dans cette optique que l'UNDAF met l'accent à la fois sur la gouvernance démocratique et sur les services sociaux essentiels.

La **protection** des droits humains implique que des mesures répressives puissent être prises contre ceux qui agissent de manière à susciter des violations potentielles de droits. La facilitation équivaut à

une action de catalyseur afin qu'une personne privée de droits commence à en jouir progressivement. L'obligation de **respect** des droits humains signifie de ne pas agir de manière à entraîner une violation ou une privation de ces droits. La **réalisation** décrit une action qui assure que les droits de quelqu'un sont accomplis de manière pérenne, ce qui suppose l'existence de dispositifs sociaux suffisants pour protéger les personnes contre les menaces ordinaires qui pèsent sur la jouissance des libertés conférées par ces droits.

2. Eléments stratégiques

L'approche stratégique de l'UNDAF se fonde sur une série d'éléments qui se renforcent mutuellement.

2.1 Trois domaines de concentration

Des analyses menées dans le CCA se dégagent trois domaines prioritaires d'intervention pour le SNU : i) Gouvernance (qui porte principalement sur la consolidation du processus démocratique et sur l'amélioration de la gestion du développement) ; ii) Population et Services sociaux essentiels ; iii) Développement rural, Sécurité alimentaire et Environnement. Ces trois domaines font l'objet chacun d'un Programme-cadre thématique. Ces trois programmes s'intègrent au sein du Plan-cadre UNDAF qui sera donc plus que la somme des 3 programmes-cadre thématiques qui en font partie, de la même manière que le Système des Nations Unies est plus que la somme des agences qui le composent. Ceci signifie qu'il faudra jouer sur les articulations entre les 3 Programmes-cadre thématiques et les synergies qui permettront de maximiser les résultats recherchés.

2.2 Quatre thèmes intégrés : lutte contre la pauvreté, droits humains, équité de genre, VIH/SIDA

Session extraordinaire du 25 au 27 juin 2001 des Nations Unies sur le VIH/Sida :

par son APPEL A L'ACTION, le Secrétaire Général demande à tous de S'ALLIER d'urgence pour prendre le dessus dans la lutte contre le Sida

La Session extraordinaire a pour but de stimuler l'engagement et le leadership politique afin de s'attaquer à ce que les nations ont reconnu être une "urgence mondiale". Les Gouvernements ont adopté une Déclaration d'engagement qui établit une série d'objectifs et de délais stratégiques. Plus de 36 millions de personnes au monde vivent avec le VIH et plus de 22 millions sont mortes de la maladie.

"Le VIH/Sida est un problème mondial aux proportions catastrophiques," a déclaré le Secrétaire général, Kofi Annan. "L'enjeu est énorme mais nous ne sommes pas impuissants face à lui. C'est pourquoi j'ai fait de la formation d'une alliance mondiale à la mesure cet enjeu ma priorité personnelle".

Le Secrétaire général s'est lancé dans une campagne pour demander instamment aux gouvernements, au secteur privé et aux organisations non gouvernementales d'allier leurs forces en vue d'une mobilisation massive contre l'épidémie. Au cours des deux derniers mois, dans une série de discours devant les principaux intéressés, il a établi des domaines prioritaires d'action et appelé à la création d'un Fonds mondial pour le Sida et la santé qui rassemble une partie des nouveaux financements demandés. "Si elle le veut vraiment, l'humanité a les moyens de mettre en péril l'épidémie", a indiqué le Secrétaire général lors d'une conférence organisée par des fondations privées, fin avril.

Selon les estimations du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA), les dépenses pour les soins et la prévention contre le Sida dans les pays à revenu moyen ou faible doivent augmenter de US\$ 7 à 10 milliards chaque année. Cette somme représente au moins cinq fois les montants actuellement dépensés par les citoyens, les gouvernements nationaux et les donateurs internationaux. Les premières promesses de versement sont encourageantes (près de deux milliards d'US\$). La mise en place de ce Fonds mondial a été menée avec détermination et célérité, répondant ainsi au souci du Secrétaire Général d'agir en « urgence ». Un premier appel à propositions a été fait en mars 2002 pour un accès à un montant de US\$. 700 à 800 millions. Trois cent propositions ont été examinées en un temps record (en un mois).

Certains événements récents ont instauré les conditions nécessaires à faire de la Session extraordinaire un tournant dans la lutte

contre le VIH/Sida. Plusieurs entreprises pharmaceutiques importantes ont annoncé de larges réductions, pour les pays sérieusement touchés, du prix des médicaments utilisés pour traiter le Sida ou les infections en rapport avec la maladie. Depuis le Sommet du G8 d'Okinawa, de nombreux pays développés et en développement ont manifesté leur détermination de plus en plus grande à agir. Plus récemment, en mars 2001, au cours d'un sommet spécial de l'OUA à Abuja, les dirigeants africains se sont engagés à consacrer 15% de leurs budgets nationaux au secteur de la santé ainsi qu'à la lutte contre le VIH/Sida.

“Nous avons atteint un point où de nombreux éléments et de nombreuses forces sont en train de se réunir de façon unique,” a expliqué le Docteur Peter Piot, Directeur exécutif de l'ONUSIDA. “Je crois que nous avons maintenant l'opportunité de faire un bond en avant considérable dans la manière dont nous réagissons, en tant que communauté internationale, face à l'épidémie. La Déclaration d'engagement que les dirigeants nationaux ont adopté, signifie que nous bénéficions d'un nouveau degré de transparence et de sérieux pour repousser l'épidémie. Les millions de personnes infectées et affectées par le VIH surveillent ce processus et, avec raison, attendent beaucoup du processus et de ses résultats.”

Objectifs et échéances au niveau mondial :

A partir des orientations convenues lors du Sommet du millénaire de l'ONU, un accord a été trouvé sur un certain nombre d'objectifs clés qui incluent :

- D'ici à 2003, établir des objectifs nationaux assortis de délais pour réduire l'incidence du VIH chez les personnes âgées de 15 à 24 ans de 25% dans les pays les plus touchés d'ici à 2005, et mondialement d'ici à 2010.
- D'ici à 2005, garantir qu'au moins 90% des personnes âgées de 15 à 24 ans ont accès aux services d'information et de santé nécessaires à les rendre moins vulnérables. .
- D'ici à 2005, réduire la part des nouveaux nés séropositifs de 20%, et de 50% d'ici à 2010.
- D'ici à 2003, développer des stratégies nationales pour renforcer les systèmes de soins de santé et s'attaquer aux facteurs qui influent sur la disponibilité des médicaments liés au traitement du VIH, y compris leur prix et dans quelle mesure ils sont abordables. Réaliser également d'urgence tous les efforts nécessaires pour fournir le meilleur niveau possible de traitement du VIH/Sida, y compris une thérapie antirétrovirale administrée de façon soignée et contrôlée pour réduire le risque de développement d'une résistance.
- D'ici à 2003, développer, et d'ici à 2005 mettre en place, des stratégies nationales pour créer un environnement favorable pour les orphelins et les enfants infectés et affectés par le VIH/Sida. Plus de 13 millions d'enfants ont perdu leur mère ou leurs deux parents à cause de la maladie, principalement en Afrique sub-saharienne.

Lors de la Session extraordinaire, la plupart des gouvernements étaient représentés par des membres de leur Cabinet mais un certain nombre de chefs d'Etat ou de Gouvernement y ont assisté, prouvant ainsi l'importance accordée par les dirigeants nationaux à l'épidémie.

Les ONG et le secteur privé jouent un rôle crucial dans la lutte contre le Sida. Plus de 2.000 représentants de quelques 500 groupes d'action, d'organes de services, de personnes vivant avec le VIH/Sida et du secteur privé ont assisté à cette Session extraordinaire.

Comme ils se préparent à aider à mobiliser et soutenir l'intensification de la réponse de la communauté internationale et nationale au défi du VIH/Sida, toutes les agences du Système des Nations Unies ont activement participé à cette Session.

L'UNDAF constitue ainsi une opportunité unique pour donner une forme opérationnelle et durable à cette alliance contre le VIH/SIDA, priorité personnelle du Secrétaire Général.

Ces quatre thèmes, qui sont essentiellement transversaux, sont des défis prioritaires du développement au niveau mondial. Ils sont particulièrement stratégiques pour le développement du Mali, comme le montre avec force le CCA. Pour chacun de ces quatre thèmes, qui sont étroitement connectés, les éléments constitutifs d'une stratégie sont identifiés et leur liaison est assurée au travers des trois Programmes-cadre.

De ces quatre thèmes la lutte contre la pauvreté est un **axe stratégique intégrateur**. Dans la mesure où le contexte de pauvreté du pays détermine la situation de chacun des domaines d'intervention de l'UNDAF, il est essentiel de s'attaquer à ce phénomène dans l'ensemble du Plan-cadre tant au niveau global que dans les différents secteurs et thèmes concernés. Ainsi, l'UNDAF, exercice propre au SNU, viendra en appui au CSLP qui a été déclaré par le Gouvernement comme cadre de référence unique du Mali et est accepté comme tel par les partenaires du pays.

Les trois autres thèmes intégrés (Droits humains, Equité de genre, Lutte contre le VIH/SIDA) s'inscrivent dans une perspective de lutte contre la pauvreté tant dans leur conception que dans la programmation effective des effets et produits.

Si la pauvreté est considérée comme une privation de capacités et que ces privations sont autant de limitations de droits, l'accent mis dans l'UNDAF sur la promotion de l'approche de droits humains, y compris les droits économiques et sociaux, est un axe fondamental de la lutte contre la pauvreté. De même, compte tenu de la féminisation de la pauvreté, l'équité de genre, qui est d'ailleurs un élément clé des droits humains, est également essentielle pour réduire la pauvreté. Enfin, compte tenu des effets de paupérisation, directs et indirects, du VIH/SIDA, la lutte contre cette pandémie est une composante incontournable de toute politique de réduction de la pauvreté.

3. Méthodologie de programmation

La programmation de l'UNDAF se fonde sur les principes et méthodes de la gestion axée sur les résultats dont le cadre logique est un outil essentiel. Les éléments clé du cadre logique sont : des énoncés de résultats à tous les niveaux ; des indicateurs pour chaque énoncé de résultats ; les moyens de vérification ; les hypothèses et risques (qui sont des facteurs externes de réussite ou d'échec). La hiérarchie des résultats proposée est la suivante :

- But : ce à quoi le programme peut contribuer de façon indirecte à long terme (il s'agit en l'occurrence du but de l'UNDAF)
- Objectif à moyen terme (c.à.d. pour la période 2003-2007) de chacun des trois Programmes-cadre thématiques (dont la réalisation conjointe doit contribuer à l'atteinte de l'objectif global)
- Effets (« outcomes ») : ce à quoi l'UNDAF peut contribuer de façon directe à moyen terme au niveau de chacun des trois Programmes-cadre. Les effets ne sont pas le simple résultat d'une synergie entre plusieurs produits découlant de l'action du SNU. Ils dépendent également des partenariats construits avec d'autres acteurs et des résultats atteints par ces partenaires.
- Produits : ce qui peut effectivement être fourni par le SNU dans le cadre de chacun des « effets » visés.
- Activités : ce qui sera réalisé au cours du programme au niveau de chacun des produits.

Pour les trois Programmes-cadre thématiques a été élaboré un cadre logique (voir annexe 1) qui précise pour chacun des effets et des produits qui concourent à leur réalisation : les indicateurs ; les moyens/sources de vérification ; les agences impliquées ; les risques et hypothèses. Les risques sont exprimés de manière positive c'est à dire comme des conditions qui devraient être réalisées pour que les résultats attendus soient obtenus.

Les thèmes transversaux ont été intégrés de manière systématique dans les trois Programme-cadre suivant différentes approches :

- Programmation d'effets spécifiques portant sur l'un des ces thèmes ;
- Programmation de produits spécifiques dans le cadre d'effets plus généraux ;
- Intégration des dimensions lutte contre la pauvreté et/ou droits humains et/ou genre et/ou VIH/SIDA dans plusieurs effets et produits de chacun des trois programmes-cadre.

4. Implication des agences

Pour chaque effet visé une agence est chargée de la coordination (et dans certains cas deux agences). Cette responsabilité consiste principalement : i) à veiller à l'articulation entre les différents produits programmés dans ce cadre ; ii) impulser et coordonner le partenariat avec les acteurs nationaux et extérieurs impliqués dans la réalisation de l'effet concerné, ce qui suppose notamment de jouer un rôle de porte parole vis à vis des partenaires. Dans chaque cas cette fonction de coordination a été attribuée compte tenu du mandat des agences et de leur implication dans la réalisation des produits à fournir dans le cadre de l'effet concerné.

Un critère essentiel pour la détermination des produits est celui de la participation de plus d'une agence du SNU à sa réalisation, puisque l'UNDAF est précisément un exercice de coopération au sein du système. Toutefois, exceptionnellement, un produit peut n'impliquer qu'une seule agence dans la mesure où il est fondamental dans l'architecture du Plan-cadre. C'est le cas du produit « Mise à jour et harmonisation de la PNP avec les objectifs de la CIPD » pour lequel seul le FNUAP apportera sa contribution.

Pour chacun des produits programmés, le leadership sera assuré par l'une des agences participantes à la mise en œuvre du produit. L'agence leader joue au niveau du produit un rôle de coordination, notamment en ce qui concerne la stratégie partenariale à mettre en œuvre. Elle est responsable de la réalisation du produit concerné. L'agence leader pour chacun des produits sera choisie ultérieurement par les agences participantes dans le cadre des mécanismes de pilotage, suivi et évaluation (voir Troisième Partie).

Seuls ont été programmés des produits dont le SNU est comptable et qu'il est donc en mesure de livrer. En l'occurrence, ce sont, pour chacun des produits, l'agence leader et les agences participantes qui sont comptables de sa réalisation.

5. LES TROIS PROGRAMMES-CADRE THEMATIQUES

5.1. PROGRAMME-CADRE EN MATIERE DE GOUVERNANCE

5.1.1. Objectif et stratégie d'ensemble

L'objectif du Programme-cadre « Gouvernance » est de contribuer aux efforts du pays visant la démocratisation de la société et l'amélioration de la gestion du développement, en mettant l'accent sur : la promotion des droits humains et de l'approche genre ; le renforcement des institutions du système démocratique ; la consolidation du processus de décentralisation ; l'amélioration des capacités de planification et de gestion du développement ; la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation participative des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté et de lutte contre le VIH/SIDA ; le renforcement du partenariat entre le gouvernement et l'ensemble de ses partenaires internes et externes, publics et privés.

De l'expérience démocratique malienne depuis le 26 mars 1991, il ressort que la démocratie est considérée à la fois comme une condition et comme une composante du développement. En effet, d'une part, le développement requiert l'épanouissement des libertés démocratiques et, d'autre part, la démocratie, pour être durable, nécessite une bonne gestion du développement. Dès lors, l'approche malienne de la gouvernance, telle qu'elle est exprimée dans les documents de politique générale, notamment dans le CSLP, consiste à relier de manière indissoluble gouvernance politique et gouvernance économique. C'est pourquoi le Programme-cadre de l'UNDAF en matière de Gouvernance se fonde sur ces deux axes stratégiques, ou de manière plus spécifique sur : i) la gouvernance démocratique ; ii) la planification et la gestion du développement. Ces deux axes s'inscrivent dans le cadre conceptuel du DHD (qui fait l'objet d'activités de plaidoyer et de dialogue sur les politiques au titre de l'effet 1) et dans la perspective stratégique des Objectifs du Millénaire (dont le suivi est assuré au titre de l'effet 2).

La consolidation du processus de décentralisation (effet 5) est un domaine pivot qui relève à la fois de la gouvernance démocratique et de la gestion du développement. Dans le cadre de cet effet sont programmés des produits spécifiques à chacun de ces deux axes. En matière de gouvernance démocratique, le Programme-cadre porte sur trois autres groupes d'actions : i) l'efficacité des institutions du système démocratique à remplir leur mandat (effet 3) ; ii) la gouvernance des thèmes intégrés : utilisation effective par les décideurs de l'approche des droits humains (effet 4) et de l'approche genre (effet 8) et renforcement des capacités institutionnelles dans la lutte contre le VIH/SIDA (effet 9) ; iii) la gestion de l'état civil, notamment de l'enregistrement des naissances, qui est considéré comme un droit humain (effet 10).

Pour ce qui est de la gouvernance économique, l'action est centrée sur i) le renforcement des capacités de planification et de gestion du développement, particulièrement en ce qui concerne les politiques et programmes de lutte contre la pauvreté (effet 6) ; ii) la coordination de l'aide extérieure (effet 7).

5.1.2. Stratégies pour atteindre les effets recherchés

***Effet 1 :** Utilisation accrue par les décideurs des concepts du DHD dans la formulation et la mise en œuvre des politiques*

La stratégie pour contribuer à l'atteinte de cet effet comprend : i) la production de rapports substantiels (RNDH, CCA et autres rapports thématiques/sectoriels) suivant une approche participative ; ii) un plaidoyer concerté sur la base de ces rapports, notamment pour la prise en compte des thèmes transversaux de l'UNDAF (pauvreté, DH , genre, VIH/SIDA) dans les politiques publiques.

***Effet 2 :** Un soutien actif du SNU pour assurer le suivi des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM)*

Ce soutien s'exerce par la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'une base de données spécifique dans le cadre de celle du CCA et par la production d'un rapport triennal. Ces activités s'inscriront dans le Programme régional pour le suivi des DSRP (Documents stratégiques de réduction de la pauvreté) et des ODM.

***Effet 3 :** Efficacité des institutions du système démocratique, notamment l'Assemblée Nationale, le Haut Conseil des Collectivités territoriales, la Cour Suprême/Section des Comptes, le Conseil Economique, Social et Culturel, à remplir leur mandat.*

L'effort porte principalement sur le renforcement des capacités dont ces institutions ont besoin pour remplir les fonctions qui leur sont dévolues, en particulier les capacités de gestion. Les femmes parlementaires bénéficieront d'une formation continue, notamment en matière de lobbying et de négociation. L'accent sera mis sur l'amélioration de la performance des systèmes de contrôle des services publics.

***Effet 4 :** Utilisation accrue par les décideurs de l'approche des droits humains – y compris de ceux des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA – dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, avec une plus grande implication des institutions/organisations de défense et de promotion des droits humains (DH)*

La stratégie comprend principalement : i) l'amélioration de l'environnement juridique afin que les DH, en particulier ceux des enfants et des femmes, soient davantage protégés, respectés et satisfaits ; ii) le renforcement des capacités des institutions nationales et des organisations de la société civile qui ont pour mission essentielle la promotion et la défense des DH, notamment les capacités d'éducation aux DH ; iii) le développement de « cités consensuelles des DH » (dont celle de Kati qui est déjà en place) ; iv) l'appropriation de l'approche de DH par les principales instances publiques de décision et par les organisations de la société civile (non spécialisées en matière de DH) ; v) l'introduction des dimensions juridiques, éthiques et légales dans la lutte contre le VIH/SIDA..

***Effet 5 :** Consolidation du processus de décentralisation par une implication effective des collectivités territoriales (CT) et des communautés urbaines et rurales dans la planification et la gestion du développement régional et local y compris dans la fourniture des services publics.*

La prise en compte des obstacles socio-politiques, institutionnels et financiers à la décentralisation requiert une stratégie de pilotage à long terme dont l'élaboration et la mise en œuvre sera appuyée. Il s'agit également de soutenir la mise en cohérence des structures de planification et de gestion du développement régional et local avec les exigences de la planification participative dans les régions, cercles et communes. Les capacités des CT et des organisations locales seront renforcées par la

formation et un appui systématique au processus de planification et de gestion locales, notamment en matière de maîtrise d'ouvrage. L'accent sera mis sur la décentralisation des services sociaux essentiels. Priorité sera donnée à l'effort de mobilisation des ressources locales et externes pour la réalisation des investissements locaux, en particulier sociaux.

***Effet 6 :** Capacités améliorées de planification et de gestion du développement, suivant une approche participative, aux niveaux central, déconcentré et décentralisé ; particulièrement en ce qui concerne la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté.*

La stratégie ici relève d'un appui institutionnel, technique et méthodologique qui porte principalement sur : i) la mise en conformité des structures et organes de planification et de gestion du développement avec les exigences de la planification rénovée ; ii) l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CSLP suivant une approche participative ; iii) la promotion de la démarche prospective au niveau de tous les acteurs du développement ; iv) l'élaboration et l'utilisation d'instruments, outils et méthodes de planification stratégique, prenant en compte la réduction de la pauvreté, ainsi que de planification décentralisée et d'aménagement du territoire. Enfin, le SNU aidera le gouvernement à accroître la place des services sociaux dans le budget de l'Etat, conformément à l'initiative 20/20.

***Effet 7 :** Appropriation effective par le gouvernement de la mobilisation et de la gestion des flux de ressources externes.*

La contribution du SNU à l'obtention de ce résultat consiste principalement à appuyer : i) l'élaboration et la mise en place de mécanismes performants de pilotage et de coordination de l'aide ; ii) l'amélioration de la mobilisation et de la gestion des flux d'aide, par des tables rondes et des consultations sectorielles ainsi que par un système permanent d'information sur les activités de coopération de l'UNDAF ; iii) une orientation plus importante de l'aide extérieure au bénéfice des services sociaux essentiels, conformément à l'initiative 20/20 ; iv) des évaluations des progrès réalisés dans l'atteinte des « effets » ciblés par l'UNDAF, en collaboration avec les partenaires nationaux et extérieurs concernés.

***Effet 8 :** Amélioration de la qualité des prises de décision sur la base d'évaluations genre et de l'intégration des statistiques et données sur les questions genre.*

En matière de gouvernance, l'approche genre est renforcée par : i) des formations à la maîtrise des outils de cette approche dans les différents secteurs/thèmes d'intervention de l'UNDAF ; ii) un appui à la mise en œuvre du schéma directeur d'information sur la femme, l'enfant et la famille ; iii) un soutien à la réalisation du Plan d'action pour la promotion des femmes (2002-2006), notamment par le plaidoyer.

***Effet 9 :** Capacité institutionnelle développée pour planifier, mettre en œuvre et suivre, au plan national, régional et local, des stratégies multisectorielles de limitation de la propagation du VIH/SIDA, et d'atténuation de son impact social et économique*

Sur le plan de la gouvernance, la lutte contre le VIH/SIDA est axée sur : i) l'appropriation par les intervenants (acteurs/bénéficiaires) des outils d'intégration du VIH/SIDA dans la planification du développement, en tenant compte de l'approche genre ; ii) l'intégration de la dimension lutte contre le VIH/SIDA dans les programmes et projets de développement ; iii) le renforcement des capacités institutionnelles pour la programmation et la réalisation du Plan stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA ; iv) le développement des compétences pour la mise en œuvre de l'« Initiative Un Cercle / Une ONG » dans le la Réponse Locale au VIH/SIDA ; v) la mise en place d'un système de suivi-évaluation de l'ampleur et de l'impact socio-économique du VIH/SIDA, avec notamment des données sur les ménages pauvres désagrégées par genre, en mettant l'accent sur la transmission mère-enfant et sur les orphelins du SIDA, et comprenant la cartographie de la vulnérabilité à l'infection du VIH et à la maladie du SIDA.

Effet 10 : Capacités renforcées des structures centrales et décentralisées de l'Administration territoriale dans la gestion de l'état civil, notamment de l'enregistrement des naissances.

L'appui à la gestion de l'état civil porte sur : 1) la fonctionnalité des structures responsables de l'enregistrement des naissances (par des outils de collecte, la disponibilité de ressources humaines et matérielles et une stratégie appropriée de gestion de l'information); ii) la mise en œuvre de stratégies de mobilisation des communautés pour l'enregistrement des naissances, à travers les services sociaux de base, les services municipaux et les leaders communautaires, traditionnels et religieux.

5.2. PROGRAMME-CADRE EN MATIERE DE POPULATION ET DE SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS

5.2.1 Objectif et approches stratégiques

Le Programme-cadre Population et Services Sociaux essentiels a pour objectif de contribuer à la lutte contre la pauvreté en appuyant la définition et la mise en œuvre de la PNP, et des grands Programmes nationaux PRODESS (santé), PRODEC (éducation) et PRODEJ (justice) ainsi que les politiques et stratégies nationales dans les domaines Eau et Assainissement et Protection des Droits de l'Enfant, tout en visant l'amélioration de la qualité des services, ainsi que la prise en compte des droits humains, de l'équité de genre et des dimensions VIH/SIDA.

La contribution du SNU recherchera la convergence géographique et la coordination des appuis des différentes agences et visera essentiellement :

L' Appui au niveau politique et stratégique

Par le renforcement des capacités des décideurs et des responsables dans la définition et la mise en œuvre d'un cadre juridique, des politiques et des stratégies nationales appropriées, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des plans nationaux de développement sectoriels tels que le PRODESS, le PRODEC, le PRODEJ et la Politique nationale de Population, et la prise en compte des SSE dans le cadre du CSLP.

L'Appui au niveau des prestations de services

Le rôle du SNU pour la mise en œuvre des plans nationaux de développement sectoriels, sera d'appuyer les stratégies nationales de revitalisation des services sociaux essentiels sur le plan de la qualité et de l'accessibilité financière et géographique, via l'amélioration du niveau technique, la rationalisation des services, la participation communautaire et la promotion d'une gestion axée sur les résultats, notamment par le biais de contrats de performances.

L'appui direct au niveau des bénéficiaires

Le SNU visera aussi le renforcement du partenariat avec les collectivités locales dans la politique de décentralisation, et appuiera la mise en œuvre des stratégies dans le cadre des plans locaux de développement sectoriels, concernant la mobilisation, la conscientisation et l'habilitation des familles et des communautés.

5.2.2 Effets recherchés et stratégies pour les atteindre

Domaine Population

Effet 1 : Politique Nationale de Population (PNP) actualisée et mise en œuvre

L'appui du SNU porte sur : i) la mise à jour de la PNP et son harmonisation avec les objectifs de la CIPD ; ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme prioritaire d'investissements en matière de population (PPIP) ; iii) le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des structures

(nationales, régionales et locales) chargées du suivi, de la coordination et de l'évaluation du Programme national de Population.

Effet 2 : Intégration plus effective de la variable population et des questions de genre dans les programmes et stratégies de développement

Il s'agit à la fois i) de faciliter l'intégration des questions de population, des besoins sexospécifiques, ceux des adolescents / jeunes / personnes âgées, l'incidence du VIH/SIDA ainsi que le souci d'égalité et d'équité de genre dans les programmes et stratégies sectoriels de développement et dans les programmes de développement des Communes ; ii) de renforcer les capacités institutionnelles des Communes et des structures techniques impliquées dans le Programme de Population, en matière d'intégration de la variable population et des questions de genre.

Effet 3 : Disponibilité et utilisation accrues de données précises et à jour, ventilées par sexe, sur la population, le développement et la santé en matière de reproduction, les tendances démographiques et leurs implications

L'effort du SNU consiste à : i) renforcer les capacités nationales (et communales) de collecte, d'analyse, de dissémination et d'utilisation des données socio-démographiques et sanitaires pour la prise de décision ; ii) appuyer la constitution de bases de données socio-démographiques et économiques, désagrégées par sexe ; iii) consolider le système d'enregistrement et d'exploitation de l'état civil au niveau des Communes.

Effet 4 : Statut de la femme et équité de genre améliorés

La stratégie consiste à appuyer : 1) la définition et la mise en œuvre d'une Politique de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ; ii) l'adoption et l'application d'un Code de la famille réduisant les discriminations à l'égard des femmes (voir Programme-cadre Gouvernance, Effet 4, Produit 4.1, Activité 4.1.1) ; iii) les communautés d'individus et de groupes plaidant pour la promotion de la femme et pour la santé et les droits en matière de reproduction ; iv) la lutte contre les pratiques néfastes à la santé de la femme et de l'enfant, notamment l'excision, et contre toutes les violences faites aux femmes.

Domaine Santé de Base et de la Reproduction

Effet 5 : Meilleure prévention et prise en charge correcte des maladies et de la malnutrition des enfants

Pour atteindre ce résultat le SNU contribuera à améliorer : i) l'accès aux médicaments, vaccins et moyens contraceptifs; ii) la performance aux différents niveaux de la pyramide sanitaire; iii) les connaissances et pratiques au niveau des familles et communautés en matière de prévention et de prise en charge des maladies des enfants et des femmes, d'allaitement maternel exclusif, et de bonnes pratiques de sevrage.

Effet 6 : Prévalence contraceptive accrue

Le SNU cherchera à améliorer la prévalence contraceptive par : i) une meilleure couverture des besoins de la population, des adolescents et des jeunes en particulier, en matière de planification familiale; ii) le plaidoyer et la communication pour le changement de comportement en matière de SR/PF; iii) une implication plus grande des hommes et des leaders traditionnels, communautaires et religieux, dans la promotion de la SR/PF; iv) l'extension de la distribution à base communautaire (DBC).

Effet 7 : Prévention accrue et prise en charge plus complète et correcte des maladies liées à la grossesse et à l'accouchement, ainsi que la prise en charge effective des urgences obstétricales

Le SNU aidera à i) rendre opérationnel le système de référence des CSR (Centres de santé de référence); ii) améliorer les performances des services de consultations prénatale, néonatale et postnatale; iii) former le personnel pour la prise en charge des accouchements.

Effet 8 : Prévention accrue de la transmission du VIH/SIDA, y compris la transmission de la mère à l'enfant

L'action visera à : i) rendre opérationnelles des structures pour la prévention de la transmission mère-enfant; ii) assurer la prise en charge correcte des MST au niveau des CSCOM ; iii) accroître la disponibilité en médicaments ARV pour les femmes séropositives en état de grossesse.

Domaine Eau et Assainissement

Effet 9 : Accès accru de la population aux systèmes adéquats d'approvisionnement en eau potable

L'objectif d'un meilleur accès à l'eau potable sera poursuivi par : i) l'appui à la mise en œuvre de la politique d'un point d'eau par village; ii) le renforcement des capacités institutionnelles et techniques dans le domaine de l'hydraulique, aux niveaux central, régional et district, pour l'exécution de cette politique ; iii) l'amélioration des capacités des communautés à planifier et à choisir la technologie la plus appropriée pour la construction des systèmes d'approvisionnement en eau.

Effet 10 : Accès accru des communautés à des dispositifs adéquats d'évacuation d'excréta et d'autres déchets

Pour accroître cet accès l'action du SNU visera : i) une meilleure prise de conscience des communautés sur l'interrelation excréta, déchets et santé suscitant une demande accrue d'assistance technique pour la gestion des excréta et des déchets liquides et solides ; ii) l'amélioration de la capacité du Ministère de la Santé (à travers la DNHS) d'assister les communautés rurales et urbaines pour la construction de latrines adéquates et autres moyens de collection de déchets.

Effet 11 : Eradication du Ver de Guinée

La contribution à cette éradication portera sur : i) l'utilisation par les populations des zones infestées par le ver de Guinée de moyens adéquats de prévention de la dracunculose; ii) un meilleur suivi/surveillance des nouveaux cas déclarés de dracunculose; iii) la consolidation du Programme National d'Eradication du ver de Guinée.

Domaine Education De Base

LE FORUM MONDIAL SUR L'EDUCATION / DAKAR

AVRIL 2000

Les objectifs du Forum

Le cadre d'action engage l'ensemble de la communauté internationale autour de six objectifs principaux :

- 1. Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;*
- 2. Faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles , les enfants en difficultés et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ;*
- 3. Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour l'objet l'acquisition de connaissance ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante ;*
- 4. Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente ;*
- 5. Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite ;*
- 6. Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous les résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables – notamment an ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.*

Les signataires du cadre d'action de Dakar se sont par ailleurs engagés à une forte mobilisation de ressources : « Nous l'affirmons : aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources. »

Effet 12 : Capacité renforcée des collectivités décentralisées pour formuler et mettre en œuvre des programmes de développement intégrant les priorités éducatives, notamment l'éducation des filles et les dimensions VIH/SIDA, et pour mobiliser les ressources internes et externes

La contribution à cet objectif de décentralisation de l'action éducative se fera par un appui à : i) la mise à disposition et à l'utilisation par les responsables des collectivités décentralisées d'outils de planification et de gestion appropriés ; ii) l'intégration des priorités éducatives dans les programmes de développement des collectivités décentralisées, y compris les aspects liés au VIH/SIDA. ; iii) la définition et la mise en œuvre de stratégies de mobilisation des ressources internes et externes par les collectivités décentralisées elles-mêmes.

Effet 13 : *Capacité institutionnelle renforcée des structures centrales et déconcentrées du Ministère de l'Education pour une prise en compte effective, dans le cadre du PRODEC et des plans d'Action Régionaux, des stratégies de l'Education Pour Tous et leur mise en œuvre*

Le SNU contribuera à cet effort de renforcement institutionnel au travers : i) de l'intégration des objectifs et stratégies de l'Education Pour Tous (EPT) dans le PRODEC et dans les plans d'action régionaux ; ii) du suivi de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de l'EPT par la collecte et l'analyse des données statistiques scolaires.

Effet 14 : *Capacité accrue des secteurs éducatifs publics, privés et de la société civile à promouvoir l'offre et la demande éducatives, y compris à travers l'éducation non formelle et le préscolaire, avec un accent particulier sur la scolarisation des filles et l'alphabétisation des femmes*

Dans cette perspective, le SNU concentrera son action sur : i) la construction d'infrastructures et leur équipement pour la formation des formateurs et de salles de classe ; ii) la réduction à zéro de l'écart entre les taux bruts de scolarisation des garçons et des filles et la réduction de 50% de l'écart entre les taux d'alphabétisation des femmes et des hommes ; iii) la diversification de l'offre éducative et la formation de ressources humaines pour le préscolaire, comme pour les enfants à besoins éducatifs spéciaux.

Effet 15 : *Intégration et mise en oeuvre de la stratégie « Ecole amie des enfants, amie des filles » dans la politique éducative pour améliorer la qualité de l'éducation de base, en développant un environnement sain et accueillant pour les filles comme pour les garçons, en développant également des pédagogies actives et les compétences de vie, favorisant la réussite scolaire du plus grand nombre d'enfants*

L'appui à la stratégie « Ecole amie des enfants, amie des filles » visera : i) la prise en compte de ce concept dans le PRODEC et sa mise en oeuvre au niveau national et dans toutes les écoles ; ii) une réduction significative du taux de redoublement et de déperdition scolaire ; iii) l'intégration dans les curricula, tant dans le formel que dans le non formel, des compétences de vie, y compris les aspects liés à la prévention du VIH/SIDA, et l'éducation à la paix, aux droits humains et la démocratie.

Effet 16 : *Renforcement d'un partenariat dynamique autour de l'école avec l'implication de tous les acteurs et bénéficiaires dans la gestion de l'école, notamment en promouvant la mise en place de comités de gestion scolaire et la participation des enfants et des communautés dans leur ensemble*

Ce partenariat se renforcera au travers : i) d'une amélioration de la gestion des écoles avec la participation des comités de gestion scolaire et celle des enfants ; ii) de l'opérationnalisation de cadres de concertation et de coordination entre les partenaires de l'éducation au niveau des régions, des cercles et des communes.

Domaine Protection de l'enfant

« Dites OUI pour les Enfants »

Après le Sommet Mondial de l'Enfance en 1990, le monde s'apprête à vivre du 08 au 10 mai la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies consacrée aux enfants. Les préparatifs de la Session extraordinaire contribuent à renforcer les initiatives et les partenariats en faveur des enfants. Toutefois, l'action des gouvernements ne suffira pas à elle toute seule à atteindre les objectifs. Le Mouvement mondial en faveur des enfants est une vaste alliance entre les secteurs public et privé, les gouvernements, les organisations internationales et les enfants et les jeunes.

Le Mouvement est un réseau d'individus et d'organisations dont l'ambition commune est de construire un monde digne des enfants, et disposant des moyens nécessaires pour réaliser ce rêve. Animé par certaines des plus grandes organisations de défense des droits des enfants, il cherche à rassembler le plus grand nombre de participants issus de tous les milieux et de tous les âges pour garantir les droits de l'enfant et exhorter les dirigeants à prendre leurs responsabilités et à adopter des mesures en faveur des jeunes au cours des dix prochaines années. C'est un appel à prendre l'initiative lancé à tous les niveaux de la société – gouvernements, secteur privé, médias, ONG, chefs religieux et dirigeants de communautés, familles, adultes et jeunes – pour changer le monde pour les enfants et avec eux.

« Dire oui pour les enfants » est la première grande initiative du Mouvement mondial en faveur des enfants. Lancée en avril 2001, cette campagne de vote sans précédent a mobilisé un grand nombre d'adhérents de tous les pays du monde autour de 10 impératifs clés visant à améliorer et à protéger la vie des enfants. À cette occasion, plus de 85 millions de votes en provenance de plus de 170 pays ont été exprimés sur Internet ou sur des bulletins de papier.

D'éminentes personnalités internationales parmi lesquelles se trouvent le Secrétaire des Nations Unies Kofi Annan, Nelson Mandela et Bill Gates, se sont associées à la campagne.

Dire oui a encouragé la prise d'initiatives et de mesures à tous les niveaux de la société, des leaders politiques aux citoyens ordinaires, y compris les enfants et les jeunes. En suscitant un débat mondial sur les droits des enfants et en encourageant des activités de plaidoyer, la campagne a attiré l'attention sur les graves problèmes auxquels les jeunes sont confrontés à l'heure actuelle.

Les résultats globaux de la campagne Dire oui seront présentés aux dirigeants de la communauté internationale à l'occasion de la Session extraordinaire consacrée aux enfants. Au-delà de la Session, le Mouvement mondial exploitera l'élan créé par la campagne pour transformer en actions concrètes le soutien qui s'est exprimé en faveur des enfants du monde.

Effet 17 : *La protection des enfants contre les abus, l'exploitation et les violences de tous ordres est assurée*

Le SNU contribuera à cette protection en appuyant une série d'actions complémentaires : i) adoption et application de législations sur la protection de l'enfant et sur la famille ; ii) développement et mise en œuvre de stratégies d'application des lois ; iii) désignation des personnes en charge de la protection des enfants, ces personnes étant en mesure d'assurer leurs fonctions ; iv) définition de plans de protection de l'enfant au niveau national et régional et leur intégration dans les stratégies d'intervention des structures techniques et des associations et ONGs ; v) développement par les communautés de stratégies d'intervention, à travers la création de comités locaux de surveillance contre les situations d'abus, de violence et d'exploitation des enfants ; vi) mise en place et opérationnalisation d'un système de collecte et d'analyse de données relatives à l'abus, à la violence et à l'exploitation de l'enfant.

Effet 18 : *Réduction significative de la prévalence de l'excision*

En ce domaine le SNU appuiera la définition et la mise en œuvre d'une Politique nationale de lutte contre l'excision, en vue de l'abandon de cette pratique par une part significative de villages.

Effet 19 : *Renforcement des programmes visant à réduire la vulnérabilité des enfants face au VIH/SIDA*

A cet effet l'appui du SNU portera sur des programmes de réponse locale incluant la réduction de la vulnérabilité des enfants face à l'infection du VIH et à la maladie du SIDA.

Effet 20 : Renforcement des programmes de lutte contre les pires formes du travail des enfants

Ce renforcement se fera principalement par un appui à la mise en œuvre des Conventions internationales relatives à l'exploitation de l'enfant.

5.3. PROGRAMME-CADRE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT RURAL, SECURITE ALIMENTAIRE, ACTION ENVIRONNEMENTALE

5.3.1 Objectif et stratégie d'ensemble

Ce troisième Programme-cadre a pour objectif d'appuyer la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement rural, de renforcement de la sécurité alimentaire et de protection de l'environnement.

La stratégie du SNU en ce domaine consiste à :

- renforcer la gouvernance du développement rural au niveau national et local ;
- appuyer des actions de développement économique visant à réduire l'incidence de la pauvreté en milieu rural ;
- accroître la contribution du secteur primaire à l'intégration économique régionale ;
- consolider la sécurité alimentaire, notamment par l'accroissement de l'offre de produits alimentaires ;
- renforcer la capacité de gestion environnementale, publique et privée, au niveau national et local.

5.3.2 Effets recherchés et stratégies pour les atteindre

Effet 1 : Capacité renforcée de l'Etat et des collectivités locales dans leurs fonctions de planification et de suivi-évaluation du développement rural

La contribution du SNU à l'atteinte de cet effet portera sur : i) l'amélioration de la capacité de réflexion prospective et de planification du développement du secteur rural ; ii) le renforcement du système de collecte et d'analyse des statistiques de l'alimentation et de l'agriculture, compte tenu de l'approche genre ; iii) l'amélioration de la programmation et du suivi-évaluation des investissements publics dans le secteur rural.

Effet 2 : Contribution accrue du secteur primaire à la lutte contre la pauvreté

Afin que le secteur primaire puisse mieux contribuer à la lutte contre la pauvreté, le SNU concentrera son effort sur : i) le développement et l'amélioration des performances des filières agricoles (y compris les produits de cueillette) dans lesquelles sont concentrés les pauvres et particulièrement les femmes ; ii) l'élargissement de l'accès des ruraux pauvres et particulièrement des femmes à la formation, aux facteurs de production et aux services financiers ; iii) l'amélioration des flux de transferts intra et inter-zonaux des productions rurales.

Effet 3 : Contribution du secteur primaire à l'intégration économique régionale augmentée

Pour stimuler la contribution du secteur à l'intégration économique régionale le SNU concentrera son action sur : i) le renforcement des capacités des producteurs ruraux dans les filières agricoles stratégiques (principalement riz, coton, élevage, fruits et légumes) et des opérateurs secondaires concernés, en vue de l'amélioration de la compétitivité de ces filières ; ii) la consolidation des capacités commerciales de l'Etat et des opérateurs en vue de la relance des exportations des produits agricoles ; iii) le développement de la normalisation et du contrôle de la qualité des produits agricoles et l'harmonisation avec la sous-région et le reste du monde.

Effet 4 : *Accès amélioré de tous à une alimentation suffisante, saine et nutritive*

Le renforcement de la sécurité alimentaire portera sur : i) l'accroissement de l'offre de produits alimentaires par la promotion d'une agriculture productive, diversifiée stable et durable ; ii) la prévention et la gestion des crises alimentaires.

Effet 5 : *Capacité renforcée de gestion environnementale des secteurs publics et privés, en particulier des collectivités locales et des groupes communautaires*

Le SNU contribuera à cet effet par un appui à la mise en œuvre du Plan National d'Action Environnementale, qui portera principalement sur : i) les capacités nationales de gestion durable des ressources naturelles et de conservation de la nature ; ii) la décentralisation de la gestion de l'environnement ; iii) la mise en œuvre des Conventions internationales ; iv) l'expérimentation d'approches novatrices contribuant directement à l'amélioration des conditions de vie, en vue de leur réplique à plus grande échelle.

6. Les matrices de cadre logique

Les matrices de cadres logiques des trois Programmes-cadre, qui sont présentées en annexe 1, constituent le noyau dur de l'UNDAF. Elles mettent en regard les résultats programmés (effets et produits), les indicateurs, les moyens et sources de vérification, l'agence responsable de la coordination de chacun des effets ciblés, les agences impliquées dans la réalisation de chaque produit programmé, les hypothèses et risques (conditions critiques). Ces matrices devront être développées par la programmation des activités à mener pour réaliser chaque produit et par l'indication de l'agence leader au niveau de chacun des produits.

Les cadres logiques sont un outil privilégié à la fois pour la programmation et pour le pilotage, le suivi et l'évaluation du Plan-cadre. Ils pourront être régulièrement réajustés, étant entendu que la version initiale une fois validée constitue la référence de base de l'UNDAF.

7. Intégration des THEMES TRANSVERSAUX dans les trois Programmes-cadre

7.1. La réduction de la pauvreté

La lutte contre la pauvreté, axe stratégique intégrateur de l'UNDAF, y est intégrée à différents niveaux :

- a) l'appui à la définition, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté, qui fait partie du Programme-cadre « Gouvernance ». Cet appui se fera principalement par : i) un soutien actif au suivi des Objectifs de Développement du Millénaire (effet 2), parmi lesquels la réduction de l'extrême pauvreté occupe une place de choix ; ii) le renforcement des capacités de planification et de gestion du développement, aux niveaux central, déconcentré et décentralisé, « particulièrement en ce qui concerne la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté » (effet 6).
- b) chacun des trois Programmes-cadre intègre de manière systématique la dimension « lutte contre la pauvreté ». C'est le cas des autres effets ciblés du Programme « Gouvernance », notamment au travers de la promotion du DHD dans l'ensemble des politiques et programmes de développement (effet 1), des effets portant sur la gouvernance des trois autres thèmes intégrés (effets 4, 7 et 9) et du renforcement des capacités en matière d'enregistrement des naissances. Le Programme-cadre Population et SSE est essentiellement ciblé sur les groupes vulnérables tant en matière de santé de base et de la reproduction, que d'eau et assainissement, éducation et protection de l'enfant. Le Programme-cadre « Développement rural, sécurité alimentaire et action environnementale » s'attache à réduire l'incidence de la pauvreté en milieu rural (effet 2), à faciliter à tous l'accès à une alimentation suffisante, saine et nutritive (effet 4) et à assurer aux groupes vulnérables des conditions de vie durables (produit 5.4).

- c) les trois autres thèmes intégrés (Droits humains, Equité de genre, Lutte contre le VIH/SIDA) s'inscrivent dans chacun des trois Programmes-cadre dans une perspective de lutte contre la pauvreté tant dans leur conception (voir II.2.2) que dans la programmation effective des effets et produits.

7. 2. Les droits humains

L'UNDAF dans son ensemble adopte une approche de droits humains. Dans le Programme « Gouvernance » ils sont intégrés à deux niveaux : i) de manière générale, en visant leur utilisation accrue par les décideurs dans la formulation et la mise en œuvre des politiques (effet 4) ; ii) de manière spécifique, par une action de renforcement de l'état civil (effet 10), visant à défendre le droit à l'identité qui est le droit aux droits. Le Programme Population et SSE est un véritable programme de protection, respect et réalisation des droits sociaux et culturels (droit à la santé de base et de la reproduction, droit à l'eau potable et à un environnement sain, droit à l'éducation de base) et comporte une composante importante de protection des droits des enfants. Il défend également le droit à l'intégrité physique de la personne : « Réduction significative de la prévalence de l'excision » (effet 18). L'éducation aux droits humains y occupe une place de 1^{er} plan. Le produit 15.3 stipule notamment que : « *l'éducation à la paix, aux droits humains et la démocratie, sont intégrées dans les curricula et enseignées dans le formel et le non formel* ». Le 3^{ème} Programme-cadre vise à assurer le droit à une alimentation suffisante, saine et nutritive (effet 4) et le droit à un environnement durable (effet 5).

7. 3. L'équité de genre

L'équité de genre est intégrée dans l'ensemble du Plan-cadre. Dans le Programme « Gouvernance » l'effet 8 vise l'amélioration de la qualité des prises de décision sur la base d'évaluations genre et de l'intégration des statistiques et données sur les questions de genre. Les autres effets ciblés de ce programme intègrent ce thème sinon dans leur formulation tout au moins dans les indicateurs qui ont été définis, ce qui est un moyen efficace de progresser dans l'adoption de l'approche genre. Rappelons que l'un des Objectifs du Millénaire, qui sera suivi dans le cadre de l'effet 2, consiste à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le Programme Population et SSE est fortement orienté vers cet objectif dans chacun de ses domaines d'intervention. Dans le domaine Population l'amélioration du statut de la femme et de l'équité de genre est expressément visée. En matière de santé de base et de santé de la reproduction et d'eau et assainissement le programme comprend une série d'actions visant l'amélioration de la situation des femmes en y associant les hommes. La scolarisation des filles et l'alphabétisation des femmes est un axe majeur de ce programme. Dans le 3^{ème} Programme l'approche genre est particulièrement prise en compte au travers de la collecte et de l'analyse des statistiques de l'alimentation et de l'agriculture (produit 1.2), du développement des filières dans lesquelles sont concentrés les pauvres (produit 2.1), de l'accès des ruraux pauvres à la formation et aux facteurs de production (produit 2.2), ou encore des approches novatrices qui seront testées en matière de gestion des ressources naturelles (produit 5.4).

7. 4. La lutte contre le VIH/SIDA

La préoccupation majeure de l'ensemble du SNU, au niveau mondial comme à celui du Mali, de combattre le VIH/SIDA, se reflète dans l'UNDAF. Dans le Programme-cadre « Gouvernance », l'effet 9 vise le renforcement des capacités institutionnelles dans la lutte contre le VIH/SIDA tandis que dans le cadre de l'effet 4, qui porte sur l'utilisation des droits humains par les décideurs, est programmé un produit consistant à introduire les dimensions juridiques, éthiques et légales dans la lutte contre cette pandémie. Dans le Programme Population et SSE, la vulnérabilité à l'infection par le VIH et l'impact du SIDA sont largement pris en compte tant sur le plan démographique qu'en matière de santé, d'éducation et de protection des droits de l'enfant. L'effet 8 vise la prévention accrue de la transmission du VIH/SIDA, y compris la transmission de la mère à l'enfant. Les dimensions VIH/SIDA sont intégrées de manière systématique dans les actions programmées en matière éducative. Il en est ainsi, notamment, du produit 15.3 : « les aspects liés à la prévention du VIH/SIDA, sont intégrés dans les curricula et enseignés dans le formel et le non formel ».

8. L'appui stratégique transversal

8.1 Articulation entre l'amont et l'aval

Par activité en amont on entend l'appui aux politiques et stratégies et le renforcement institutionnel tandis que l'aval désigne l'appui aux bénéficiaires. L'UNDAF met fortement l'accent sur les appuis en amont. Les actions en aval sont programmées au travers d'un appui aux collectivités territoriales, aux organisations de la société civile et aux groupes communautaires. Dans chacun des Programmes-cadre ces articulations seront modulées en fonction des effets à atteindre et des stratégies partenariales à mettre en œuvre. On a montré plus haut (5.2.1) comment cette articulation sera opérée pour le Programme-cadre population et SSE : appui au niveau politique et stratégique, au niveau des prestations de services, au niveau des bénéficiaires.

Dans l'UNDAF l'articulation amont/aval est conçue comme un continuum où sont reliés projets, programmes et politiques de développement. L'enjeu consiste à accompagner et à renforcer ce mouvement dans les deux sens : d'un côté, enrichir les politiques à la lumière des diverses actions de développement menées, d'un autre côté, maximiser les chances de succès et le potentiel d'impact de ces actions en les intégrant dans les politiques de développement. L'UNDAF est un cadre stratégique privilégié pour mettre en œuvre une telle dynamique d'articulation amont/aval.

8.2 Articulation macro, méso et micro économique et sociale

Les actions programmées dans l'UNDAF s'inscrivent dans un cadre stratégique qui articule les niveaux macro, méso et micro économiques et sociaux suivant un double mouvement participatif ascendant et descendant. Le niveau micro est celui de l'individu, du ménage, de la famille, de l'exploitation paysanne, de la petite activité informelle, de l'entreprise, ainsi que des institutions de services sociaux (école, CSCOM...) et économiques (caisse d'épargne et de crédit..). Le niveau macro est celui des politiques macro-économiques et des politiques sectorielles. Le niveau méso, intermédiaire entre le micro et le macro, est le niveau de la décentralisation et du développement local, qui est un axe fondamental dans la stratégie de développement du Mali. C'est à ce niveau, qu'à travers la planification locale, s'effectuent les arbitrages entre projets individuels ou communautaires et intérêt collectif en vue d'optimiser l'allocation des ressources pour un impact maximum en termes de développement humain. C'est également à ce niveau que s'organise au mieux l'appui aux actions menées à l'échelon micro. Le méso est en outre un relais privilégié pour opérationnaliser les politiques macro-économiques et sectorielles ainsi que les programmes nationaux de développement.

Dans le cadre de l'UNDAF l'articulation macro-méso-micro est conçue tant sur le plan global qu'à l'échelle des effets et produits. Pour ce qui est de la perspective d'ensemble rappelons l'effet 6 du Programme Gouvernance qui porte sur l'articulation macro-méso : « *Capacités améliorées de planification et de gestion du développement, suivant une approche participative, aux niveaux central, déconcentré et décentralisé...* ». Dans chacun des trois Programmes-cadre l'accent est mis sur le renforcement des capacités de l'Etat et des Collectivités locales à remplir leurs missions de développement, notamment en matière de prestations de services. C'est le cas notamment des effets 12 et 13 du Programme Population et SSE, et des effets 1 et 5 du Programme Développement rural, Sécurité alimentaire et Action environnementale. Le ciblage du niveau micro, notamment des centres de santé, des écoles et des groupes communautaires, se fait au travers du niveau méso.

L'articulation entre ces trois niveaux s'impose tout particulièrement dans le domaine des SSE où il importe d'intervenir sur la dynamique qui relie l'offre de bien-être au niveau macro à la demande des ménages au niveau micro. Dans un contexte de grande pauvreté cette relation repose sur une triple exigence :

- que les ménages bénéficient de meilleures conditions de vie (d'où l'importance stratégique d'intégrer l'UNDAF dans le CSLP afin d'amplifier les effets de réduction de la pauvreté) ;
- que les performances de la production soient améliorées afin que les investissements collectifs réalisés puissent être récupérés, du moins en partie, par la fiscalité ;
- ce qui conduit à une 3^{ème} exigence, celle de l'efficacité des services sociaux et donc de leur qualité.

L'UNDAF répond à ce système d'exigences au travers d'une série d'effets et de produits qui s'inscrivent dans la ligne stratégique du CSLP. Dans l'UNDAF le niveau méso joue un rôle clé tant pour renforcer l'offre de SSE que pour stimuler leur demande, notamment à travers une implication des acteurs locaux dans l'amélioration des mécanismes de distribution et d'utilisation des SSE. C'est le cas aussi bien pour la santé, y compris la santé de la reproduction et les aspects santé du VIH/SIDA (effets 5, 6, 7 et 8 du Programme Population et SSE et effet 9, surtout le produit 9.4, du Programme Gouvernance), pour l'eau et l'assainissement (effets 9, 10 et 11 du Programme Population et SSE), et pour l'éducation de base (effets 12, 14, 15 et 16 du Programme Population et SSE).

L'UNDAF joue également sur la dynamique qui relie la sphère collective à celle des ménages. Les acteurs de la sphère collective (Etat central et déconcentré, Collectivités territoriales, ONG, Coopération internationale et bilatérale) influent sur les droits économiques, sociaux et culturels et sur les infrastructures. Ce faisant, conformément à leur mandat, ces acteurs collectifs fournissent des opportunités à la population dans la logique du développement humain. Plusieurs effets visent à mettre en œuvre cette dynamique. C'est le cas tout particulièrement de l'effet 14 du Programme SSE « *Capacité accrue des secteurs éducatifs publics, privés et de la société civile à promouvoir l'offre et la demande éducative...* ».

Le niveau méso est primordial dans cette dynamique. C'est à ce niveau que peut être organisée de manière efficace, d'une part, la fourniture des SSE en jouant sur les complémentarités et sur les synergies entre ces services, et d'autre part, la demande de SSE qui doit être éduquée et stimulée.

L'un des défis du côté des ménages est d'obtenir le recouvrement des coûts (dans la ligne par exemple de l'Initiative de Bamako pour le secteur de la santé). Or, la majorité des ménages n'est pas en mesure de payer les services sociaux essentiels ou le font au prix d'énormes sacrifices. Dans ce contexte, l'aide extérieure est déterminante pour la promotion du développement humain, en particulier pour les groupes vulnérables femmes, jeunes et enfants. D'où l'importance d'une meilleure coordination de l'aide (effet 7 du Programme Gouvernance) et de l'Initiative 20/20 (produits 6.6 et 7.3 de ce Programme).

8.3 Renforcement des capacités

Dans la perspective du développement humain, les capacités représentent les différentes combinaisons des potentialités d'une personne. Par conséquent, le renforcement des capacités vise à conférer la liberté de réaliser des potentialités. La plupart des effets visés dans les trois Programmes-cadre de l'UNDAF cherchent à renforcer, suivant différents angles d'attaque, les capacités élémentaires qui devraient permettre aux pauvres de réaliser leurs potentialités :

Capacité de bénéficier d'une alimentation suffisante :

- a) Effets 1, 2, 5 du Programme Gouvernance
- b) Effets 5, 7, 9, 11, 17, 19 du Programme Population et SSE
- c) Effets 2, 4 et 5 du Programme Développement Rural, Sécurité alimentaire, Action Environnementale

Capacité de vivre en bonne santé et longtemps :

- a) Effets 1 et 2 du Programme I
- b) Effets 4 à 15, 17, 18 et 19 du Programme II
- c) Effets 4 et 5 du Programme III

Capacité de s'instruire et de se former :

- a) Effets 1, 2, 3, 5
- b) Effets 12 à 17
- c) Effet 2 et effet 5 (par le biais du gain de temps obtenu pour les femmes et fillettes)

Capacité d'obtenir un revenu décent :

- a) Effets 1, 2, 5, 6, 8, 9
- b) Effets 13 (par l'acquisition de connaissances et de compétences)
- c) Effets 1 à 5

Capacité de participer à la vie de la communauté et à la vie nationale :

- a) Effets 1 à 5, 8, 9, 10
- b) Effets 2, 4, 10, 12 à 17 et 19
- c) Effets 1 et 5

Capacité de défendre ses droits :

- a) Effets 1, 2, 3, 4, 8, 10
- b) Effets 2 à 10, 12 à 19
- c) Effets 1, 2, 4, 5

Par ailleurs, plusieurs effets ciblés par l'UNDAF cherchent à renforcer les capacités des acteurs du développement, en l'occurrence :

- Les structures de l'Etat central ou déconcentré :

- a) Effets 3 à 10 du Programme-cadre Gouvernance
- b) Effets 1 à 11 et 13 à 18 du Programme-cadre Population et SSE
- c) Effets 1, 3, 4 et 5 du Programme-cadre DRSAE

- Les collectivités territoriales :

- a) Effets 5, 6, 8, 9, 10
- b) Effets 2 à 5 et 12, 26, 19
- c) Effets 1, 4, 5

- Les organisations de la Société civile

- a) Effets 4, 8, 9
- b) Effets 4, 10, 16, 19
- c) Effets 4, 5

- Les groupes communautaires

- a) Effets 5, 9, 10
- b) Effets 5, 6, 9, 10 et 16 à 19
- c) Effets 2 à 5

- Le secteur privé

- a) Effets 5 et 9
- b) Effets 9, 10, 14 et 16
- c) Effets 2 à 5

8.4 Participation

Dans l'UNDAF la participation occupe une place importante à deux titres. Tout d'abord, en tant qu'élément clé de contenu du programme (au niveau des effets et des produits) ; ensuite comme méthode de mise en œuvre. Dans le Programme-cadre Gouvernance, la participation, comme démarche à promouvoir, est fortement présente, de manière explicite ou implicite. C'est notamment le cas pour l'effet 1 qui vise l'utilisation accrue par les décideurs des concepts du DHD dans la formulation et la mise en œuvre des politiques. En effet, il ne peut y avoir de DHD, c'est-à-dire de développement des capacités et des potentialités humaines sans participation. Elle revêt différentes dimensions qui constituent un tout : recherche d'informations, expression d'idées et de la liberté de choix, interaction avec les autres, adhésion à des groupes, prise de décision... Il n'y a pas de renforcement des institutions du système démocratique sans participation (effet 3) et ce renforcement est inducteur de participation. C'est par elle que les gens jouissent de leurs droits ou les revendiquent (effet 4). La réalisation de certains droits requiert une intervention active de l'Etat, qui doit favoriser le débat sur les politiques publiques, garantir la participation du plus grand nombre à ce débat et

créer des mécanismes par lesquels les pouvoirs constitués rendent des comptes à la population (articulation entre plusieurs effets « Gouvernance ». L'effet 10, qui vise à renforcer l'enregistrement des naissances, est à cet égard fondamental. L'effet 5 « Consolidation du processus de décentralisation » vise « *une implication effective des CT et des communautés urbaines et rurales dans la planification et la gestion du développement régional et local y compris dans la fourniture de services publics* ». Le produit 5.2 vise à faciliter ce processus participatif : « *Les capacités/prérogatives des structures de planification et de gestion du développement régional et local répondent aux exigences de la planification participative dans les régions, cercles et communes* ».

La participation est également au cœur de la partie du Programme « Gouvernance » relative à la gestion du développement qui vise à renforcer « *les capacités de planification et de gestion du développement, suivant une approche participative, aux niveaux central, déconcentré et décentralisé* » (effet 6). Le produit 6.2 est à cet égard particulièrement stratégique. Il porte sur l'appui à : « *l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi-évaluation du CSLP suivant une approche participative* ». Il en est de même du produit 6.5 qui consiste à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'« *instruments, outils et méthodes d'approche de planification décentralisée et participative* ». L'effet 7 « *Appropriation effective par le gouvernement de la mobilisation et de la gestion des flux de ressources externes* » requiert une participation réelle de l'ensemble des partenaires au développement.

L'effet 8, qui porte sur la promotion de l'approche genre, vise à favoriser la participation des femmes aux décisions qui les concernent. Enfin, l'effet 9, consacré à la gouvernance du VIH/SIDA, est axé sur une approche participative, notamment par une implication des PvVIH/SIDA et celle des communautés dans la réponse locale.

Le Programme-cadre « Population et SSE » donne beaucoup d'importance à la création des conditions favorables à la participation, en particulier par une série d'actions visant la promotion de la femme (effet 4) et l'épanouissement de l'enfant. L'effet 15 vise à favoriser un environnement éducatif sain et accueillant pour les enfants, en développant des pédagogies actives et les compétences de vie, notamment par l'intégration, dans les curricula du formel et du non formel, de l'« *éducation à la paix, aux droits humains et à la démocratie* » (produit 15.3). L'effet 16 vise, entre autres, la « *promotion et la mise en place de comités de gestion scolaire et la participation des enfants et des communautés dans leur ensemble* ». Dans chacun des domaines d'intervention de ce Programme sont prévues des actions encourageant la participation tant des hommes que des femmes dans la promotion et la gestion des SSE, notamment des leaders traditionnels, communautaires et religieux. C'est le cas, par exemple, du produit 6.3 relatif à la promotion de la SR/PF. Dans le domaine Eau et assainissement l'accent est mis sur la participation des communautés « *à planifier et à choisir la technologie la plus appropriée pour la construction des systèmes d'approvisionnement en eau* » (produit 9.3).

Le Programme-cadre « Développement rural, Sécurité alimentaire et Action environnementale » met l'accent sur la participation des collectivités locales à la planification et au suivi-évaluation du développement rural (effet 1) et à la gestion environnementale (effet 5). Il est également prévu de renforcer l'implication des producteurs et des opérateurs secondaires dans les filières agricoles stratégiques (produit 3.1) et des groupes communautaires dans la gestion des ressources naturelles (effet 5).

L'UNDAF devra être mise en œuvre suivant une approche participative qui développe le dialogue social et le débat public et qui mette en valeur les potentialités des différents acteurs concernés, à commencer par les bénéficiaires. Parfois au détriment d'une certaine efficacité quant à la réalisation des produits programmés, il conviendra de toujours se soucier du processus (comment et avec qui réaliser les activités ?). Il importe donc de susciter l'adhésion et l'engagement des acteurs concernés, en particulier les femmes et les jeunes. D'où l'importance du plaidoyer, de l'information et de la communication.

8.5 Plaidoyer, information et communication

Le plaidoyer est conçu comme un argumentaire construit et défendu pour progresser vers la réalisation : i) du but global de l'UNDAF ; ii) des objectifs des conférences et conventions des Nations Unies, notamment de la Déclaration du Millénaire ; iii) de l'objectif de chacun des trois Programmes-cadre de l'UNDAF ; iv) des effets ciblés et des produits programmés. La réalisation de chacun des trois Programme-cadre suppose une forte dose de plaidoyer dont l'activité est d'ailleurs sous-entendue ou explicitement programmée dans le cadre de la plupart des effets que vise l'UNDAF.

Dans le Programme « Gouvernance » le plaidoyer joue un rôle central. L'effet 1 « *Utilisation accrue par les décideurs des concepts du DHD dans la formulation et la mise en œuvre des politiques* » requiert un important travail de plaidoyer qui est notamment programmé au titre du produit 1.3. L'effet 2 consacré au suivi des ODM s'inscrit dans la même ligne et pourra s'appuyer sur le Rapport portant sur les progrès en direction des ODM (produit 2.3). L'effet 3 consacré à l'efficacité des institutions du système démocratique consiste notamment à renforcer les capacités de plaidoyer de ces institutions. Ainsi, par exemple, il est prévu dans le cadre du produit 3.2 de renforcer les capacités de lobbying et de négociation des femmes parlementaires. Les produits et activités relatifs à l'effet 4 (« *Utilisation accrue par les décideurs de l'approche des droits humains* ») ne pourront être réalisés que s'ils sont accompagnés d'un plaidoyer bien ciblé tant sur les responsables de droits que sur les sujets de droits. L'effet 8 (« *Amélioration de la qualité des prises de décisions sur la base d'évaluations genre* ») suppose une bonne compréhension de l'approche genre tant par les hommes que par les femmes et une motivation de l'ensemble des départements. L'effet 9, qui concerne les « *stratégies multisectorielles de réduction de la transmission du VIH/SIDA et d'atténuation de son impact social et économique* » requiert un plaidoyer soutenu tant il est vrai que la lutte contre la pandémie a tendance à être traitée essentiellement comme un problème de santé publique et non comme un problème de développement. La « *consolidation du processus de décentralisation* » (effet 5) passe par un plaidoyer qui prenne bien en compte les différentes contraintes auxquelles se heurte ce processus.

En matière de gestion du développement il s'agira de convaincre les acteurs de l'intérêt de la planification rénovée (effet 6, produit 6.1), notamment de la démarche prospective (produit 6.3). La mise en œuvre de l'initiative 20/20 (produits 6.6 et 7.3), qui est restée jusqu'à présent un vœu pieux, nécessite un plaidoyer continu tant auprès des pouvoirs publics que des partenaires du Mali. Il en est de même de l'« *appropriation effective par le gouvernement de la mobilisation et de la gestion des flux de ressources externes* » (effet 7) et de son corollaire, la coordination de l'aide (produit 7.1).

Le plaidoyer est une stratégie essentielle du Programme Population et SSE, qu'il s'agisse de consolider les politiques et les programmes d'accès et d'amélioration de la qualité des services, d'inciter la population à utiliser ces derniers et à changer ses comportements, de motiver les acteurs et de mobiliser des ressources. Cette stratégie est explicite dans chacun des domaines d'intervention du Programme-cadre. C'est par « *un intense plaidoyer pour mobiliser les ressources nécessaires* » que le SNU appuiera l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme prioritaire d'investissements en matière de population (produit 1.2). « *L'intégration de la variable population et des questions de genre dans les programmes et stratégies de population* » (effet 2) et l'amélioration du « *statut de la femme et de l'équité de genre* » (effet 4) exigeront un plaidoyer multisectoriel. Le produit 4.3 porte sur le « *renforcement des communautés d'individus et de groupes pour la promotion de la femme et pour la santé et les droits en matière de reproduction* ».

Dans le domaine Santé de base et de la reproduction l'accent est mis sur la prévention (effets 5, 7 et 8), ce qui suppose une stratégie de plaidoyer bien ciblée. Le produit 6.2 est particulièrement explicite : « *Renforcement du plaidoyer et de la communication pour le changement de comportement en matière de SR/PF et de VIH/SIDA* ». Dans le domaine Eau et assainissement l'effort portera entre autres sur « *une plus grande prise de conscience des communautés sur l'interrelation excréta, déchets et santé* » (produit 10.1). Dans le domaine Education de base un plaidoyer soutenu et adapté aux réalités locales s'imposera pour atteindre l'effet 14 qui vise à ce que les secteurs éducatifs publics, privés et de la société civile soient en mesure de « *promouvoir l'offre* »

et la demande éducatives, avec un accent particulier sur la scolarisation des filles et l'alphabétisation des femmes ». La protection des droits de l'enfant exigera un important travail de plaidoyer qui prendra en compte les différentes dimensions de leur vulnérabilité, notamment en matière de lutte contre l'excision (effet 18) et contre le VIH/SIDA (effet 19).

Pour la réalisation du 3^{ème} Programme-cadre des actions de plaidoyer seront nécessaires, en particulier pour renforcer la sécurité alimentaire (effet 4) et la gestion environnementale (effet 5).

Le plaidoyer fait corps avec l'information et la communication. Dans chacun de ses trois Programmes-cadre l'UNDAF met fortement l'accent sur les bases de données et les systèmes d'information. Il est prévu de mettre en place un Comité de coordination de la base de données CCA/UNDAF/ODM (voir Troisième Partie) qui devra notamment aider le SNU à définir et mettre en œuvre une stratégie coordonnée de plaidoyer, information et communication.

9. Articulation entre les trois Programmes-cadre

Les trois Programmes-cadre doivent contribuer à l'atteinte du but global de l'UNDAF. C'est au travers de ce but, des quatre thèmes intégrés et des stratégies transversales, que s'articulent les trois Programmes-cadre.

La gouvernance dans l'UNDAF est principalement envisagée sous l'aspect institutionnel : comme le processus de consolidation et les modalités de fonctionnement d'un certain nombre de systèmes se rapportant à l'organisation et à la gestion de l'Etat et de la société. Ainsi conçue, la gouvernance est appréhendée à la fois comme un domaine stratégique, qui fait l'objet d'un Programme-cadre, et un thème transversal. En effet, la gouvernance des secteurs qui font partie des deux autres domaines stratégiques est traitée dans les deux Programmes-cadre qui leur correspondent. Ainsi, par exemple, le Programme-cadre Population et SSE s'attache à consolider le système Population du Mali au travers d'un appui à : i) l'actualisation de la politique de population et à sa mise en œuvre (effet 1), notamment en ce qui concerne le statut de la femme et l'équité de genre (effet 4) ; ii) l'intégration de la variable population et des questions de genre dans les programmes et stratégies de développement (effet 2). Ces objectifs sont à distinguer de l'effet 8 du Programme Gouvernance « *Amélioration de la qualité des prises de décision sur la base d'évaluations genre et de l'intégration des statistiques et données sur les questions genre* », qui s'inscrit dans un cadre plus général de la gouvernance.

Il en est ainsi également pour la décentralisation, dont les aspects généraux sont pris en considération par le Programme Gouvernance tandis que les deux autres Programmes la traitent dans ses aspects sectoriels. C'est le cas de l'effet 12 du Programme SSE, qui vise à renforcer les capacités des CT pour formuler des programmes de développement intégrant les priorités éducatives et pour mobiliser à cette fin des ressources internes et externes. De même, l'effet 1 du Programme « Développement rural, Sécurité alimentaire, Action environnementale » cherche à renforcer les capacités des CT dans leurs fonctions de planification et de suivi-évaluation du développement rural. Il importe de bien articuler ces différentes actions d'appui au processus de décentralisation, qui se complètent et se renforcent.

En matière de gestion du développement on assiste également à une complémentarité entre l'effet 6 du Programme Gouvernance et l'effet 1 du Programme DRSAE. Prenons le cas du produit 6.3 du 1^{er} Programme, consacré à la promotion de la démarche prospective de tous les acteurs du développement, et du produit 1.1 du dernier Programme, qui porte sur l'« *amélioration de la capacité de réflexion prospective et de planification du développement du secteur rural* ».

L'effet 10 du Programme Gouvernance et le produit 3.3 du Programme Population et SSE portent tous deux sur le renforcement des communes en matière d'état civil, mais ils le font chacun dans une optique différente : le 1^{er} sous l'angle des droits humains, en mettant l'accent sur l'enregistrement des naissances, tandis que le second s'inscrit dans un cadre de « *renforcement des capacités de collecte, d'analyse, de dissémination et d'utilisation des données socio-démographiques et sanitaires pour la prise de décision* » au service de la politique de population.

Ces exemples montrent bien que le Plan –cadre est un tout qui doit être piloté et suivi dans sa globalité.

TROISIEME PARTIE : MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DE L'UNDAF

1. Stratégies de coopération

1.1. Collaboration accrue au sein du Système des Nations Unies dans une perspective de renforcement de la coopération entre ce dernier et le Mali

Les agences du SNU sont intervenues largement depuis l'indépendance du pays pour appuyer son développement, mais elles l'ont fait principalement en ordre dispersé. La mise en œuvre de l'approche programme depuis une dizaine d'années a permis de progresser dans la voie d'une collaboration entre agences au service des objectifs de Programmes nationaux de développement. Cette collaboration est encore très partielle au niveau de la programmation et essentiellement informelle dans la mise en œuvre. Prenons le cas du PRODESS au sein duquel existent des réunions informelles entre partenaires. De telles réunions ont notamment cours mensuellement entre l'UNICEF et l'OMS. De même, d'autres agences appuient ensemble des Programmes nationaux dans le cadre de mécanismes de suivi ad hoc sans qu'existe une véritable coopération entre les agences engagées dans cet appui.

L'UNDAF permet de dépasser ce niveau de collaboration restreinte en créant un cadre formel de coopération, d'une part, entre les agences du SNU et, d'autre part, entre ce dernier et le Gouvernement. Ce cadre repose à la fois sur le programme de l'UNDAF proprement dit (composé de trois Programmes-cadre intégré au sein d'un Plan-cadre) et sur un dispositif et des mécanismes de pilotage, de suivi et d'évaluation (présenté plus loin en 3.). Reste à définir les stratégies et les modalités de la coopération inter-agences.

Une voie privilégiée pour renforcer cette dernière dans le cadre de l'UNDAF est de combiner la programmation d'agence avec la programmation parallèle ou commune. Dans la terminologie du Groupe de Développement des Nations Unies (UNDG, United Nations Development Group), qui pilote l'exercice CCA/UNDAF, la programmation parallèle est un processus dans lequel deux ou plusieurs entités des Nations Unies conçoivent des programmes distincts, qui contribuent néanmoins à la réalisation d'un objectif commun identifié au cours d'un processus de diagnostic mené en collaboration, dans un cadre chronologique défini de concert.

On parle de programmation commune quand plusieurs entités des Nations Unies, agissant conjointement, évaluent des problèmes et conçoivent des interventions qui se caractérisent par la communauté des objectifs, activités, cadres chronologiques et ressources nécessaires, ainsi que par une claire délimitation des responsabilités. C'est le cas du projet « Développement/Participation des adolescentes », financé par l'UNFIP et élaboré et mené conjointement par le FNUAP, l'UNICEF et le PNUD en coopération avec le Gouvernement, projet qui vise à prendre en compte les problématiques adolescentes dans les actions de développement. De même, l'UNESCO, l'UNICEF et le PNUD participent conjointement à l'élaboration d'un projet inter-agences de renforcement institutionnel, à soumettre à la Fondation des Nations Unies. L'institution bénéficiaire est le « Mouvement des peuples pour l'éducation aux droits humains/Mali qui dispose à Kati d'un Institut de formation de leaders en droits humains et en transformation sociale, à vocation régionale. Ce projet a d'ailleurs été intégré dans l'UNDAF (Programme Gouvernance, produit 4.3).

La programmation qui a été effectuée dans les cadres logiques de l'UNDAF est essentiellement une programmation parallèle au sens de l'UNDG, mais elle constitue un pas important vers la programmation commune dans la mesure où plusieurs agences s'engagent à réaliser ensemble des produits qui doivent contribuer à atteindre des effets programmés de concert.

Dans ce contexte les agences disposent d'une importante marge de manœuvre qui leur permettra de développer de nouvelles formes de coopération en fonction des opportunités qui se présenteront. Le pilotage de l'UNDAF devra favoriser cette créativité.

La coopération entre le SNU et le Gouvernement pour la réalisation de l'UNDAF s'inscrira dans le cadre plus large des mécanismes institutionnels du CSLP.

1.2. Renforcement des partenariats avec les institutions de l'Etat, les organisations de la société civile et les organismes de coopération

L'UNDAF est par excellence une opération partenariale tant entre les agences du SNU qu'entre celles-ci et les autres acteurs concernés. Rappelons que pour atteindre les effets visés, des stratégies partenariales doivent être développées, les produits programmés dans l'UNDAF n'étant qu'une contribution à la réalisation de ces effets. Il est donc essentiel de nouer des partenariats dans le cadre des différents effets recherchés tout au long du processus de planification, mise en œuvre, suivi et évaluation.

Les partenariats avec les institutions de l'Etat (pouvoir exécutif, législatif et judiciaire, administrations centrales et déconcentrées, collectivités territoriales et institutions autonomes) ainsi qu'avec les organisations de la société civile, représentent le socle sur lequel se fonde la coopération des Nations Unies. Il s'agira également de développer des partenariats avec le secteur privé et avec les acteurs de la coopération internationale et bilatérale, qu'elle soit publique ou non gouvernementale.

Le partenariat est une expérience difficile qui ne peut réussir que si trois conditions de base sont réunies (conditions qui sont d'ailleurs constitutives du partenariat) : i) la concertation pour atteindre des objectifs communs ; ii) la reconnaissance de champs de compétence complémentaires par rapport aux objectifs poursuivis ; iii) le partage des responsabilités en fonction des champs de compétence. Les agences du SNU veilleront au respect de ces conditions tant dans les relations qu'elles nouent entre elles que dans celles qu'elles établissent avec leurs partenaires. Les évaluations d'effets qui seront menées à la fin du Plan-cadre vers 2006-2007 devront examiner la qualité des partenariats sur la base notamment de ces trois critères.

L'effet 16 du Programme Population et SSE consiste en un « *renforcement d'un partenariat dynamique autour de l'école avec l'implication de tous les acteurs et bénéficiaires dans la gestion de l'école* ». On notera à cet égard que les agences des Nations Unies ont accumulé au Mali depuis de longues années une expérience considérable de partenariat local, décentralisé, participatif et communautaire. Pour ce type de partenariat se dégagent deux principes de l'expérience passée et des pratiques en cours : i) il importe que la participation soit la plus représentative possible des tendances de la société locale concernée et des différentes catégories d'acteurs qui y oeuvrent (élus locaux, leaders de la société civile, représentants de l'administration déconcentrée) ; ii) l'articulation micro, méso et macro. C'est à l'aune de ces principes que seront évalués ces partenariats locaux dans le cadre de l'UNDAF.

Les acquis de ces démarches de partenariat local n'ont pas été suffisamment capitalisés. Il serait souhaitable que chaque agence impliquée dans des actions de ce type documente la démarche méthodologique qu'elle met en œuvre pour entrer en contact avec les bénéficiaires ciblés et pour les accompagner au cours des différentes étapes du processus de développement local. Cet effort méthodologique donnera lieu à des échanges qui permettront d'harmoniser les approches respectives. De tels échanges devraient dépasser le cadre du SNU pour être étendu à d'autres acteurs du développement local (dans la ligne du point 1.6 ci-dessous).

1.3. Renforcement des mécanismes de coordination

Dans le cadre des efforts de coordination entrepris dans les stratégies partenariales, le SNU pourra renforcer les capacités nationales de coordination, en particulier dans les domaines où il est amené à jouer un rôle catalyseur (principalement en matière de gouvernance démocratique, de

décentralisation, de planification et de gestion du développement, de politique de population, dans les services sociaux essentiels, dans le développement rural, la sécurité alimentaire ou l'action environnementale). A titre d'exemple le produit 16.2 du Programme Population et SSE : « *Des cadres de concertation et de coordination entre les partenaires de l'éducation sont opérationnels au niveau des régions, des cercles et des communes* ».

Le SNU pourra également faciliter la coordination, au niveau technique, entre les partenaires de la coopération internationale. C'est ce qui est prévu en matière d'aide extérieure : « *Des mécanismes performants de pilotage et de coordination de l'aide sont élaborés et mis en place* » (produit 7.1 du Programme Gouvernance). Ou encore en matière de décentralisation (produit 5.1, qui prévoit une renaissance du Panel de la décentralisation, lequel a joué ce rôle dans les années 90).

1.4. Appui au renforcement de la coopération sous-régionale et régionale

Dans les différents domaines d'intervention de l'UNDAF, la coopération sous-régionale et régionale revêt une grande importance pour le Mali. Cette coopération s'impose pour renforcer la démocratisation du pays, grâce notamment à une bonne gestion post-conflit du Nord, pour obtenir une meilleure équité dans les échanges commerciaux, pour gérer la variable migration dans ses différentes dimensions, pour lutter contre le VIH/SIDA, pour développer les services sociaux essentiels, pour assurer la sécurité alimentaire ou encore pour mieux gérer les ressources de l'environnement et pour prévenir et gérer les risques et les catastrophes naturelles.

Dans ces différents domaines il existe de nombreux programmes et projets sous-régionaux, régionaux et inter-régionaux de développement qui pourraient renforcer l'action du SNU et de ses partenaires. Il conviendrait d'aider les partenaires nationaux à mieux tirer parti des nombreuses opportunités qui existent sur ce plan.

Chacune des agences du SNU/Mali dispose d'une structure relais au niveau sous-régional ou régional (sous la forme principalement de Bureaux régionaux) qui devraient être associées au suivi de l'UNDAF de manière à : i) appuyer les actions menées dans ce cadre, notamment en les faisant bénéficier du capital d'expérience d'autres pays ; ii) promouvoir sur le plan sous-régional, régional et international, les actions de développement menées dans le cadre de l'UNDAF, dont le potentiel de répliquabilité est important. A cet égard, le SNU devrait capitaliser et systématiser l'expérience malienne de décentralisation et de gouvernance locale, qui occupe une place de choix dans les trois Programmes-cadre de l'UNDAF. Le travail de capitalisation/systématisation devra être enrichi de l'apport des expériences menées au Mali par d'autres partenaires.

1.5. Partage du capital d'expérience

De nombreux acteurs du développement – nationaux, bilatéraux, internationaux – opèrent dans les mêmes secteurs que les agences du SNU sans que soit partagé ce capital d'expérience en vue d'améliorer la qualité des interventions. Le SNU, dans le cadre de l'UNDAF, pourrait impulser un programme d'études-action consistant en analyses transversales d'opérations de développement similaires ou complémentaires dans les domaines clé du Plan-cadre. Il conviendrait de choisir des programmes/projets qui concourent à la réalisation d'un même effet ou d'une grappe d'effets. Ces études pourraient être considérées comme une 1^{ère} étape d'un processus d'évaluation portant sur les effets recherchés par les trois Programme-cadre. Dans une seconde étape, comme prévu plus loin, il faudra entreprendre avec les partenaires concernés de véritables évaluations visant à apprécier les résultats obtenus dans l'atteinte des effets ciblés.

Ces études-action transversales, qui seraient cofinancées par les partenaires intéressés, auront notamment pour objectifs de :

- Renforcer les capacités nationales de conception, de réalisation et de suivi-évaluation des opérations de développement, notamment en suscitant sur cette base un dialogue concret entre les différents acteurs impliqués ;

- Améliorer la qualité et l'impact des opérations de développement en tirant les leçons de l'expérience et en formulant des recommandations d'ordre stratégique, méthodologique et opérationnel dans l'esprit de l'approche programme ;
- Alimenter la réflexion sur les stratégies et les politiques dans les domaines concernés ;
- Capitaliser et diffuser les expériences réussies et les bonnes pratiques ;
- Susciter des dynamiques partenariales et renforcer celles qui existent.

Il s'agit d'études-action en ce sens qu'elles seront menées de manière participative, y compris avec les bénéficiaires, et qu'elles doivent produire des résultats immédiats. Ces études chercheront en particulier à :

- Reconstituer les stratégies effectivement mises en œuvre, analyser les contraintes auxquelles elles se heurtent, en apprécier la cohérence et proposer les orientations nécessaires ;
- Préciser le rôle des acteurs impliqués et les règles du jeu dans les relations entre ces acteurs ;
- Dégager les points forts méthodologiques des opérations analysées, notamment en matière de participation des bénéficiaires, de systèmes d'information, de formation, de suivi-évaluation, en vue principalement de créer des dynamiques d'harmonisation ;
- Identifier des « zones négociables » du changement et des axes de partenariat dans une perspective de résultats.

Les études-action transversales ne devront être menées que dans les secteurs où il s'avère utile de capitaliser.

Une formule plus légère, qui n'exclut pas la première, consiste à susciter la création de réseaux de partenaires qui ont matière à échanger. Notons que c'est déjà le cas dans plusieurs domaines, tel que celui de la décentralisation où les différents projets d'appui aux communes dans les régions de Tombouctou et de Mopti se sont d'ores et déjà dotés d'un cadre de concertation. Dans le cadre de l'effet 5 du Programme Gouvernance « Consolidation du processus de décentralisation », cette action sera renforcée au travers des produits 5.1 et 5.2.

2. Mobilisation des ressources

Le tableau indicatif des ressources programmables pour la période 2003-2007 est présenté en annexe 2. Les montants indicatifs inscrits dans ce tableau ne suffiront pas eu égard aux besoins et à l'ampleur des actions programmées. Dans ces conditions les responsables des agences du SNU définiront et mettront en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources qui s'appuiera sur le plaidoyer, le renforcement des partenariats existants et la recherche de nouveaux partenaires. Cet effort de mobilisation, en combinant les atouts de l'UNDAF et du CSLP, devrait permettre d'aboutir à une plus grande disponibilité et efficacité des aides publiques au développement, notamment en faveur du développement humain et de la lutte contre la pauvreté.

La mise en œuvre de stratégies partenariales compréhensives (dépassant le simple co-financement) pourrait avoir à terme un effet positif de mobilisation de ressources.

3. Pilotage, suivi et évaluation

3.1 Le dispositif

Le dispositif institutionnel mis en place pour l'élaboration de l'UNDAF sera maintenu et renforcé pour assurer l'opérationnalisation du Plan-cadre. Ce dispositif sera articulé avec les mécanismes de pilotage, suivi et évaluation du programme de chacune des agences du SNU ainsi qu'avec le mécanisme du CSLP. Il a d'ailleurs été conçu dans cette perspective et des passerelles sont prévues entre les deux dispositifs. Ce système d'opérationnalisation de l'UNDAF pourrait être financé par une contribution de chacune des agences du SNU.

Le dispositif proposé est constitué de plusieurs niveaux dont les compétences sont soit principalement politiques et stratégiques, soit essentiellement techniques.

a) Comité directeur de l'UNDAF

Le Comité directeur sera composé des Chefs d'agence du SNU, d'un représentant de la Task Force UNDAF et d'au moins trois responsables nationaux représentant le Gouvernement malien. Parmi ces derniers siégera la personne responsable du suivi-évaluation du CSLP et celle qui est chargée de la Coopération internationale. Ce Comité, qui sera présidé par le Coordinateur Résident du SNU, se réunira au moins deux fois par an. Il aura les fonctions suivantes :

- Revue des progrès et des évaluations dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF (au niveau général et au niveau thématique) ;
- Examen de l'articulation entre l'UNDAF et le CSLP ;
- Décisions stratégiques concernant la mise en œuvre et les réorientations possibles de l'UNDAF, les actions communes de plaidoyer, les questions d'allocation et de mobilisation de ressources, de coordination avec les autres partenaires du développement (partie nationale et bailleurs) ;
- Rôle proactif dans le suivi de la pertinence des réponses proposées dans le cadre de l'UNDAF à l'évolution de la réalité socio-politique et économique et aux priorités nationales.

Des rencontres plus élargies pourraient avoir lieu avec les principaux partenaires du SNU.

b) Comité de pilotage

Le Comité de pilotage sera composé des Chefs d'agence du SNU, du Conseiller de pays ONUSIDA et du président de la Task Force UNDAF. Présidé par le Coordinateur Résident, il se réunit de manière régulière à l'occasion des réunions de la Coordination du SNU. Sa mission est : i) de préparer les réunions du Comité directeur ; ii) d'assurer le pilotage politique et stratégique de l'UNDAF entre les réunions du Comité directeur ; iii) de désigner l'agence leader pour la réalisation de chacun des produits programmés (voir plus haut section 4) ; iv) de désigner les membres de la Task Force UNDAF, des Cellules techniques de suivi-évaluation, des Groupes de travail VIH/SIDA et genre, du Comité de coordination de la base de données ; v) d'agrément les termes de référence des diverses structures techniques de l'UNDAF ; vi) d'associer les différentes unités sous-régionales ou régionales des agences au suivi de l'UNDAF, telles que le Bureau régional du FNUAP, de l'UNICEF, du PAM, de l'OMS, de l'UNESCO, de la FAO, du BIT et le SURF du PNUD.

c) Task Force UNDAF

La Task Force UNDAF (TFU), qui continuera à jouer un rôle clé dans l'UNDAF comme elle l'a fait dans la phase d'élaboration, sera composée de représentants d'agences nommés ad personam (personnel des agences et des projets) et du Conseiller ONUSIDA. Dans sa composition et ses modes de travail il faudra prendre en considération la nécessité de la remontée de l'information des comités et groupes transversaux. Des réunions plus élargies pourront avoir lieu avec des membres des autres structures techniques de l'UNDAF ainsi qu'avec les partenaires concernés. La Task Force aura notamment des concertations régulières avec la cellule CSLP selon une fréquence et un calendrier qui sera fixé de commun accord au moment de l'élaboration des termes de référence et du calendrier d'activité de la TFU.

Investi d'une mission de planification et de suivi-évaluation, ce Comité (pour lequel des termes de référence détaillés seront préparés) sera doté des attributions suivantes :

- Suivi des indicateurs des trois Programmes-cadre, de l'application des quatre thèmes intégrés et des stratégies de l'UNDAF ;
- Articulation des trois Programmes-cadre entre eux et avec le CSLP ;
- Revue des progrès et évaluations dans le cadre de la mise en œuvre des trois Programmes-cadre ;

- Organisation des évaluations de la mise en œuvre de l'UNDAF (soit directement, soit en commissionnant des évaluations externes) ;
- Pilotage de l'appui au suivi des Conférences et Conventions des Nations Unies par le Gouvernement, en intégrant cette opération dans le suivi de l'UNDAF à partir du suivi de la réalisation des droits de la personne et du développement humain ;
- Elaboration de l'argumentaire du Plaidoyer du SNU et suivi/animation de cette opération ;
- Suivi de l'évolution des conditions critiques (hypothèses et risques) ;
- Propositions de correctifs sur la base des leçons apprises et formulation de recommandations;
- Définir et mettre en œuvre la dévolution des cellules techniques au niveau régional par la participation des représentants des agences dans les régions au comité de suivi du CSLP.

d) Trois cellules techniques de suivi-évaluation

Correspondant aux trois Programmes-cadre, ces cellules techniques, qui seront constituées sur la base des groupes de travail de l'UNDAF, seront chargées du suivi de la mise en œuvre de ces programmes. Elles seront articulées aux dispositifs et mécanismes existants de suivi-évaluation, notamment dans les grands Programmes nationaux (PRODESS, PRODEC, PRODEJ ...). Des termes de référence seront également préparés pour ces comités techniques qui auront pour attributions principales :

- Le suivi de la formulation du Programme-cadre concerné, notamment pour ce qui concerne les activités à mener pour réaliser les produits programmés dans les cadres logiques ;
- L'appui aux activités de coordination menées par les agences coordinatrices des différents effets programmés ;
- La mise en place et mise en œuvre d'un mécanisme commun de suivi des indicateurs des trois Programmes-cadre ;
- L'appui aux partenaires gouvernementaux pour la mise en place d'un système de gestion axée sur les résultats dans les programmes nationaux de développement ;
- La consolidation et/ou recherche de partenariats au niveau des effets ciblés ;
- L'élaboration et mise en œuvre d'un plan de mobilisation de ressources ;
- La conduite d'évaluations thématiques ;
- L'articulation avec le Comité de coordination de la base de données et les deux Groupes de travail thématiques transversaux ;
- La formulation de recommandations.

Il est recommandé d'éviter la constitution de sous-groupes correspondant aux sous-thèmes (éducation, santé, eau et assainissement ...), ce qui serait contraire à l'approche synergique de l'UNDAF.

e) Deux groupes de travail thématiques transversaux : Genre et VIH/SIDA

Ces deux groupes, composés des points focaux des agences en matière respectivement de genre et de VIH/SIDA, auront pour tâches de : i) renforcer l'intégration de ces deux thèmes dans les trois Programmes-cadre ; ii) assurer le suivi de cette intégration ; iii) préparer l'argumentaire du plaidoyer du SNU en ces domaines et animer ce plaidoyer.

f) Equipe technique de gestion et analyse des données CCA/UNDAF/ODM.

Cette équipe, qui sera constituée de responsables et de techniciens d'agences, aura pour tâches : i) d'assurer que la base de données constituée pour le CCA puisse évoluer au service des Programmes de l'UNDAF, notamment pour le suivi des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) ; ii) de coordonner, dans cette perspective, les différentes bases de données qui existent au niveau des agences ; iii) de mettre la base de données du SNU ainsi constituée au service du CSLP ; iv) de nourrir le Plaidoyer du SNU en informations pertinentes et instructives ; v) aider les différentes

structures de l'UNDAF présentées ci-dessus à définir et mettre en œuvre une stratégie coordonnée de plaidoyer, information et communication.

Cette équipe devra travailler avec la Cellule CSLP en matière d'harmonisation de la base de données et de mise à jour des indicateurs.

g) Forum d'échange sur l'UNDAF

Un Forum d'échange sur l'UNDAF sera organisé dès qu'aura été mise en œuvre la dévolution des cellules techniques de l'UNDAF au niveau régional par la participation des représentants des agences dans les régions au comité de suivi du CSLP. Ce Forum d'échange sur l'UNDAF réunira des représentants de l'ensemble des acteurs concernés : de l'Etat central et déconcentré, des Collectivités territoriales, des grands Programmes nationaux, de la Société civile, des Groupes communautaires, du Secteur privé, de la Communauté des donateurs. Un tel forum pourra également être organisé à la fin du présent UNDAF en 2007.

Ces fora viseront à permettre de mieux intégrer l'UNDAF dans la dynamique du développement national et régional, notamment dans le CSLP. Ils aideront le SNU à mieux apprécier la pertinence, l'efficacité et l'impact de l'UNDAF. Ces fora pourront prendre une envergure et des formes différentes et porter soit sur l'ensemble du Plan-cadre (les 3 Programmes-cadre et les 4 thèmes intégrés) soit sur une partie de ce plan et être organisés dans les régions de concentration de l'action du SNU.

3.2 Les modes de suivi et d'évaluation

Les différentes structures de l'UNDAF présentées ci-dessus concevront et mettront en place, à leur niveau, la méthodologie, les mécanismes et les procédures de suivi et d'évaluation, compte tenu :

- i) des mécanismes de suivi-évaluation qui existent ou qui seront mis en place dans les projets et programmes menés dans le cadre de l'UNDAF ;
- ii) des principes et méthodes de la gestion axée sur les résultats qui a été adoptée pour l'élaboration de l'UNDAF (notamment les cadres logiques), et qui sera enrichie par des instruments spécifiques de suivi et d'évaluation ;
- iii) des stratégies partenariales qui seront mises en place pour l'atteinte des différents effets recherchés par les trois Programmes-cadre, et qui seront tout particulièrement appliquées pour l'évaluation de ces effets ;
- iv) des mécanismes institutionnels qui seront adoptés pour le suivi-évaluation du CSLP , lesquels seront d'ailleurs appuyés par l'UNDAF (produit 6.2 du Programme-cadre Gouvernance).

Une procédure en plusieurs étapes pourrait être adoptée :

- Revues annuelles par les Cellules techniques des trois Programmes-cadre
- Revue générale conduite par la Task Force UNDAF
- Décisions stratégiques prises, selon leur portée, par le Comité de pilotage ou par le Comité Directeur ;
- Revue à mi-parcours de l'UNDAF en 2005 ;
- Evaluation en 2007, ou dès 2006, de quelques effets, parmi les plus stratégiques, de chacun des trois Programmes-cadre.

Rappelons que les travaux de suivi-évaluation de l'UNDAF s'inscrivent dans une perspective plus large d'échange d'expérience avec les autres acteurs du développement impliqués dans les secteurs et thèmes d'intervention des programmes de l'UNDAF (voir III.1 Stratégies de coopération).

L'intégration des trois Programmes-cadre au sein d'un Plan-cadre, suivant une approche programme dynamique et créative, devra également être suivie de près, de même que la durabilité des résultats obtenus, ce qui exigera une attention particulière aux processus par lesquels ces résultats seront atteints.

Une équipe de travail comprenant des représentants des différentes agences sera mise en place pour réfléchir à l'harmonisation des systèmes de suivi-évaluation des programmes de coopération des agences en vue de les remplacer à terme par celui de l'UNDAF.

ANNEXES

**ANNEXE 1 : MATRICE DES CADRES LOGIQUES DES TROIS PROGRAMMES-
CADRE**

CADRE LOGIQUE « POPULATION ET SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS »

OBJECTIF du Programme-cadre : Contribuer à la lutte contre la pauvreté en appuyant la définition et la mise en œuvre de la PNP et des grands Programmes nationaux PRODESS (santé), PRODEC (éducation) et PRODEJ (justice) ainsi que les politiques et stratégies nationales dans les domaines Eau et Assainissement et Protection des Droits de l'Enfant, tout en visant l'amélioration de la qualité des services, ainsi que la prise en compte des droits humains, de l'équité de genre et des dimensions VIH/SIDA.

DOMAINE POPULATION				
HIERARCHIE DES RESULTATS	INDICATEURS	MOYENS/SOURCES DE VERIFICATION	AGENCES IMPLIQUEES	CONDITIONS DE REUSSITE
<i>Effet 1 - Politique Nationale de Population (PNP) actualisée et mise en œuvre</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'une Déclaration de PNP révisée • Mise en œuvre d'un PPIP (Programme Prioritaire d'Investissements en matière de Population) 	<ul style="list-style-type: none"> - Journal Officiel - Document de PPIP - Evaluation de l'exécution du PPIP 	Coordination : FNUAP	Stabilité politique
Produit 1.1 : Mise à jour et harmonisation de la PNP avec les objectifs de la CIPD	<ul style="list-style-type: none"> • DPNP enrichie des objectifs de la CIP et des repères de la CIPD+5, sur l'éducation universelle, la réduction de la mortalité, la SR, le VIH/SIDA 	<ul style="list-style-type: none"> - Texte de DPNP 	FNUAP	Poursuite de l'engagement politique du Gouvernement en faveur de la PNP
Produit 1.2 : Elaboration et mise en œuvre d'un PPIP, grâce à un intense plaidoyer pour mobiliser les ressources nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes et projets développés en population et développement et genre • Taux d'exécution du PPIP 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de projets - Protocoles d'accords - Rapports d'évaluation 	FNUAP et ensemble du SNU	Mobilisation de ressources suffisantes et dans les délais Engagement confirmé des partenaires au développement
Produit 1.3 : Renforcement des capacités institutionnelles et techniques des structures (nationales, régionales et locales) chargées du suivi, de la coordination et de l'évaluation du Programme national de Population	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité et accès accrus à des données désagrégées • Mécanismes de coordination intra et intersectorielle • Mécanismes de suivi-évaluation des programmes de population à tous les niveaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Bases de données - Documents des cadres d'action intra et intersectorielle - Rapports d'évaluation du PPIP et/ou des projets et programmes 	FNUAP et ensemble du SNU	Mise en place de réseaux/partenariats (groupes religieux et culturels, parlementaires, secteur privé) pour faciliter l'exécution et le suivi du PA/CIPD et de la PNP.
<i>Effet 2 – Intégration plus effective de la variable population et des questions de genre dans les programmes et stratégies de développement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • % de projets et programmes sectoriels intégrant les questions de population et l'approche genre • Nombre de Communes appliquant un plan d'action pour la prise en compte de la variable population et des questions de genre dans leurs programmes de développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents Programmes sectoriels - Rapports de suivi et d'évaluation - Programmes de développement des Communes 	Coordination : FNUAP	Poursuite de l'engagement du Gouvernement en faveur de l'opérationnalisation de la PNP et d'une décentralisation effective

<p>Produit 2.1 : Intégration des questions de population, des besoins sexospécifiques, ceux des adolescents/jeunes/personnes âgées, l'incidence du VIH/SIDA ainsi que le souci d'égalité et d'équité de genre dans les programmes et stratégies sectoriels de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Outils et normes standards d'intégration développés • % de structures sectorielles qui disposent et utilisent des outils et normes standards d'intégration 	<ul style="list-style-type: none"> - Grilles et directives d'intégration - Mécanismes de suivi de l'intégration - Evaluation du PPIP 	<p>FNUAP et ensemble du SNU</p>	<p>Prise de conscience et adhésion des techniciens et décideurs politiques à la nécessité de prise en compte de la variable population</p>
<p>Produit 2.2 : Prise en compte des variables démographiques, des besoins sexospécifiques, ceux des adolescents/jeunes/personnes âgées, l'incidence du VIH/SIDA ainsi que le souci d'égalité et d'équité de genre dans les programmes de développement des Communes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plans d'action opérationnels de prise en compte de la variable et des questions de genre par les Communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents Programmes de développement - Mécanismes de suivi de l'intégration au niveau communal 	<p>FNUAP et ensemble du SNU</p>	<p>Prise de conscience et adhésion des élus et acteurs communaux à la nécessité de prise en compte de la variable population</p>
<p>Produit 2.3 : Renforcement des capacités institutionnelles des Communes et des structures techniques impliquées dans le Programme de Population, en matière d'intégration de la variable population et des questions de genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Personnel formé à l'utilisation de bases de données et à la maîtrise des outils et normes standards d'intégration de la variable population et des questions de genre 	<ul style="list-style-type: none"> - Plans de formation et de suivi 	<p>FNUAP et ensemble du SNU</p>	<p>Poursuite de l'engagement du Gouvernement en faveur de l'opérationnalisation de la PNP et d'une décentralisation effective</p>
<p><i>Effet 3 - Disponibilité et utilisation accrues de données précises et à jour, ventilées par sexe, sur la population, le développement et la santé en matière de reproduction, les tendances démographiques et leurs implications</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de publications de données et de résultats d'études et recherches sur les questions de population et développement, SR et de genre • Nombre de communes disposant de bases de données socio-démographiques qu'elles utilisent pour l'élaboration de leurs programmes de développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Liste d'indicateurs - Documents et Titres - Monographies et Statistiques communales 	<p>Coordination : FNUAP</p>	<p>Participation des parties prenantes à tous les niveaux du système de collecte, d'analyse et de dissémination des données</p>
<p>Produit 3.1 : Renforcement des capacités nationales (et communales) de collecte, d'analyse, de dissémination et d'utilisation des données socio-démographiques et sanitaires pour la prise de décision.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programme prioritaire d'analyses approfondies et d'interrelations sur population et développement développé • Volet SR/PF du SNISS/SLISS développé • Système de suivi-évaluation de l'ampleur et de l'impact du VIH/SIDA, ainsi que sur les déterminants de la vulnérabilité au VIH/SIDA, avec des données désagrégées sur la TME et sur 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et Analyses - Supports d'enregistrement et exploitation du SNISS - Indicateurs et Rapports d'études sur le VIH/SIDA 	<p>FNUAP, PNUD, OMS, UNICEF, BM, UNESCO, BIT</p>	<p>Disponibilité des ressources</p>

	les orphelins du SIDA			
Produit 3.2 : Constitution de bases de données socio-démographiques et économiques, désagrégées par sexe	<ul style="list-style-type: none"> Données socio-démographiques et économiques disponibles, désagrégées par genre et niveau géographique 	<ul style="list-style-type: none"> Fichiers informatisés des CPS, des Communes ; Annuaire statistiques ; EDS.. 	FNUAP, UNICEF, PNUD, BM, PAM, BIT	Disponibilité des ressources et existence de mécanismes de concertation entre producteurs de données
Produit 3.3 : Renforcement du système d'enregistrement et d'exploitation de l'état civil au niveau des Communes	<ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture des faits d'état civil 	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes de couverture de l'état civil 	UNICEF, PNUD, FNUAP, BM	Adhésion et engagement des leaders communautaires et religieux
<i>Effet 4 - Statut de la femme et équité du genre améliorés</i>	<ul style="list-style-type: none"> Rehaussement du niveau d'éducation et d'alphabétisation des filles et des femmes % accru de femmes en poste dans les sphères de décision aux niveaux central, régional et local 	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques sur la promotion de la femme 	Coordination : FNUAP	Engagement politique du Gouvernement et de la société civile en faveur de la promotion de la femme et de l'équité de genre, notamment par un renforcement du pouvoir économique de la femme
Produit 4.1 : Définition et mise en œuvre d'une Politique de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille	<ul style="list-style-type: none"> Programmes et Plans d'action opérationnels de mise en œuvre de la Politique 	<ul style="list-style-type: none"> Documents de politiques et plans d'action adoptés Rapports de suivi et d'évaluation 	UNICEF, PNUD, FNUAP, UNESCO, BIT, UNIFEM	Articuler avec le produit 8.2 du Programme-cadre Gouvernance
Produit 4.2 : Adoption et application d'un Code de la famille réduisant les discriminations à l'égard des femmes	<ul style="list-style-type: none"> Dispositions légales prises et appliquées pour relever l'âge des filles au mariage Existence et application de mesures visant à accroître la responsabilité des hommes dans leurs comportements sexuels et procréateurs et dans leur rôle social et familial 	<ul style="list-style-type: none"> Textes législatifs et réglementaires Textes législatifs et réglementaires 	UNICEF, FNUAP, PNUD, BIT	Mobilisation de la société civile, des leaders communautaires et religieux
Produit 4.3 : Renforcement des communautés d'individus et de groupes plaçant pour la promotion de la femme et pour la santé et les droits en matière de reproduction.	<ul style="list-style-type: none"> Cadres de partenariats établis entre associations, ONGs 	<ul style="list-style-type: none"> Documents cadres de partenariats 	FNUAP, UNICEF, OMS, UNESCO, FAO, BIT	Mobilisation de la société civile, des leaders communautaires et religieux
Produit 4.4 : Renforcement de la lutte contre les pratiques néfastes à la santé de la femme et contre toutes les violences faites aux femmes	<ul style="list-style-type: none"> Plans d'action opérationnels du CNAEPN au niveau décentralisé Réduction du % de femmes battues Plan d'action de lutte contre la violence faite aux femmes élaboré et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Budgets et documents de plans d'action Enquêtes CAP et EDS 	UNICEF, FNUAP, OMS, UNESCO, PNUD	Engagement concret du Gouvernement. Mobilisation de la société civile, des leaders communautaires et religieux. Fonctionnement effectif du Comité des donateurs sur femmes et développement (COFED)

DOMAINE SANTE DE BASE ET DE LA REPRODUCTION

HIERARCHIE DES RESULTATS	INDICATEURS	MOYENS/SOURCES DE VERIFICATION	AGENCES IMPLIQUEES	CONDITIONS DE REUSSITE
<i>Effet 5 - Meilleure prévention et prise en charge correcte de la malnutrition des enfants et des maladies</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de mortalité infantile • Taux de malnutrition 0-5 ans, poids/âge • Taux de couverture vaccinale du PEV de routine • Taux d'utilisation par les enfants de moins de 5 ans des moustiquaires imprégnées • Taux de mortalité infanto-juvénile • Taux de mortalité des adultes 	<ul style="list-style-type: none"> - SNIS (Système National d'Information Sanitaire) - EDS - MICS 	Coordination : OMS	Valable pour produits 5.1 à 11.3: <ul style="list-style-type: none"> - Stabilité du personnel ayant reçu une formation - Motivation des communautés - Disponibilité permanente des médicaments essentiels, vaccins, supports imprégnés - Disponibilité et motivation du personnel qualifié - Disponibilité, mobilisation efficace et allocation efficiente de ressources suffisantes.
Produit 5.1 : Disponibilité et accessibilité des médicaments, vaccins et moyens contraceptifs aux différents niveaux	<ul style="list-style-type: none"> • Taux disponibilité des ME 	<ul style="list-style-type: none"> - Monitorage au niveau des CSCOM - Rapports de routine 	OMS, UNICEF, FNUAP, BM	
Produit 5.2 : Performances accrues aux différents niveaux de la pyramide sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de couverture vaccinale • Taux d'utilisation de la consultation primaire curative 	<ul style="list-style-type: none"> - Monitorage au niveau des CSCOMs - Données du SNIS 	OMS, UNICEF, FNUAP, BM	
Produit 5.3 : Connaissances et pratiques améliorées au niveau des familles et communautés, en matière de prévention et prise en charge des maladies des enfants et des femmes, d'allaitement maternel exclusif et de bonnes pratiques de sevrage, d'alimentation adéquate durant la grossesse, et d'hygiène.	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'allaitement maternel exclusif • Taux d'utilisation de la TRO • Taux de consultation prénatale • Taux d'accouchements assistés • Taux de couverture vaccinale des femmes enceintes contre le tétanos, taux de disponibilité de la chloroquine dans les ménages • Taux d'utilisation des moustiquaires imprégnées • Taux de malnutrition 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes au niveau communautaire - MICS et EDS - SNIS 	UNICEF, OMS, FNUAP, BM, PAM	

<i>Effet 6 - Prévalence contraceptive accrue</i>	<ul style="list-style-type: none"> Taux de prévalence contraceptive 	- EDS	Coordination : FNUAP	
Produit 6.1 : Une meilleure couverture des besoins de la population, des adolescents et des jeunes en particulier, en matière de planification familiale.	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'utilisation services de PF Taux d'utilisation des préservatifs (masculins et féminins) 	- Rapports de routine ; - Monitoring CSCOMS	FNUAP, OMS, UNICEF, BM	
Produit 6.2 : Renforcement du plaidoyer et de la communication pour le changement de comportement en matière de SR/PF et de VIH/SIDA	<ul style="list-style-type: none"> % des groupes vulnérables prioritaires connaissant 3 méthodes contraceptives Taux d'utilisation d'une méthode contraceptive 	- Enquêtes CAP	FNUAP, OMS, UNICEF, BM, DESA	
Produit 6.3 : Une implication plus grande des hommes et des leaders traditionnels, communautaires et religieux, dans la promotion de la SR/PF.	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du Nombre d'Années Couples Protection 	- Rapports de supervision et d'évaluation des Agents DBC	OMS, FNUAP, UNICEF, BM	
Produit 6.4 : Extension de la DBC	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'aires/villages couverts 		FNUAP, UNICEF, OMS, BM, DESA	
<i>Effet 7 - Prévention accrue et prise en charge plus complète et correcte des maladies liées à la grossesse et à l'accouchement, ainsi que la prise en charge effective des urgences obstétricales</i>	<ul style="list-style-type: none"> Ratio de mortalité maternelle 	- EDS	Coordination : UNICEF	
Produit 7.1 : Système de référence des CSR opérationnel.	<ul style="list-style-type: none"> % des complications attendues dans l'aire de responsabilité reçues dans les CRS ; 	- Monitoring niveau CSR - SNIS	UNICEF, OMS, FNUAP, BM	
Produit 7.2 : Performances et utilisation accrues des services de consultation prénatale, néonatale et postnatale.	<ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture CPN 	- SNIS	UNICEF, OMS, FNUAP, BM	
Produit 7.3 : Personnel formé disponible pour la prise en charge des accouchements	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'accouchements assistés 	- Monitoring au niveau des CSCOM - SNIS	UNICEF, OMS, FNUAP, BM	
<i>Effet 8 - Prévention accrue de la transmission du VIH/SIDA, y compris la transmission des parents à l'enfant</i>	<ul style="list-style-type: none"> Séroprévalence HIV 	- EDS	Coordination : OMS	
Produit 8.1 : Structures pour la prévention de la transmission mère-enfant, opérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> % de structures dans les zones à haute séroprévalence en mesure de pourvoir au dépistage volontaire et counseling et de prise en charge parents/enfants dans le cadre de la stratégie nationale de Prévention de la TME. 	- SNIS	UNICEF, OMS UNFPA, BM	
Produit 8.2 : Prise en charge correcte des MST au niveau des CSCOM sur base d'une sensibilisation accrue au niveau communautaire sur la prévention des MST et la nécessité de se soigner	<ul style="list-style-type: none"> % MST traités selon les ordigrammes de prise en charge 	- Monitoring au niveau des CSCOM - SNIS	OMS, UNFPA, UNICEF, BM	

Produit 8.3 : Médicaments ARV et ceux pour les maladies opportunistes disponibles pour femmes séropositives en état de grossesse	<ul style="list-style-type: none"> % de structures ayant ARV et Med/Mo disponibles 	- SNIS	OMS, UNICEF, UNFPA, BM	
DOMAINE EAU ET ASSAINISSEMENT				
HIERARCHIE DES RESULTATS	INDICATEURS	MOYENS/SOURCES DE VERIFICATION	AGENCES IMPLIQUEES	CONDITIONS DE REUSSITE
<i>Effet 9 - Accès accru durable de la population aux systèmes adéquats d'approvisionnement en eau potable.</i>	<ul style="list-style-type: none"> % population ayant accès à une source d'eau potable 	- EDS - MICS	Coordination : UNICEF	<ul style="list-style-type: none"> - Articulation avec le Programme-cadre "Développement rural, Sécurité alimentaire, Action Environnementale", en particulier avec le produit 5.1 : Renforcement des capacités nationales en matière de gestion durable des ressources naturelles et de conservation de la nature. - Rappel : les conditions de réussite de l'effet 5 ci-dessus sont valables pour tous les effets et produits du domaine Eau et Assainissement
Produit 9.1 : Mise en œuvre de la politique d'un point d'eau par village	<ul style="list-style-type: none"> % villages avec un point d'eau potable 	- Rapports - MICS	BM, UNICEF, OMS, PNUD	
Produit 9.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et techniques dans le domaine de l'hydraulique, aux niveaux central, régional et district, pour la satisfaction en eau potable des populations	<ul style="list-style-type: none"> % cadres formés 	- Rapports	UNICEF, OMS, PNUD, BM, PAM	Existence d'un inventaire de la disponibilité d'eau potable.
Produit 9.3 : Capacités accrues des communautés à planifier, à gérer et à choisir la technologie la plus appropriée pour la construction des systèmes d'approvisionnement en eau.	<ul style="list-style-type: none"> % communautés ayant reçu formation % communautés équipées de manière viable et durable 	- Rapports	UNICEF, OMS, FNUAP, BM, PAM, ONUDI	
<i>Effet 10 - Accès accru des communautés à des dispositifs adéquats d'évacuation d'excréta et d'autres déchets.</i>	<ul style="list-style-type: none"> % de ménages ayant accès à des dispositifs adéquats d'évacuation d'excréta 	- EDS - MICS	Coordination : OMS	
Produit 10.1 : Une plus grande prise de conscience des communautés sur l'interrelation excréta, déchets et santé suscitant une demande accrue d'assistance technique pour la gestion des excréta et des déchets liquides et solides	<ul style="list-style-type: none"> % de population connaissant transmission oro-fécale et interrelation déchets- santé 	- Enquête CAP	UNICEF, OMS, PNUD, FNUAP, BM, ONUDI	
Produit 10.2 La capacité confirmée du Ministère de la Santé (à travers la DNHS)	<ul style="list-style-type: none"> % cadres DNHS ayant reçu formation appropriée 	- Rapports	OMS, UNICEF, PNUD, BM, PAM	

d'assister les communautés rurales et urbaines pour la construction de latrines adéquates et autres moyens de collection de déchets.				
Effet 11 - Eradication du Ver de Guinée	• Nombre de cas de ver de Guinée	- Système de surveillance	Coordination : OMS	
Produit 11.1 : Utilisation par les populations des zones infestées par le ver de Guinée de moyens adéquats de prévention de la dracunculose.	• % population utilisant les moyens de prévention (consommation d'eau potable, utilisation de tamis/filtres...)	- Rapports de routine	OMS, UNICEF	
Produit 11.2 : Les communautés sont assurées d'un meilleur suivi/surveillance des nouveaux cas déclarés de dracunculose.	• % cas déclarés qui sont endigués.	- Rapports de routine	OMS, UNICEF	
Produit 11.3 : La capacité de la Direction Nationale de la Santé d'éradiquer et de contrôler la dracunculose, est renforcée	• % de cadres DNE ayant reçu formation appropriée	- Rapports de routine	OMS, UNICEF	
DOMAINE EDUCATION DE BASE				
HIERARCHIE DES RESULTATS	INDICATEURS	MOYENS/SOURCES DE VERIFICATION	AGENCES IMPLIQUEES	CONDITIONS DE REUSSITE
Effet 12 - Capacité renforcée des collectivités décentralisées pour formuler et mettre en œuvre des programmes de développement intégrant les priorités éducatives notamment l'éducation des filles et les dimensions VIH/SIDA, et pour mobiliser les ressources internes et externes	• Intégration des priorités éducatives dans les plans locaux de développement • Adoption par le PRODEC de critères et mesures de décentralisation	- Enquêtes in communes - Programmes de développement des CT	Coordination : PNUD	Les responsables des Communes sont suffisamment formés, impliqués et engagés
Produit 12.1 : Mise à disposition et utilisation par les responsables des collectivités décentralisées d'outils de planification et de gestion appropriés.	• % de Communes dont les responsables sont capables de planifier et gérer les programmes d'éducation	- Rapport d'Enquête	PNUD, UNICEF, UNESCO, OMS	
Produit 12.2 : Intégration des priorités éducatives dans les programmes de développement des collectivités décentralisées, y compris les aspects liés aux IST VIH/SIDA.	• % de communes disposant de programmes intégrant effectivement les priorités éducatives et les IST VIH/SIDA	- idem	UNESCO, PNUD, UNICEF, FNUAP, OMS	
Produit 12.3 : Définition et mise en œuvre de stratégies de mobilisation des ressources internes et externes par les collectivités décentralisées elles-mêmes.	• Niveau de ressources mobilisées par rapport aux besoins planifiés des Communes en éducation et IST VIH/SIDA	- idem	PNUD, UNICEF, OMS, FNUAP, BIT	Engagement des communautés

<i>Effet 13 - Capacité institutionnelle renforcée des structures centrales et déconcentrées du Ministère de l'Education pour une prise en compte effective dans le cadre du PRODEC et les plans d'Action régionaux des stratégies de l'Education Pour Tous et leur mise en œuvre</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les structures centrales et déconcentrées de l'éducation disposent de cadres formés et de moyens financiers pour la mise en œuvre des secteurs clé de l'EPT 	- Analyse institutionnelle	Coordination : UNESCO	Volonté politique en faveur des objectifs de l'EPT
Produit 13.1 : Intégration des objectifs et stratégies de l'Education Pour Tous dans le PRODEC et dans les plans d'action régionaux.	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'intégration des objectifs et des stratégies EPT contenus dans le cadre d'action de Dakar dans le PRODEC et les plans d'action régionaux d'éducation 	- Etude analytique des contenus du PRODEC et des plans régionaux et des annuaires statistiques	Agences marraines EPT (UNESCO, UNICEF, FNUAP, PNUD, BM) et PAM	idem
Produit 13.2 : Suivi de l'avancement de la mise en œuvre de l'EPT assuré à travers la collecte et l'analyse des données statistiques scolaires.	<ul style="list-style-type: none"> Les indicateurs clés de l'EPT sont intégrés dans les annuaires statistiques annuels 	- Annuaires statistiques	Agences marraines EPT (UNESCO, UNICEF, FNUAP, PNUD, BM) et PAM, BIT	Prise en compte exhaustive des résultats acquis dans l'éducation non formelle
<i>Effet 14 - Capacité accrue des secteurs éducatifs publics, privés et de la société civile à promouvoir l'offre et la demande éducatives, y compris à travers l'éducation non formelle et le préscolaire, avec un accent particulier sur la scolarisation des filles et l'alphabétisation des femmes.</i>	<ul style="list-style-type: none"> Accroissement du nombre d'institutions éducatives (publiques, privées, communautaires) Augmentation du nombre d'inscriptions dans ces institutions Budgets globaux affectés à l'éducation Nombre de partenaires supportant les programmes d'éducation et d'alphabétisation TBS 	- Annuaires statistiques - Budgets de l'Education et des départements sectoriels - Sources budgétaires	Coordination : UNICEF	
Produit 14.1 : Constructions et équipement d'infrastructures pour la formation des formateurs et de salles de classe.	<ul style="list-style-type: none"> % de villages disposant d'une école ou d'un CED Nombre d'IFM construits et équipés 	- Annuaires statistiques - Rapports de missions d'évaluation	UNICEF, UNESCO, PAM, PNUD, BM	
Produit 14.2 : Réduction à zéro de l'écart entre les taux bruts de scolarisation des garçons et des filles et réduction de 50% de l'écart entre les taux d'alphabétisation des femmes et des hommes.	<ul style="list-style-type: none"> TBS par sexe Taux d'abandon des filles Taux d'alphabétisation/ sexe 	- Annuaires statistiques - Rapports de missions d'évaluation	UNESCO, PNUD, UNICEF, FNUAP, PAM, BM	
Produit 14.3 : Diversification de l'offre éducative et formation de ressources humaines pour le préscolaire, comme pour les enfants à besoins éducatifs spéciaux.	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de classes pourvues en enseignants Taux de préscolarisation prenant en compte les structures communautaires 	- Rapports d'enquête	UNICEF, PNUD, UNESCO, BM, BIT	
Produit 14.4 : Renforcement des stratégies de formation continue des enseignants du fondamental.	<ul style="list-style-type: none"> Taux moyen annuel de visite d'appui pédagogique aux maîtres de l'enseignement fondamental ; Nombre d'émissions pédagogiques à l'attention des maîtres de l'enseignement fondamental 	- Rapport de suivi de l'exécution des contrats avec les radios - Enquêtes statistiques.	UNICEF, UNESCO, FNUAP	

	l'enseignement fondamental produites et diffusées par radio, par année scolaire			
<i>Effet 15 - Intégration et mise en oeuvre de la stratégie « Ecole amie des enfants, amie des filles » dans la politique éducative pour améliorer la qualité de l'éducation de base, en développant un environnement sain et accueillant pour les filles comme pour les garçons, en développant également des pédagogies actives et les compétences de vie, favorisant la réussite scolaire du plus grand nombre d'enfants.</i>	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'application des éléments clé de l' Ecole amie des enfants, amie des filles, dans les écoles 	- Enquêtes au niveau des écoles	Coordination : UNICEF	Un bon niveau d'engagement du gouvernement en faveur de la stratégie « école amie des enfants »
Produit 15.1 : l'école « amie des enfants, amie des filles » est prise en compte dans le PRODEC et mise en oeuvre au niveau national et dans toutes les écoles.	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de prise en compte de la stratégie « Ecole amie des enfants, amie des filles » dans le PRODEC et dans les plans d'action régionaux 	- Etude analytique des contenus du PRODEC et des plans d'actions régionaux	UNICEF, UNESCO, FNUAP, PAM, BM	Idem
Produit 15.2 : les taux de redoublement et de déperdition scolaire sont réduits de façon significative.	<ul style="list-style-type: none"> Taux de redoublement et de déperdition scolaire 	- Données statistiques de routine	UNESCO, BM, UNICEF	Idem
Produit 15.3 : les compétences de vie, y compris les aspects liés à la prévention du VIH/SIDA, et l'éducation à la paix, aux droits humains et la démocratie, sont intégrées dans les curricula et enseignées dans le formel et le non formel.	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'acquisition des élèves dans les apprentissages de base et en compétences de vie Niveau de mise en place de clubs anti-SIDA dans les établissements scolaires Niveau d'engagement des Associations de parents d'élèves 	- Enquêtes MLA (Monitoring of learning achievement)	UNICEF, UNESCO, FNUAP, PNUD, OMS	
<i>Effet 16 - : Renforcement d'un partenariat dynamique autour de l'école avec l'implication de tous les acteurs et bénéficiaires dans la gestion de l'école, notamment en promouvant la mise en place de comités de gestion scolaire et la participation des enfants et des communautés dans leur ensemble</i>	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'écoles où sont impliqués acteurs et bénéficiaires dans la gestion de l'école 	- Enquêtes au niveau des écoles	Coordination : UNESCO	Disponibilité et engagement des partenaires pour une coordination efficace des interventions
Produit 16.1 : les écoles sont mieux gérées avec la participation des comités de gestion scolaire mis en place et dynamisés avec la participation des enfants.	<ul style="list-style-type: none"> % d'écoles disposant d'un comité de gestion scolaire opérationnel % d'écoles ayant instauré un système de participation des enfants à la gestion de l'école 	- Enquêtes et Missions de suivi / évaluation - Rapports de routine de DAE	UNICEF, UNESCO, PNUD, BM, PAM	Idem
Produit 16.2 : des cadres de concertation et de coordination entre les partenaires de l'éducation sont opérationnels au niveau des régions, des cercles et des communes.	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de régions, cercles et communes disposant d'un cadre de concertation opérationnel entre les partenaires de l'éducation 	- Enquêtes et missions de suivi / évaluation - Rapports de routine de DAE	UNESCO, UNICEF, PNUD, BM, PAM	Idem

DOMAINE PROTECTION SPECIALE DE L'ENFANT

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	INDICATEURS	MOYENS/SOURCES DE VERIFICATION	AGENCES IMPLIQUEES	CONDITIONS DE REUSSITE
<i>Effet 17 - La protection des enfants contre les abus, l'exploitation et les violences de tous ordres est assurée</i>	<ul style="list-style-type: none"> % d'enfants victimes d'abus, de violence, d'exploitation et de négligence pris en charge 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes - Données de routine 	Coordination : UNICEF	Renforcement effectif des structures concernées dans la collecte des données et dans le suivi des données
Produit 17.1 : Les législations sur la protection de l'enfant et sur la famille sont adoptées et mises en application, y compris concernant les orphelins du SIDA	<ul style="list-style-type: none"> Textes de lois adoptés 	<ul style="list-style-type: none"> - Journal officiel 	UNICEF, PNUD, FNUAP, UNESCO	Engagement politique du Gouvernement en faveur de la protection de l'enfant Soutien de la société civile
Produit 17.2 : Des stratégies d'application des lois sont développées par les personnes / structures chargées de cette application	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques judiciaires disponibles Mécanismes de suivi mis en place de l'application des lois 	<ul style="list-style-type: none"> - Données de routine - Enquêtes 	UNICEF, PNUD, UNESCO	Nécessité d'un système d'information/communication sur la législation existante
Produit 17.3 : Les structures et les personnes en charge de la protection des enfants sont désignées et sont en mesure d'assurer leurs fonctions	<ul style="list-style-type: none"> % de régions ayant des structures et des personnes chargées de la protection de l'enfant opérationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes 	UNICEF, BIT, UNESCO	Adoption effective des textes législatifs relatifs à la protection de l'enfant
Produit 17.4 : Des plans de développement de la protection de l'enfant sont définis au niveau national et régional et sont intégrés dans les stratégies d'intervention des structures techniques et des associations et ONGs	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un Plan national de protection de l'enfant Nombre de régions ayant des plans de développement de la protection de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - Textes officiels - Textes officiels 	UNICEF, UNESCO, FNUAP, BIT	Motivation et volonté politique
Produit 17.5 : Les communautés développent des stratégies d'intervention en créant des comités locaux de surveillance contre les situations d'abus, de violence et d'exploitation des enfants, notamment concernant les orphelins du SIDA	<ul style="list-style-type: none"> % de Cercles ayant des comités de surveillance contre les situations d'abus, de violence et d'exploitation des enfants Nombre d'interventions faites par les comités de surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes - Enquêtes 	UNICEF, PNUD, FNUAP	Idem
Produit 17.6 : Un système de collecte et d'analyse de données relatives à l'abus, la violence et l'exploitation des enfants est mis en place et opérationnalisé, notamment concernant les orphelins du SIDA	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques sur les droits de l'enfant disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Données de routine - Rapports 	UNICEF, FNUAP, BIT	Idem
<i>Effet 18 – Réduction significative de la prévalence de l'excision</i>	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de 30% de la pratique de l'excision avant l'âge de 8 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - EDS IV - Enquêtes CAP 	Coordination : OMS	Volonté politique affirmée de lutte contre l'excision
Produit 18.1 : Définition et mise en œuvre d'une Politique nationale de lutte contre l'excision	<ul style="list-style-type: none"> Politique nationale pour l'abandon de l'excision adoptée Plans d'action opérationnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de Politique - Textes officiels - Rapports de suivi 	OMS, PNUD, FNUAP, UNICEF	Renforcement des capacités du Comité national d'action pour l'éradication des pratiques néfastes à la santé de la femme et de l'enfant (CNAPN) et de ses démembrements régionaux

Produit 18.2 : Abandon de l'excision par une part significative de villages	<ul style="list-style-type: none"> • 30% des villages ont abandonné la pratique de l'excision • % de Haut Commissariats ayant déclaré publiquement être contre l'excision 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes - EDS IV - Enquêtes - Déclarations officielles 	UNICEF, PNUD, FNUAP, OMS,	Soutien de la part des leaders communautaires, traditionnels, religieux et politiques à tous les niveaux
<i>Effet 19 – Renforcement des programmes visant à réduire la vulnérabilité des enfants face au VIH/ SIDA</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les communautés développent des programmes locaux visant à réduire la vulnérabilité des enfants par rapport à l'infection par le VIH et l'impact du SIDA. 		Coordination : UNICEF	
Produit 19.1 : Des programmes de réponse locale incluant la réduction de la vulnérabilité des enfants face au VIH/SIDA sont élaborés et mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • % de communautés disposant de plans qui s'attaquent à la vulnérabilité des enfants face au VIH/SIDA 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes - Rapports produits dans le cadre de l'Initiative « Un Cercle/une ONG » 	UNICEF, PNUD, FNUAP	
<i>Effet 20 – Renforcement des programmes de lutte contre les pires formes du travail des enfants</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 		Coordination : BIT	Engagement confirmé du Gouvernement
Produit 20.1 : La mise en œuvre des Conventions internationales relatives à l'exploitation de l'enfant est appuyée	<ul style="list-style-type: none"> • Un mécanisme de suivi des Conventions internationales concernées est fonctionnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports périodiques sur l'application des Conventions concernées 	BIT, UNICEF	

CADRE LOGIQUE « GOUVERNANCE »

OBJECTIF du Programme-cadre : Contribuer aux efforts du pays visant la démocratisation de la société et l'amélioration de la gestion du développement, en mettant l'accent sur : la promotion des droits humains et de l'approche genre ; le renforcement des institutions du système démocratique ; la consolidation du processus de décentralisation ; l'amélioration des capacités de planification et de gestion du développement ; la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation participative des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté et de lutte contre le VIH/SIDA ; le renforcement du partenariat entre le gouvernement et l'ensemble de ses partenaires internes et externes, publics et privés.

HIERARCHIE DES RESULTATS	INDICATEURS	MOYENS/SOURCES DE VERIFICATION	AGENCES IMPLIQUEES	CONDITIONS DE REUSSITE
Effet 1 - Utilisation accrue par les décideurs des concepts du DHD dans la formulation et la mise en œuvre des politiques	<ul style="list-style-type: none"> Les concepts et les problématiques du DHD sont intégrés dans les politiques et les déclarations du gouvernement Couverture médiatique des concepts du DHD (radio, TV, presse écrite, Internet) Utilisation effective du CCA, des Rapports Nationaux sur le Développement Humain et autres Rapports relatifs au DHD dans le débat public et le dialogue sur les politiques 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation des « effets » de l'UNDAF Suivi du CSLP Analyse de la presse écrite et audiovisuelle 	Coordination : PNUD	<p>Implication de l'ensemble du SNU dans le processus.</p> <p>Utilisation du DHD, non pas comme un slogan, mais comme un concept opérationnel destiné à orienter effectivement les politiques de développement.</p>
Produit 1.1 : Rapport National sur le Développement Humain régulièrement produit et diffusé	<ul style="list-style-type: none"> Production régulière du RNDH (tous les 2 ans) sur un thème choisi au niveau du SNU parmi les priorités du gouvernement Diffusion du RNDH suivant une stratégie de plaidoyer définie au niveau du SNU 	<ul style="list-style-type: none"> RNDH publié Enquête sur l'utilisation du RNDH 	PNUD et SNU dans son ensemble.	Pour être attractif le RNDH doit éviter d'être répétitif ; il devra diversifier les thématiques en s'adressant aux questions que se posent les acteurs nationaux du développement.
Produit 1.2 : Production en temps voulu, suivant une démarche participative, de la 2 ^{ème} édition du CCA	<ul style="list-style-type: none"> Une base de données actualisée et dynamique, alimentée par chacune des agences ; mise en réseau des sources / banques de données désagrégées par genre. Mise en place d'un processus participatif impliquant le gouvernement, la société civile, le secteur privé, le SNU et les donateurs. Elaboration du 2^{ème} CCA en cohérence avec l'évolution du CSLP et la dynamique de réalisation de l'UNDAF. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports des groupes thématiques de réflexion constitués de représentants des différentes catégories d'acteurs du développement. CCA actualisé. 	SNU dans son ensemble.	Niveau de mobilisation des agences du SNU et capacité de ce dernier à mobiliser les autres acteurs du développement. Capacité du SNU à analyser les causes des problématiques abordées.
Produit 1.3 : Plaidoyer concerté du SNU sur la base des différents Rapports des agences relatifs au DHD en fonction des objectifs de l'UNDAF	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des thèmes transversaux de l'UNDAF dans les politiques publiques et les déclarations gouvernementales. Mise en place d'un mécanisme commun de plaidoyer 		SNU	<ul style="list-style-type: none"> Capacité du SNU à intégrer dans la pratique les thèmes transversaux dans les Programmes-cadre de l'UNDAF Capacité du SNU à construire des partenariats avec la société civile pour les activités de plaidoyer

	<ul style="list-style-type: none"> Concentration concertée des activités de plaidoyer sur les Programmes-cadre de l'UNDAF et sur les thèmes transversaux : pauvreté, genre, droits humains, VIH/SIDA 			
Effet 2 - <i>Un soutien actif du SNU pour assurer le suivi des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Un système de ciblage et de suivi est mis en place au niveau national pour assurer le suivi des ODM Préparation, publication, et diffusion sur une base régulière d'un Rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODM au niveau national Le CCA suit et analyse les progrès réalisés dans l'atteinte des ODM 	<ul style="list-style-type: none"> Tenue de la base de données sur les ODM. Rapport sur les ODM Rapports des groupes thématiques. 	Coordination : PNUD	Engagement du Gouvernement à progresser dans l'atteinte des ODM. Articulation entre le CSLP et les ODM.
Produit 2.1 : Mécanisme de suivi défini et agréé et développement d'une expertise en matière de suivi/analyse des ODM	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un mécanisme de suivi à partir des groupes thématiques du CCA Validation du mécanisme Appui au développement d'une expertise en matière de suivi/analyse de la pauvreté et des ODM pour un meilleur suivi/orientation du CSLP et des programmes sectoriels au niveau national Contribution à la mise en œuvre du Programme régional pour le suivi des DSRP (Document stratégique de Réduction de la Pauvreté, CSLP au Mali) et des ODM 		PNUD et SNU dans son ensemble	
Produit 2.2 : Base de données sur les ODM complétée et dynamique	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place et gestion d'une base de données ODM spécifique dans le cadre de la base de données CCA. 		PNUD et SNU dans son ensemble	
Produit 2.3 : Rapport sur les progrès en direction des ODM produit tous les 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilisation d'un comité de rédaction dans le cadre du mécanisme de suivi. Publication du rapport et utilisation comme outil de plaidoyer pour la réalisation des ODM dans le cadre de l'UNDAF. 		PNUD et SNU dans son ensemble	
Effet 3 - <i>Efficacité des institutions du système démocratique, notamment l'Assemblée Nationale, le Haut Conseil des Collectivités territoriales, la Cour Suprême/Section des Comptes, le Conseil Economique, Social et Culturel, la Cour Constitutionnelle à remplir leur mandat</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les institutions ciblées ont mis en place un système de gestion efficace avec des manuels de procédures qui sont utilisés. L'Assemblée Nationale dispose de procédures claires de vote des lois et de contrôle de l'exécutif. 		Coordination : PNUD	Engagement confirmé du Gouvernement Capacité du SNU à développer une stratégie partenariale pour renforcer les capacités des institutions démocratiques.

	<ul style="list-style-type: none"> • Des mécanismes d'imputabilité/transparence et de contrôle sont en place, notamment au niveau de l'Assemblée Nationale et de la Cour Suprême. • Efficacité accrue des commissions du Parlement, nombre de rapports d'enquête, évolution de la proportion de femmes élues et de leur contribution aux travaux parlementaires. • Intégration de la dimension genre dans le processus budgétaire. 			
Produit 3.1 : Les capacités des institutions ciblées sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des capacités des institutions ciblées à remplir leurs fonctions. • Elaboration de programmes d'appui (formations, procédures, processus, fonds documentaires, communication...). • Mise en œuvre et suivi-évaluation des programmes d'appui. • Les institutions ciblées remplissent mieux les fonctions qui leur sont dévolues. • Nombre de propositions de lois (émanant des députés) sur des questions importantes. 		PNUD, FNUAP, OIT, UNICEF, HCDH	
Produit 3.2 : Formation continue des femmes parlementaires et des femmes présentes dans les autres institutions démocratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un mécanisme de formation continue des femmes parlementaires ; analyse des besoins, définition des stratégies de formation et élaboration de programmes de formation et d'appui ; mise en œuvre des actions de formation et suivi-évaluation. • Amélioration de la contribution des femmes parlementaires aux travaux de l'AN. • Renforcement de leurs capacités de lobbying et de négociation. • Disponibilité d'informations et de données désagrégées selon le genre au sein de l'AN. 		PNUD, FNUAP, UNICEF, UNIFEM	
Produit 3.3 : Les systèmes de contrôle des services publics sont performants	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation du fonctionnement des principaux systèmes de contrôle des services publics. • Définition, mise en œuvre et suivi- 		PNUD, BM et SNU dans son ensemble	Lutte contre la corruption dans les services publics. Revalorisation des salaires dans la fonction publique.

	évaluation de stratégies pour renforcer ces systèmes de contrôle. <ul style="list-style-type: none"> Améliorations des services publics résultant d'un meilleur contrôle. 			Amélioration de la comptabilité matières.
Effet 4 - Utilisation accrue par les décideurs de l'approche des droits humains – y compris de ceux des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA – dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, avec une plus grande implication des institutions/organisations de défense et de promotion des droits humains (DH)	<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation de la législation en vigueur avec les Conventions internationales ratifiées. Environnement juridique sur les DH amélioré, en particulier ceux des enfants et des femmes et ceux des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA. Capacités renforcées des institutions/organisations qui ont pour mission la promotion et la défense des DH. Développement d'une culture de droits chez les décideurs et les leaders et dans la population. Utilisation de l'approche DH dans les politiques de développement des services sociaux essentiels. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de suivi des Conventions Internationales ratifiées. Rapport annuel de la Commission Consultative des Droits de l'Homme. Textes de lois adoptés par l'Assemblée Nationale. Rapports de suivi et d'évaluation du PRODEJ. Rapports des Associations de promotion et de défense des DH. 	Coordination : UNICEF	Engagement confirmé du Gouvernement Renforcement du système judiciaire. Prise en compte des résistances aux changements de certains groupes sociaux, notamment en ce qui concerne les droits des enfants et des femmes et les droits des personnes vivant avec le VIH.
Produit 4.1 : Amélioration de l'environnement juridique afin que les DH, en particulier ceux des enfants, des femmes, des personnes âgées et des handicapés soient davantage protégés, respectés et satisfaits.	<ul style="list-style-type: none"> Nouveau Code de la famille adopté, diffusé et mis en application, grâce notamment à un appui à la recherche de consensus (voir Programme-cadre Population et SSE, Effet 4, Produit 2). Système judiciaire renforcé à travers l'appui au PRODEJ, notamment par la formation des magistrats et auxiliaires. Création de cliniques juridiques / centres d'écoute spécialisés / centres d'accès aux droits. Appui apporté à l'émergence et au déploiement de para-juristes. 		UNICEF, PNUD, FNUAP, BM, HCDH	
Produit 4.2 : Capacités renforcées des institutions (Médiature, Commission Consultative des Droits de l'Homme, Comité d'Egal Accès aux Médias d'Etat, Conseil Supérieur de la Communication...) et des organisations de la société civile (notamment l'Institut Africain d'Apprentissage pour l'Education aux DH), qui ont pour mission essentielle la promotion et la défense des DH	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs de performance des institutions/organisations appuyées. Développement des capacités en DH et en éducation aux DH. Cadres/espaces de concertation mis en place. 	<ul style="list-style-type: none"> Modules de formation Manuels de procédures Réunions de coordination 	PNUD, FNUAP, UNICEF, UNESCO, HCDH	Engagement politique du Gouvernement et mobilisation de la société civile. Disponibilité en ressources humaines et matérielles dans les institutions et organisations ciblées.
Produit 4.3 : Développement de 3 « cités consensuelles des droits humains » (dont celle de Kati qui est déjà en place)	<ul style="list-style-type: none"> Le plan d'action de Kati-Cité consensuelle des DH est appuyé. Création de 2 autres cités 	Rapports de suivi et d'évaluation.	PNUD, FNUAP, UNICEF, UNESCO, UNFIP, Fondation des Nations	Capacité de plaidoyer et de dialogue des responsables du projet.

	<p>consensuelles des DH et appui au développement de ces dernières.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer sur l'approche intégrée et dialogue avec les parties prenantes au niveau national. • Mise en œuvre effective d'une approche intégrée des DH dans les communes ciblées. • Progrès enregistrés dans la protection, le respect et la réalisation des DH dans les cités appuyées. • Impact des « cités consensuelles des DH » sur le reste de la société. 		Unies.	
<p>Produit 4.4 : Appropriation de l'approche de DH par les principales instances publiques de décision et par les organisations de la société civile (non spécialisées en matière de DH)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rapports officiels importants ou de rapports/études d'ONG et OCBs utilisant l'approche DH. • Utilisation de l'approche DH dans les politiques de développement des services sociaux essentiels • Existence de stratégies/approches d'intégration des droits humains dans les projets/programmes. • Conventions internationales sur les droits humains diffusées. • Instruments juridiques nationaux et internationaux relatifs aux DH traduits en langues nationales. • Nombre d'émissions radio/télé/sketchs • Nombre de leaders (notamment les élus) et décideurs informés • % de projets/programmes appuyés par le SNU intégrant l'approche DH • Nombre de politiques de développement intégrant cette approche. 	<ul style="list-style-type: none"> - Discours et déclarations politiques officiels - Emissions radio/télé/sketchs - Projets et programmes appuyés par le SNU 	<p>PNUD, FNUAP, OIT, OMS, UNICEF, UNESCO, HCDH.</p>	<p>Prise en compte de la résistance de certains cercles politiques ou d'organisations.</p> <p>Fluidité administrative.</p>
<p>Produit 4.5 : Introduction des dimensions juridiques, éthiques et légales dans la lutte contre le VIH/SIDA, notamment par la protection, le respect et la réalisation des droits des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les droits des personnes infectées et affectées sont protégés, respectés et réalisés, notamment les droits de prévention et de prise en charge. • Les associations de PvVIH sont placées au cœur des dispositifs de lutte contre le SIDA et des activités de plaidoyer sont organisées. <ul style="list-style-type: none"> • <i>La Commission thématique spécialisée « Ethique et droit » du PNLs est opérationnelle.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi-évaluation du PNLs. - Documents juridiques instituant le réseau national Droit et Ethique VIH/SIDA. 	<p>Dans le cadre de l'ONUSIDA, chacune des agences, en particulier le PNUD, le BIT, le FNUAP, l'UNICEF et le HCDH</p>	<p>Prise en compte du VIH/SIDA comme problème global de développement et comme problème de <i>Sécurité et de Paix</i>. Prise en compte des préjugés contre les PvVIH.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> Le réseau national Droit et Ethique VIH/SIDA est créé et fonctionne, principalement dans la protection des droits des personnes. Le réseau VIH/SIDA des parlementaires et l'Association des Municipalités du Mali sont opérationnels. 			
Effet 5 - Consolidation du processus de décentralisation par une implication effective des collectivités territoriales (CT) et des communautés urbaines et rurales dans la planification et la gestion du développement régional et local y compris dans la fourniture des services publics	<ul style="list-style-type: none"> La politique de décentralisation prend en compte les obstacles socio-politiques, institutionnels et financiers à ce processus. Le cadre légal pour la fourniture des services publics par les CT est adéquat. Participation active des CT et des organisations de la société civile au processus de planification et de gestion locales du développement et à la fourniture de services sociaux de base. Les élu(es) locaux maîtrisent les outils de gestion de la fourniture de services publics. Amélioration substantielle de l'accès aux services sociaux de base et de leurs qualités dans les communes appuyées. Meilleure articulation entre les transferts de compétence et de moyens et les politiques sectorielles. 	<ul style="list-style-type: none"> Textes législatifs et réglementaires de création des organes. Rapports des services publics. 	Coordination : PNUD	<p>Disponibilité en ressources humaines au niveau local, y compris une capacité en maîtrise d'ouvrage des CT et une capacité entrepreneuriale en construction d'infrastructures.</p> <p>Transfert effectif de compétences et/ou de ressources.</p> <p>Réforme fiscale, notamment de la fiscalité locale.</p> <p>Comportements moins centralisateurs des Administrations centrales.</p> <p>Renforcement des services déconcentrés.</p> <p>Mesures prises contre les pratiques clientélistes et contre la corruption, notamment dans le domaine foncier.</p>
Produit 5.1 : Stratégie de pilotage à long terme de la décentralisation élaborée et mise en place	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place par le MATCL, appuyé par le PANEL de la décentralisation, d'un groupe de travail qui élabore la stratégie suivant une approche participative. Validation de la stratégie et mise en place du dispositif de pilotage. Les différents acteurs de la décentralisation inscrivent leurs interventions dans une stratégie nationale cohérente à long terme. 		PNUD, FENU, BM	Volonté des différents acteurs, nationaux (centraux, déconcentrés, décentralisés) et extérieurs, d'inscrire leurs actions dans un cadre stratégique unique.
Produit 5.2 : Les capacités/prérogatives des structures de planification et de gestion du développement régional et local répondent aux exigences de la planification participative dans	<ul style="list-style-type: none"> Propositions de structures nouvelles mieux adaptées. Installation des nouvelles structures et leur opérationnalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Textes législatifs et réglementaires. Procès verbaux de mise en place. 	PNUD, FENU, BM	<p>Implication de chacune des catégories d'acteurs locaux (CT, services déconcentrés, ONG OCB, secteur privé)</p> <p>Capacité d'adaptation des structures</p>

les régions, cercles et communes.	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de cadres réglementaires de planification et de gestion du développement aux niveaux régional, local et communal. • Participation effective des différentes catégories d'acteurs locaux dans le processus de planification régionale/locale 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports produits dans le cadre de l'Initiative « Un cercle/une ONG ». 		administratives. Disponibilité en ressources humaines et matérielles.
Produit 5.3 : Renforcement des capacités des CT et organisations locales pour approfondir la décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines suffisantes aux différents niveaux de la gestion du développement décentralisé et participatif. • Les communes ciblées se sont dotées de leur 2^{ème} plan de développement triennal et d'un schéma local d'aménagement. • Nombre de CT éligibles au financement ANICT. • Disponibilité pour les CT de manuels de procédures et outils sur la décentralisation (planification, gestion, suivi, évaluation). • Nombre de CT ayant accès à des appuis en maîtrise d'ouvrage (CCC). • Efficacité des formations sur la gouvernance locale, la décentralisation des services sociaux et la gestion locale des ressources naturelles. • Ciblage effectif des acteurs de la société civile. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre organique et recensement. - Documents et comptes rendus des activités de plaidoyer. - Modules et rapports de formation. - Rapports produits dans le cadre de l'Initiative « Un cercle/une ONG ». 	PNUD, FENU, PAM, BM UNICEF, UNESCO, OMS	Actions d'alphabétisme des élus Prise en compte des capacités et savoirs locaux. Méthodes de formation adaptées aux réalités locales. Appui effectif en maîtrise d'ouvrage. Incitations des cadres à vivre en zone rurale, notamment pour ce qui est de l'éducation de leurs enfants. Qualité du suivi. Efficacité de l'administration. Financements disponibles.
Produit 5.4 : Mobilisation des ressources locales et externes pour la réalisation des investissements locaux, notamment sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Les CT ont augmenté leurs ressources locales et externes et les utilisent pour accroître l'accès aux services sociaux de base. • Nombre de listes/états de recensement des contribuables disponibles. • Rapports d'études sur la stratégie de mobilisation de ressources et sur la fiscalité locale. • Nombre de conventions/accords de partenariat. • Nombre d'accords de financement ANICT-Partenaires y compris le Gouvernement • Montants des financements ANICT. 	Rapports de suivi et d'évaluation des Projets d'appui aux communes rurales de Tombouctou et de Mopti.	PNUD, FENU, OMS, BM UNICEF, UNESCO, PAM	Efficacité des systèmes de contrôle des services publics dans un contexte de corruption. Existence d'une stratégie effective de lutte contre la corruption (manque d'imputabilité, impunité...) Réforme fiscale permettant de financer la décentralisation. Compétences en matière de fiscalité locale.

<p>Effet 6 - Capacités améliorées de planification et de gestion du développement, suivant une approche participative, aux niveaux central, déconcentré et décentralisé ; particulièrement en ce qui concerne la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'outils et d'instruments de planification et de gestion du développement prenant en compte la double dimension temporelle et spatiale et l'approche genre. • Existence de ressources humaines aptes à planifier et gérer le développement aux niveaux central, régional, local et des communautés. • Adoption et utilisation de méthodologies participatives dans les politiques et programmes de lutte contre la pauvreté. 	<ul style="list-style-type: none"> - Outils et instruments produits. - Cadre organique et recensement des agents chargés de la planification et de la gestion du développement. - Diagnostic des ressources humaines. 	<p>Coordination : PNUD</p>	<p>Coordination entre les niveaux macro et méso dans le processus de planification. Engagement confirmé du Gouvernement de rénover la planification au service de la lutte contre la pauvreté. Ressources financières disponibles. Maintien du personnel formé dans les services concernés pendant une durée suffisante pour que la formation dispensée ait un impact.</p>
<p>Produit 6.1 : Les structures et organes de planification et de gestion du développement mis en place sont conformes aux exigences de la planification rénovée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de structures adéquates de planification et de gestion du développement conformes aux exigences et aux priorités de développement, en cohérence avec le CSLP, le PRODESS, le PRODEC et le PRODEJ. • Réalisation du plan de formation des structures de planification et de gestion du développement au sein de l'administration et des collectivités décentralisées. • Renforcement effectif des Centres de Conseils Communaux (CCC) dans une perspective de pérennisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Textes législatifs et réglementaires des nouvelles structures. - Rapports et comptes rendus de formation. 	<p>PNUD, BM, UNICEF</p>	<p>Préparation des cadres aux exigences de rénovation. Mise en place de structures pérennes d'appui aux communes en matière de maîtrise d'ouvrage.</p>
<p>Produit 6.2 : L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CSLP suivant une approche participative sont appuyés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi de la mise en œuvre du CSLP produit annuellement. • Mécanismes gouvernementaux pour la planification et le suivi du CSLP incluant des représentants des groupes pauvres (dont les femmes), de la société civile et du secteur privé. • Capacités de suivi et d'analyse du gouvernement renforcées pour mieux appréhender l'impact des politiques macro-économiques et sectorielles sur la pauvreté et le genre. • Existence de politiques prenant en compte la dimension lutte contre la pauvreté. 	<ul style="list-style-type: none"> - Textes législatifs et réglementaires. - Enquêtes, documents et rapports. 	<p>PNUD, BM, UNICEF, FMI</p>	<p>Mise en place d'un cadre adéquat de suivi-évaluation du CSLP.</p> <p>Mise au point d'outils pour prendre en compte les diverses dimensions de la lutte contre la pauvreté</p>
<p>Produit 6.3 : La démarche prospective est promue au niveau de tous les acteurs du développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de sessions de dissémination et de vulgarisation de la démarche et de la culture prospectives à tous les 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de vision à long terme. 	<p>PNUD, BM, FMI, UNICEF</p>	<p>Stimulation d'une dynamique d'intérêt pour l'exercice de planification stratégique.</p>

	<p>niveaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une vision à long terme à tout moment : un projet de société à l'horizon d'une génération est périodiquement élaboré et constitue le cadre de référence pour la formulation des politiques et stratégies de moyen et long terme. (Actualisation du projet tous les 5 ans à l'horizon temporel du CSLP et de l'UNDAF). • Existence de perspectives sectorielles à long terme. • Existence de perspectives territoriales à long terme (pays, régions, cercles, communes ; ensembles sous-régionaux et régionaux). • Existence de perspectives à long terme au sein des entreprises et des organisations de la société civile. • Existence de bilans/évaluations de moyen et long terme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de planification stratégique. - Rapports et bilans d'exécution. 		<p>Préparation des ressources humaines. Capacité des responsables à susciter l'adhésion à la démarche prospective.</p>
<p>Produit 6.4 : Des instruments, outils et méthodes d'approche de planification stratégique prenant en compte la réduction de la pauvreté sont élaborés et leur mise en œuvre est appuyée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de base de données actualisées ; d'un tableau de bord économique ; de modèles améliorés de prévision à court et moyen termes ; d'un Programme triennal d'investissement (PTI) et d'un Budget spécial d'investissement (BSI) améliorés. • Existence d'un cadre stratégique de planification du développement à moyen terme, qui prend systématiquement en compte la dimension de lutte contre la pauvreté. • Existence d'un cadre méthodologique d'évaluation des politiques publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Modèles économiques. - Documents PTI et BSI. - Document du cadre stratégique - Document du cadre méthodologique. 	<p>PNUD, BM, UNICEF, FMI</p>	<p>Ressources humaines préparées. Adhésion à la démarche de planification stratégique. Mise en œuvre des réformes. Application des nouvelles procédures.</p>
<p>Produit 6.5 : Des instruments, outils et méthodes d'approche de planification décentralisée et participative et d'aménagement du territoire sont élaborés et leur mise en œuvre est appuyée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un système amélioré et participatif de planification régionale et locale. • Existence de plans de développement harmonieux dans les régions, cercles et communes. • Tableau de bord régional. • Cohérence entre les différents schémas. • Existence de cadres de concertation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de planification et d'aménagement du territoire dans les régions, cercles et communes. - Textes législatifs et réglementaires. 	<p>PNUD, BM, FAO, UNICEF</p>	<p>Adhésion des autorités locales et/ou des autorités centrales. Capacités des acteurs locaux d'adapter l'approche participative aux réalités du milieu. Collaboration entre services et niveaux de décentralisation-déconcentration.</p>

<p>Produit 6.6 : Les services sociaux essentiels bénéficient d'une part accrue des dépenses publiques, conformément à l'initiative 20/20.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programmation effective de la part du Budget Spécial d'Investissement (BSI) allouée aux services sociaux de base. • Inclusion visible de la lutte contre le VIH/SIDA dans les budgets sectoriels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports annuels de l'exécution du BSI. - Etude actualisée de l'initiative 20/20. 	<p>PNUD, BM, FMI, UNICEF, FNUAP, OMS, UNESCO, PAM</p>	<p>Engagement confirmé du Gouvernement Capacité de plaidoyer du SNU.</p>
<p>Effet 7 - <i>Appropriation effective par le gouvernement de la mobilisation et de la gestion des flux de ressources externes</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • La coordination de l'aide est améliorée. • La mobilisation des ressources est plus efficace. • La gestion des flux d'aide est plus efficiente. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports - Répertoires des accords. - Rapports et bilans. - Revues périodiques des programmes et projets. 	<p>Coordination : PNUD</p>	<p>Articulation entre les deux approches de l'aide : aide classique et aide budgétaire. Prise en compte de la réticence de certains partenaires à s'ouvrir aux nouveaux mécanismes de coordination et de conjugaison des efforts. Résolution des conflits de pouvoirs entre structures gouvernementales. Consensus sur un cadre institutionnel adéquat. Renforcement des capacités des services nationaux impliqués dans la gestion de l'aide.</p>
<p>Produit 7.1 : Des mécanismes performants de pilotage et de coordination de l'aide sont élaborés et mis en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rétroaction des partenaires au développement. • Existence d'un nouveau dispositif de coordination, opérationnel et accepté par l'ensemble des partenaires. • Mise en place de mécanismes, groupes de concertation et de travail sur les résultats recherchés conjointement ou de façon parallèle dans le cadre du CSLP et de l'UNDAF et réalisation d'évaluations d'effets de l'UNDAF. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et comptes rendus. - Textes législatifs et réglementaires. - Fréquence des réunions des organes de concertation partenaires / gouvernement. 	<p>PNUD, BM, FMI, UNICEF et l'ensemble du SNU</p>	<p>Engagement du Gouvernement pour une coordination de l'aide. Collaboration entre l'ensemble des partenaires. Fluidité administrative.</p>
<p>Produit 7.2 : Les flux d'aide sont mieux mobilisés et mieux gérés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités renforcées des structures chargées du pilotage et de la coordination de l'aide. • Existence d'un dispositif opérationnel de gestion systématique de tables rondes. • Existence d'un système de coopération intégré dans les circuits économiques et financiers nationaux. • Mise en place d'un système permanent d'information sur les activités de coopération. 	<ul style="list-style-type: none"> - Textes législatifs, administratifs et réglementaires. 	<p>PNUD, BM, FMI, UNICEF et l'ensemble du SNU</p>	<p>Idem</p>
<p>Produit 7.3 : Une proportion accrue de l'aide extérieure bénéficie aux services sociaux essentiels, conformément à l'initiative 20/20</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programmation effective de la part du Budget Spécial d'Investissement (BSI, qui comprend les ressources intérieures et extérieures) allouée aux services 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports annuels de l'exécution du BSI. - Rapports périodiques sur l'aide extérieure. 	<p>PNUD, BM, FMI, UNICEF, PAM et l'ensemble du SNU</p>	<p>Capacité du SNU à coordonner l'initiative 20/20 avec l'ensemble des partenaires du Mali. Articulation entre ce produit 7.3 et le</p>

	sociaux de base.	- Etude actualisée sur l'initiative 20/20.		produit 6.6
Effet 8 - <i>Amélioration de la qualité des prises de décision sur la base d'évaluations genre et de l'intégration des statistiques et données sur les questions genre</i>	<ul style="list-style-type: none"> La formulation des politiques et stratégies dans les domaines de concentration de l'UNDAF tient compte de l'approche genre et se fonde sur des indicateurs fiables et mesurables. Personnes formées à l'approche genre dans chacun des secteurs/thèmes d'intervention de l'UNDAF 	Enquêtes et évaluations.	Coordination : PNUD	Bonne compréhension de l'approche genre tant par les hommes que par les femmes. Motivation de l'ensemble des départements pour la mise en œuvre de l'approche genre. Les personnes formées à l'approche genre sont réellement responsables
Produit 8.1 : Personnel formé à la maîtrise des outils de l'approche genre dans les différents secteurs/thèmes d'intervention de l'UNDAF	<ul style="list-style-type: none"> Les outils élaborés sont adaptés aux réalités des secteurs/thèmes concernés Les personnes formées sont responsabilisées. 	Rapports de formation et de suivi.	PNUD, FNUAP, UNICEF, PAM, BM et l'ensemble du SNU	
Produit 8.2 : Le schéma directeur du système d'information sur la femme, l'enfant et la famille est adopté et mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Le Gouvernement dispose d'une base de données et d'indicateurs fiables et mesurables, utilisés pour intégrer l'approche genre dans la formulation des politiques et stratégies. Analyse de la situation de départ. Indicateurs pour chaque sous-système du schéma directeur 	Rapports de suivi.	PNUD, FNUAP, UNICEF, PAM et l'ensemble du SNU	
Produit 8.3 : Le Plan d'action pour la promotion des femmes (2002-2006) est mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Un rapport annuel est produit sur la réalisation du Plan d'action. Les éléments du plaidoyer pour faire avancer la réalisation du Plan d'action. 	Rapports de suivi du Plan d'action.	PNUD, FNUAP, UNICEF, PAM et l'ensemble du SNU	Le comité de coordination des bailleurs de fonds sur le genre joue un rôle pro-actif. Intégration du Plan d'action dans le cadre macro-économique et dans la politique de décentralisation.
Effet 9 - <i>Capacité institutionnelle développée pour planifier, mettre en œuvre et suivre, au plan national, régional et local, des stratégies multisectorielles de limitation de réduction de la transmission du VIH/SIDA, et d'atténuation de son impact social et économique</i>	<ul style="list-style-type: none"> Une réponse multisectorielle est définie et mise en œuvre suivant une approche qui intègre plusieurs éléments stratégiques : plaidoyer et dialogue ; renforcement de capacités ; intégration du VIH/SIDA dans les programmes de développement ; décentralisation des interventions ; implication de la société civile y compris les associations de PvVIH. Proportion de ménages pauvres, désagrégés par genre, ayant accès à l'information et aux services d'appui en matière de VIH/SIDA. Le CSLP dans ses différentes composantes et les programmes de développement prennent en compte systématiquement le VIH/SIDA et définissent des stratégies décentralisées 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport annuel technique et financier du PNLS. Rapport de suivi du Plan intégré de SNU en matière de lutte contre le VIH/SIDA. Rapport de suivi du CSLP. 	Coordination : Groupe thématique ONUSIDA	Tant sur le plan institutionnel que sur celui de l'exécution, la pandémie du SIDA ne doit pas seulement être traitée suivant une approche de santé publique mais aussi comme un problème multisectoriel de développement. Le Plan intégré du SNU devra permettre d'appuyer l'intégration de la lutte contre le SIDA dans les différentes composantes du CSLP et d'impulser une stratégie partenariale mobilisatrice. Le rôle du SNU en matière de VIH/SIDA doit être essentiellement de coordination, de plaidoyer, d'appui stratégique, y compris le suivi-évaluation, de formation, de mobilisation de ressources, et d'appui à la réponse locale dans le cadre du Plan

	<ul style="list-style-type: none"> et plans d'action. • Suivi de la mise en œuvre de l' « Initiative Un Cercle / une ONG » dans le cadre de la Réponse Locale au VIH/SIDA. • Disponibilité de données sur l'impact socio-économique du VIH/SIDA. 			National Stratégique 2001-2005.
Produit 9.1 : Appropriation par les intervenants (acteurs/bénéficiaires) des outils d'intégration du VIH/SIDA dans la planification du développement, en tenant compte de l'approche genre	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution au niveau national d'une équipe de personnes ressources maîtrisant les outils d'intégration du VIH/SIDA. • Cette équipe est en mesure d'élaborer des outils d'intégration du VIH/SIDA et de formation de personnels dans les départements sectoriels concernés. • Formation au sein du SNU de points focaux SIDA maîtrisant les outils d'intégration. 	Rapport de suivi du Plan intégré du SNU en matière de lutte contre le VIH/SIDA.	PNUD, UNICEF, BM et chacune des agences dans le cadre de l'ONUSIDA	Des personnes ressources qui répondent au profil recherché sont mises à la disposition du programme.
Produit 9.2 : Intégration de la dimension lutte contre le VIH/SIDA dans les programmes et projets de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Personnels formés dans les différents départements concernés pour appuyer cette intégration.g • Intégration de cette dimension dans les documents et mise en place d'un système de suivi. 	Rapport de suivi du Plan intégré du SNU en matière de lutte contre le VIH/SIDA.	PNUD, UNICEF, BM et chacune des agences dans le cadre de l'ONUSIDA	L'intégration de cette dimension est prise au sérieux par les responsables de projets/programmes.
Produit 9.3 : Capacités institutionnelles renforcées pour la programmation et la mise en œuvre du Plan stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Les capacités de coordination à tous les niveaux du PNLS sont renforcées, principalement celui du Bureau de Coordination nationale. • Un système de suivi du Plan stratégique national, des Plans Opérationnels et Sectoriels est mis en place et fonctionne. 	Rapport de suivi du Plan intégré du SNU en matière de lutte contre le VIH/SIDA.	PNUD, BM et chacune des agences dans le cadre de l'ONUSIDA	Renforcement de capacités au travers du Plan intégré du SNU de lutte contre le SIDA.
Produits 9.4 : Compétences développées pour la mise en œuvre de l' « Initiative Un Cercle / Une ONG » dans le la Réponse Locale au VIH/SIDA	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des acteurs impliqués dans l'Initiative maîtrisent le concept de Réponse Locale au VIH/SIDA. • Les communautés s'approprient la Réponse Locale à travers un apprentissage continu dans la « gestion du savoir ». • La technique de développement des compétences utilisée dans le cadre de la Réponse Locale est répliquée par d'autres partenaires et d'autres programmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des séminaires pédagogiques à l'intention des différents acteurs chargés de la facilitation et de l'orientation de la Réponse Locale. - Rapports des ateliers de développement des compétences des ONG adjuvantes dans les cercles et les communes. - Rapports de capitalisation de l'expérience et de 	UNICEF, BM et chacune des agences dans le cadre de l'ONUSIDA	Définition d'une stratégie adaptée qui prenne en compte plusieurs exigences : i) la mise au point d'outils adéquats, notamment pour le ciblage des groupes vulnérables; ii) l'expérimentation en vraie grandeur ; iii) le ciblage territorial en fonction des synergies potentielles avec plusieurs actions, dont les projets PNUD/FENU d'appui aux communes rurales.

		dissémination.		
Produit 9.5 : Mise en place d'un système de suivi-évaluation de l'ampleur et de l'impact socio-économique du VIH/SIDA avec notamment des données sur les ménages pauvres désagrégées par genre en mettant l'accent sur la transmission mère-enfant et sur les orphelins du SIDA, et comprenant la cartographie de la vulnérabilité à l'infection du VIH et à la maladie du SIDA.	<ul style="list-style-type: none"> • Large information des responsables et de la population sur les données recueillies et leur analyse. • Les données et analyses de l'impact sont prises en compte dans les politiques et les Plans d'Action de la lutte contre le VIH/SIDA. 	Publications du SNU, notamment le RNDH.	PNUD, UNICEF, FNUAP, UNESCO et chacune des agences dans le cadre de l'ONUSIDA	Fiabilité des méthodes de suivi-évaluation.
Effet 10 : <i>Capacités renforcées des structures centrales et décentralisées de l'Administration territoriale dans la sécurisation et la gestion de l'état civil (enregistrement des naissances, des mariages et des décès)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • % de naissances enregistrées • % de mariages enregistrés • % de décès enregistrés 	Enquêtes de couverture Données de routine	Coordination : UNICEF	Disponibilité de ressources humaines et financières
Produit 10.1 : Fonctionnalité des structures responsables de l'enregistrement des naissances (grâce à l'existence d'outils de collecte, la disponibilité des ressources humaines et matérielles et une stratégie appropriée de gestion de l'information)	<ul style="list-style-type: none"> • % de Communes ayant des Registres d'Etat civil fonctionnels 	Données de routine et Enquêtes	UNICEF, FNUAP, PNUD, UNESCO	Capacité de la société civile
Produit 10.2 : Mise en œuvre de stratégies de mobilisation des communautés pour l'enregistrement des naissances, à travers les services sociaux de base, les services municipaux et les leaders communautaires, traditionnels et religieux	<ul style="list-style-type: none"> • % de Communes ayant un système de suivi communautaire de l'enregistrement des naissances 	Enquêtes	UNICEF, FNUAP, PNUD, UNESCO	Soutien des leaders communautaires Et religieux

CADRE LOGIQUE « DEVELOPPEMENT RURAL- SECURITE ALIMENTAIRE- ACTION ENVIRONNEMENTALE »

OBJECTIF du Programme-cadre : Appuyer la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement rural, de renforcement de la sécurité alimentaire et de protection de l'environnement

HIERARCHIE DES RESULTATS	INDICATEURS	MOYENS/SOURCES DE VERIFICATION	AGENCES IMPLIQUEES	RISQUES ET HYPOTHESES
Effet 1 - Capacité renforcée de l'Etat et des collectivités locales dans leurs fonctions de planification et de suivi-évaluation du développement rural	<ul style="list-style-type: none"> - Des mécanismes et outils de planification et de suivi évaluation fonctionnels existent. - La planification et le suivi évaluation sont effectués au niveau des collectivités locales et de l'Etat. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activité des institutions et structures de planification nationale et locale. - Comptes rendus des réunions et concertations aux niveaux national et local. - Documents de planification et de suivi évaluation produits aux différents niveaux. 	Coordination : FAO	<p>Stabilité politique.</p> <p>Engagement confirmé du Gouvernement à avancer dans les réformes institutionnelles et le renforcement des capacités en matière de gestion du secteur rural.</p>
Produit 1.1 : Amélioration de la capacité de réflexion prospective et de planification du développement du secteur rural	<ul style="list-style-type: none"> - Analyses de conjoncture régulièrement effectuées - Perspectives sectorielles à long terme mises à jour - Modèles de prévision à court et moyen termes améliorés - Articulation des programmes du SDDR actualisé avec le CSLP 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents d' analyses de conjoncture. - Documents d'analyse prospective sectorielle. - Modèles économiques sur le secteur. - Documents d'évaluation de la mise en œuvre du SDDR actualisé et du CSLP. 	FAO, BM, PNUD	<p>Poursuite de l'engagement du Gouvernement à mettre en œuvre le SDDR actualisé.</p> <p>Bonne collaboration de la CPS-MDR avec la Direction Nationale du Plan, la Cellule CSLP, le Centre d'analyse et de formulation de politiques de développement et la Direction Nationale de la statistique et de l'informatique.</p>
Produit 1.2 : Renforcement du système de collecte et d'analyse des statistiques de l'alimentation et de l'agriculture, compte tenu de l'approche genre	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques de l'alimentation et de l'agriculture régulièrement produites. - Activités statistiques dans les différents sous- secteurs décloisonnées et intégrées dans le système national du secteur rural. 	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes économiques du secteur primaire. - Annuaire Statistiques de l'Agriculture et de l'Alimentation. - Publication périodique de statistiques sur la Sécurité Alimentaire et l'Alerte rapide et sur le Bien-être et la Pauvreté dans le secteur rural. 	FAO, BM, PNUD	<p>Engagement confirmé des partenaires au développement pour appuyer le Programme décennal de mise en place d'un système intégré de statistiques de l'alimentation et de l'agriculture.</p> <p>Mobilisation de ressources suffisantes et pérennes pour la collecte et la diffusion des données.</p>
Produit 1.3 : Amélioration de la	- Programme sectoriel d'investissement	- Documents sur le	FAO, BM, PNUD	Mécanisme et cadre de concertation et de

programmation et du suivi-évaluation des investissements publics dans le secteur rural	rural régulièrement élaboré et intégré dans le Programme Triennal d'Investissement (PTI) et le Budget Spécial d'Investissement(BSI)	Programme sectoriel le Programme Triennal d'Investissement (PTI) et le Budget Spécial d'Investissement (BSI).		programmation fonctionnels mis en place. Existence de profils adéquats de cadres chargés de la planification et de la programmation au niveau des structures impliquées. Appui continu du PRECAGED.
<i>Effet 2</i> – Contribution du secteur primaire à la lutte contre la pauvreté augmentée	- Rétrécissement de l'écart entre revenus ruraux et urbains. - Amélioration substantielle des revenus des ruraux vivant dans l'extrême pauvreté.	- Rapports nationaux et statistiques. - Rapport national sur le DHD.	Coordination : BM	Stabilité politique. Stabilité macroéconomique. Efficacité des politiques de développement rural en matière de réduction de la pauvreté.
Produit 2.1 : Développement et amélioration des performances des filières agricoles dans lesquelles sont concentrés les pauvres et particulièrement les femmes (notamment karité, maraîchage, blé dans le Nord)	- Existence de stratégies et plans d'action pour le développement des filières concernées. - Amélioration des performances des différentes filières concernées suite à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action.(Volumes de production, contribution au PIB agricole ...).	- Rapports d'études et documents de stratégies et plans d'action disponibles. - Rapports nationaux statistiques. -Enquêtes agricoles et de pauvreté.	BM, FAO, FIDA, PAM, FENU, PNUD	Mesures politiques et réglementaires incitatives en faveur des filières concernées (mesures favorisant notamment l'accès des femmes à la forêt et aux terres irriguées). Mise en oeuvre des politiques, stratégies et programmes sous- sectoriels par l'ensemble des acteurs du secteur primaire (notamment le PNIR, le PASAOP et le PASF).
Produit 2.2 : Amélioration de l'accès des ruraux pauvres et particulièrement des femmes à la formation, aux facteurs de production et aux services financiers	- Nombre de pauvres et particulièrement des femmes ayant accès à la formation, aux facteurs de production et aux services financiers	- Rapports de formation. - Enquêtes agricoles et de pauvreté. - Rapports des organismes de micro-finance.	BM, FAO, FIDA, PAM, FENU, PNUD	Code domaniale et foncier plus en faveur des pauvres. Développement de la micro- finance dans le secteur rural.
Produit 2.3 : Amélioration des flux de transferts intra et inter- zonaux des productions rurales	- Marchés des zones défavorisées régulièrement approvisionnés en produits agricoles	- Bulletins d'information sur les marchés agricoles.	BM, FAO, FIDA, PAM, FENU, PNUD	Suppression des entraves aux échanges. Désenclavement intérieur et extérieur des zones de production, notamment au travers du sous-programme « Transport Rural » du PNIR.
Produit 2.4 : Le volet lutte contre le VIH/SIDA du Programme d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes (PASAOP) est mis en œuvre	- Cellule de coordination et de gestion de la lutte contre le VIH/SIDA, est fonctionnelle au niveau du Ministère en charge du Développement Rural	- Textes régissant l'organisation et le fonctionnement de la Cellule - Rapports d'activité de la	BM, FAO, FIDA, OMS, PAM, PNUD	

	<p>- Programme de communication pour un changement de comportement conçu et mis en œuvre au niveau du secteur du développement rural</p> <p>- Programme spécifique d'appuis conseils agricoles et économiques mis en œuvre pour les personnes infectées et affectées</p>	<p>Cellule</p> <p>- Stratégies IEC/Plaidoyer pertinents élaborés</p> <p>- Matériels et outils IEC/Plaidoyer produits et utilisés</p> <p>- Campagnes d'information et de sensibilisation développée sur l'ampleur de la pandémie, ses méfaits, et les méthodes appropriées de lutte contre elle</p> <p>Associations et GIE (regroupant des personnes et infectées et affectées) développés et assistés au sein de filières porteuses de productions agricoles ou autour d'activités connexes génératrices de revenus en milieu rural</p>		
<p>Effet 3 : <i>Contribution du secteur primaire à l'intégration économique régionale augmentée</i></p>	<p>- Augmentation sensible des exportations des produits agricoles du Mali dans l'espace régional</p>	<p>- Statistiques des exportations agricoles</p>	<p>Coordination : BM</p>	<p>Poursuite de l'engagement politique du Gouvernement en faveur de l'intégration économique régionale (CEDEAO, UMOA). Négociations commerciales internationales plus favorables (notamment avec l'OMC et l'UE).</p>
<p>Produit 3.1 : Les capacités des producteurs ruraux dans les filières agricoles stratégiques (principalement riz, coton, élevage, fruits et légumes) et des opérateurs secondaires concernés, sont renforcées en vue de l'amélioration de la compétitivité de ces filières</p>	<p>- Un système d'information pour le pilotage des filières stratégiques est mis en place et fonctionne. -Les capacités de producteurs ruraux à offrir des produits économiquement compétitifs sont renforcées. -Les capacités des opérateurs en matière de conditionnement, de transformation, de transport et de commercialisation sont renforcées.</p>	<p>- Rapports de suivi et rapports de formation.</p>	<p>BM, FAO, PAM, ONUDI, PNUD</p>	<p>Amélioration de l'environnement juridique et réglementaire des filières stratégiques.</p>

<p>Produit 3.2 : Les capacités commerciales de l'Etat et des opérateurs sont renforcées en vue de la relance des exportations des produits agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un système d'information sur les marchés extérieurs et d'analyse des avantages comparatifs des filières agricoles d'exportations est mis en place et fonctionne. - Les capacités commerciales de l'Etat et des opérateurs, notamment dans l'application des accords communautaires (UEMOA, CEDEAO, OMC) sont renforcées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Bulletins d'informations sur les marchés extérieurs, rapports d'analyse sur la compétitivité des filières porteuses. - Rapports de formation. 	<p>BM, FAO, PAM, ONUDI, PNUD</p>	<p>Fiscalités intérieures et réglementations économiques des pays de la région assainies et harmonisées.</p>
<p>Produit 3.3 : Développement de la normalisation et du contrôle de la qualité des produits agricoles et harmonisation avec la sous région et le reste du monde</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les textes réglementant la surveillance et le contrôle de qualité des produits agricoles sont harmonisés avec les normes régionales et internationales et appliqués. - Des systèmes nationaux performants en matière de normalisation, de surveillance et de contrôle de la qualité des produits sont mis en place et fonctionnent. 	<ul style="list-style-type: none"> - Journal officiel - Comptes rendus d'activités des structures de surveillance et de contrôle. - Documentation sur les normes en vigueur, - Rapports de contrôle de qualité. 	<p>BM, FAO, PAM, OMS, ONUDI, PNUD</p>	<p>Affirmation du principe de réciprocité avec les pays de l'espace régional.</p> <p>Collectivités et Société Civile plus impliquées et engagées dans la protection des consommateurs.</p>
<p>Effet 4 : <i>Accès amélioré de tous à une alimentation suffisante, saine et nutritive</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de la population n'atteignant pas le niveau minimal de consommation. - Réduction de moitié de la proportion de personnes chroniquement sous-alimentées. - Réduction de moitié de la proportion d'enfants de moins de 5ans victimes de malnutrition sévère. 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques sur l'alimentation et la sécurité alimentaire ; - Enquêtes sur la vulnérabilité alimentaire - Enquête Démographique et de Santé 	<p>Coordination : PAM</p>	<p>Engagement confirmé du Gouvernement à poursuivre la recherche de la sécurité alimentaire.</p> <p>Appui des partenaires au Programme de renforcement de la sécurité alimentaire. Prévention et gestion du risque climatique et des catastrophes naturelles.</p>
<p>Produit 4.1 : Accroissement de l'offre de produits alimentaires par la promotion d'une agriculture productive, diversifiée stable et durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La production alimentaire est augmentée et diversifiée sur le plan national. - La contribution de l'agriculture irriguée dans l'offre de produits alimentaires est augmentée. - Les importations et l'aide alimentaires sont diminuées. - Les marchés agricoles et alimentaires sont mieux approvisionnés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes agricoles de conjoncture, statistiques sur les productions alimentaires et bilans céréaliers. - Enquêtes agricoles de conjoncture, statistiques sur les productions alimentaires. - Statistiques sur les importations et l'aide alimentaires. - Données du système d'information sur les marchés, les stocks et la commercialisation. 	<p>FAO, BM, PAM, FIDA, OMS, UNICEF, PNUD</p>	<p>Mise en œuvre effective des politiques, stratégies et programmes sous- sectoriels par l'ensemble des acteurs du secteur primaire (notamment le PNIR, le PASAOP et le PASF).</p>

	- L'accès des groupes et des zones vulnérables à l'alimentation est amélioré.	- Données du Système d'alerte précoce et Enquêtes périodiques sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaire.		
Produit 4.2 : Amélioration de la prévention et de la gestion des crises alimentaires	- Un système d'alerte rapide et performant est développé. - Un réseau national et des réseaux locaux de prévention et de gestion des crises alimentaires sont fonctionnels. - Les marchés agricoles et alimentaires sont mieux connus et maîtrisés par les acteurs. - Les conditions de vie et la vulnérabilité alimentaire des populations pauvres sont mieux connus.	- Données du Système d'alerte précoce sur la situation agricole et alimentaire. - Comptes rendus de gestion des crises alimentaires. - Données du système d'information sur les marchés agricoles et alimentaires. - Données du Système d'alerte précoce et Enquêtes périodiques sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaire.	PAM, FIDA, OMS, UNICEF, PNUD, FAO, BM	Volonté politique de l'Etat de démocratiser et de décentraliser le système de sécurité alimentaire.
Effet 5 : <i>Capacité renforcée de gestion environnementale des secteurs publics et privés, en particulier des collectivités locales et des groupes communautaires</i>	- Des plans locaux de développement durable sont élaborés avec la participation des pauvres et des groupes vulnérables, dont surtout les femmes. - Les approches novatrices, fondées sur les principes du développement durable, sont intégrées aux politiques et programmes de développement. - Biodiversité : Superficie des aires protégées. - Superficie des forêts disponibles pour la production de bois. - Prélèvement annuel de bois- énergie. - Contribution du bois à la satisfaction des besoins énergétiques. - Changement intervenu dans la surface des zones forestières. - Changement intervenu dans les disponibilités en terres cultivables et en pâturages.	- Statistiques sur la Forêt et l'Environnement. - Statistiques sur l'Agriculture et l'Elevage.	Coordination : PNUD	Engagement confirmé du Gouvernement à mettre en œuvre le PNAE/ PAN- CID. Prévention et gestion du risque climatique et des catastrophes naturelles.
Produit 5.1 : Renforcement des capacités nationales en matière de gestion durable des ressources naturelles et de conservation de la	- Les capacités des administrations déconcentrées et décentralisées sont renforcées en matière d'application des	- Des plans d'aménagement et de gestion des terroirs communaux et/ou villageois	PNUD, FAO, BM, PAM, FIDA, FENU, PNUE, CCD ONUDI	Disponibilité d'un nouveau cadre législatif et réglementaire de gestion des ressources naturelles.

nature	<p>textes et de planification de la gestion des ressources naturelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> -De bonnes pratiques d'utilisation durable et de conservation des ressources naturelles sont adoptées par les exploitants, notamment au travers des micro-projets FEM. -La politique forestière nationale et son plan d'action sont revus et mis en oeuvre à la lumière de la politique de décentralisation, des acquis de la gouvernance locale et du débat international sur les forêts. - La stratégie nationale et le plan d'action en matière de diversité biologique sont mis en oeuvre. 	<p>et des Schémas d'Aménagement Locaux et Régionaux sont élaborés et adoptés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi des micro-projets FEM. - Document de la nouvelle politique forestière et rapports sur l'évaluation périodique de sa mise en oeuvre. - Rapports sur l'évaluation périodique de la mise en oeuvre du plan d'action en matière de diversité biologique. 		<p>Engagement confirmé du gouvernement pour la mise en oeuvre de la stratégie nationale de diversité biologique.</p>
<p>Produit 5.2 : Décentralisation de la gestion de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les réformes institutionnelles relatives à la décentralisation de la gestion des ressources naturelles, notamment en matière de transfert de compétences et de dévolution de pouvoirs de l'Etat aux Collectivités locales et communautés rurales ,sont mises en oeuvre. - Des mécanismes appropriés de participation et de gouvernance locale dans la gestion des ressources naturelles sont développés. - Des formes dominantes d'utilisation de l'espace et des ressources naturelles sont définies pour chaque région dans les schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT). - Les fonctions économiques et environnementales principales sont définies pour chaque région dans les SRAT. 	<ul style="list-style-type: none"> - Documentation pertinente sur les compétences et les pouvoirs effectivement assumés par les Collectivités locales en matière de gestion des ressources naturelles. - Documentation pertinente sur les procédures et les structures de gestion et de résolution des conflits. - Documents des SRAT. - Documents des SRAT. 	<p>PNUD, FAO, BM, PAM, FIDA, FENU, ONUDI</p>	<p>Mise en oeuvre de la politique de décentralisation, notamment l'effectivité du transfert de compétences.</p> <p>Disponibilité du Schéma d'aménagement du territoire (SAT) et des Schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT).</p>

<p>Produit 5.3 : Mise en œuvre des Conventions internationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un programme de suivi permanent de la mise en œuvre des conventions est élaborée. - Un mécanisme de suivi, d'évaluation et de coordination est mis en place et mis en œuvre. - Un nouveau mécanisme de mobilisation concertée et efficiente de financements est défini et adopté par tous les intervenants de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies de lutte contre la Désertification. - Niveau de mobilisation des financements par rapport aux besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi ; compte rendus de réunions. - Documents sur le mécanisme de financement. 	<p>PNUD, FAO, BM, PAM, FIDA, FENU</p>	<p>Pleine utilisation du mécanisme du FEM.</p> <p>Engagement politique confirmé du Gouvernement pour la mise en œuvre des Conventions internationales relatives à l'environnement.</p>
<p>Produit 5.4 : <i>Des approches novatrices, contribuant directement à l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables, sont testées et documentées</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les approches novatrices sont intégrées aux politiques et programmes de développement, notamment au CSLP. - Améliorations effectives des conditions de vie des femmes bénéficiaires, notamment en termes de revenus et de gain de temps. 	<p>Rapports de suivi-évaluation et documents d'analyse des actions novatrices.</p>	<p>PNUD, BIT, ONUDI, FAO, PAM, FIDA, FENU</p>	<p>Mise en place d'un système de suivi-évaluation permettant de mieux maîtriser l'appropriation de l'action/outil par les bénéficiaires et de leur apporter un appui adéquat en vue d'en assurer une gestion durable.</p> <p>Appuyer les partenaires qui peuvent s'approprier la totalité des approches novatrices concernées.</p> <p>Définir des stratégies de désengagement.</p>

ANNEXE 2 : CADRE DES RESSOURCES PROGRAMMATIQUES POUR LA PERIODE 2003-2007

CADRE INDICATIF DES RESSOURCES PROGRAMMABLES POUR LA PERIODE 2003-2007 EN MILLIERS DE DOLLARS US

AGENCE	SOURCES DES FINANCEMENTS	GOUVERNANCE	POPULATION ET SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS	DEVELOPPEMENT RURAL, SECURITE ALIMENTAIRE, ACTION ENVIRONNEMENTALE	TOTAL
PNUD	Ressources propres : 15 336 A mobiliser : 15 150	24 312		6 174	30 486
UNICEF	Ressources Régulières : 24 684 Autres ressources : 23 242	13 356	32 420	2 150	47 926
FNUAP*	Ressources régulières Autres ressources	1 512.5	8 437.5 400		9 950 400
PAM	Ressources régulières : 36 866 Autres ressources : 0	23 262		13 604	36 866
UNESCO **	Fonds extra budgétaires : 860 Fonds du programme régulier : 1500		1 550	860	2 410
FAO***	Ressources du programme régulier : Fonds extra budgétaires :	- -	- -	3 000 -	3 000 -
OMS	Estimation à partir du budget 2002-03, Budget pays : 8 000 autres sources : 12 000	5 000	15 000		20 000
TOTAL		67 442.5	57 807.5	25 788	151 038

* **Il n'y a pas de ressources spécifiques Gouvernance en tant que tel. C'est (i) pour la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation du Programme National de Population et des programmes sectoriels de développement ; (ii) pour le renforcement institutionnel et technique des capacités des structures de promotion de l'équité et de l'égalité de genre**

** L'estimation de la contribution de l'UNESCO est faite sur la base des fonds mobilisés et disponibles pour l'année 2003.

*** La contribution de la FAO sera composée des ressources du programme régulier (Programme de Coopération Technique et Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire) et des Fonds fiduciaires alloués par les Gouvernements et les Organisations Internationales autres que les Agences des Nations Unies impliquées dans le présent UNDAF.

ANNEXE 3 : SYSTEME DES NATIONS UNIES AU MALI

Mme Jocelline Bazile-Finley
Coordonnateur Résident des activités opérationnelles du Système des Nations Unies au Mali et
Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement
(PNUD)

M. Aguinaldo Lisboa Ramos
Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
(FAO)

M. John Calvin Williams
Représentant Résident du Fonds Monétaire International
(FMI / IMF)

M. Ahmed Ould Deida
Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
(UNESCO)

M. Gilbert Cina
Représentant du Programme Alimentaire Mondial
(PAM / WFP)

M. Pascal Villeneuve
Représentant du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
(UNICEF)

Dr Stella Anyangwé
Représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé
(OMS / WHO)

M. Younès Zoughlami
Représentant du Fonds des Nations Unies pour la Population
(FNUAP / UNFPA)

Mme Judith Press
Représentant Résident de la Banque Mondiale
(BM / WB)

Mme Giuseppina Mazza
Directeur du Programme PNUD

ANNEXE 4: COMPOSITION DE LA TASK FORCE ET DES GROUPES THEMATIQUES POUR L'UNDAF 2003-2007

POPULATION ET SERVICES SOCIAUX (SANTÉ, EDUCATION, EAU ET ASSAINISSEMENT, PROTECTION SPECIALE)		GOUVERNANCE (GESTION DU DEVELOPPEMENT)				DEVELOPPEMENT RURAL/SECURITE ALIMENTAIRE/ENVIRONNEMENT		Groupe Intersectoriel VIH-SIDA	
Yacine Diallo	FNUAP	Youssouf Thiam	BM	Oumar Sako	PNUD	Jeanne Gouba	PAM	Dr Adama Berthé	OMS
Rokiatou Ly				Karounga Kéita					
Dr Sarmoye Cissé	OMS	Alassane Diabaté	FMI	Sékou Oumar Diarra	UNICEF	Cheick Bathily	FAO	Susan Collins	UNICEF
Ignace Ronse				Bréhima Diallo					
Guido Borghese	UNICEF	M. Fofana	BIT	Mohamed Diallo/ M. Silete	PRECAGED	Kalfa Sanogo	PNUD	Dr Mariam Cissoko	FNUAP
Patrick Bogino									
Osseini Raimi									
Ydo Yao	UNESCO			Mohamed Kanté	UNESCO	Agadiou Dama	BM	Angèle B. Konaté	PNUD
				Yeyande Sangho		Fanta sow		PAM	
Aoua Paul Diawara	PNUD					Oumar Salim Kaba	FEM/OPS	Dr Daouda Menta	PNLS
Abdoulaye Ky	BM					Fatoumata Maïga	OMS	Jean Louis Ledecq	ONUSIDA
Daouda Mallé								Bernadette Sissoko	FAO
COMPOSITION DE LA TASK FORCE POUR L'UNDAF								Dr. Daouda Mallé	BM
								Point focal	UNESCO
Guido Borghese	UNICEF	Youssouf Thiam	BM			Ydo Yao	UNESCO		
Yacine Diallo	FNUAP	Karounga Kéita	PNUD			Jeanne Gouba	PAM		
Cheick Bathily	FAO	Giuseppina Mazza	PNUD			Jean-Louis Ledecq	ONUSIDA		
Dr Ignace Ronse	OMS	Marie Alice Tall	BCR						

Groupe de Travail
Population et Services Sociaux Essentiels

N°	Nom et Prénom	Titre/ Organisme
1.	Amadou Diallo	Directeur National Adjoint de l'Hydraulique
2.	Susan Collins	Administrateur VIH/SIDA, UNICEF
3.	Tall Moulaye	Administrateur BIT/IPEC
4.	Souleymane Koné	DNEB/ME
5.	Souleymane Diarra	CT. Jeunesse et Sports
6.	Arhamatou Diallo	PAM
7.	Adama Barry	DNDS/MDSSPA
8.	Yacouba Touré	Chef Division, Direction Nationale de la Protection de l'Enfant et de la Famille
9.	Dr Ignace Ronse	OMS
10.	Bibi Diawara	CENACOPP
11.	Pascal Villeneuve	UNICEF
12.	Dr Fodé Boundy	Direction Nationale de la Santé
13.	Alikaou Diarra	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
14.	Yacine Diallo	FNUAP
15.	Ydo Yao	UNESCO
16.	Mamadou L. Haïdara	CNE/M
17.	Patrick Gogino	UNICEF
18.	Issiaka M. Niambélé	Ministère de l'Education

Groupe de Travail
Gouvernance / Gestion du Développement

N°	Nom et Prénom	Titre/ Organisme
1.	Sékou Oumar Diarra	Administrateur Programme Protection UNICEF
2.	Drissa Sidibé	Direction Nationale du Plan
3.	Ladji Traoré	CCA-ONG
4.	Mahamadou Zibo Maïga	Programme Cadre de Renforcement des Capacités Nationales pour une Gestion Stratégique du Développement (PRECAGED)
5.	Sikoro Keïta	USAID
6.	Djoumé Sylla	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales
7.	Ibrahima Sylla	Directeur National, Collectivités Territoriales
8.	Oumar Sakoy	PNUD
9.	Abdoulaye A. Maïga	Coordination des Associations et ONG Féminines
10.	Alassane Diabaté	Fonds Monétaire International
11.	Youssouf D. Thiam	Banque Mondiale
12.	Mme Keïta Fatoumata Keïta	Direction Nationale de la Protection de la Femme (Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille)
13.	Mme Keïta Joséphine Traoré	SE/ Comité National d'Abolition et d'Eradication des Pratiques Néfastes (CNCAPN), MPFEF
14.	Jatho Paul	PNUD
15.	Mamadou Diakité	Ministère de la Justice
16.	Abdoulaye Séga Traoré	DMPSES / MDSSPA
17.	Mme Assaïta Sackoa	Association Féminine d'Aide et de Soutien aux personnes vivant avec le VIH-SIDA (AFAS)
18.	Modibo Kané	Association Malienne d'Appui et de Soutien aux personnes vivant avec le VIH-SIDA
19.	Dr Daouda K. Menta	Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS)

Groupe de Travail
Développement / Sécurité Alimentaire / Environnement

N°	Nom et Prénom	Titre/ Organisme
1.	Dr Dicko Fatoumata	Chef Division Etudes / Planification
2.	Abdrahamane Dème	Chargé Etudes et Programme DNCN (Direction Nationale de la Conservation de la Nature)
3.	Kalfa Sanogo	Assistant Représentant Résident PNUD
4.	Mory Diallo	Chef Projet / Système d'Alerte Précoce (SAP)
5.	Boubacar Boh Koné	C/ Programme COCSSA / PRMC Internationale
6.	Aliou Coulibaly	Chef Cellule Mise en Œuvre MAT/MEATEU
7.	Aboubacar Diarra	Directeur Adjoint / Direction de la Réglementation et du Contrôle (DGRC)
8.	Mory Coulibaly	DGA/ Cellule de Planification et de Statistique (CPS), Ministère du Développement Rural
9.	Ousmane Traoré	Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural (DNAMR-MDR)
10.	Maïga Fatoumata Sokona	OMS
11.	Yafong Berthé	CT/ Ministère du Développement Rural
12.	Gilbert Cina	Représentant PAM
13.	Chiaka Cissé	DNAER Chef Section SPD / DEP
14.	Jean-Paul Berthé	CPS /Santé DEPP
15.	Dr Mountaga Bouaré	CPS/ Ministère de la Santé, Division Suivi Evaluation
16.	Mme Dombia Hawa Dolo	CT/ APCAM
17.	Oumar Salim M. Kaba	PPS/ Fonds Mondial pour l'Environnement
18.	Mme Coulibaly Salimata Diarra	Association des Consommateurs du Mali (ASCOMA)
19.	Jeanne Gouba	PAM
20.	Cheick B. Bathily	FAO

Groupe de Travail
Suivi / Evaluation de l'UNDAF

N°	Nom et Prénom	Titre/ Organisme
1.	Maïmouna K. Traoré	Cellule Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)
2.	Salif Soumounou	Agence Nationale d'Investissement et des Collectivités Locales (ANICT)
3.	Giusppina Mazza	PNUD – RRAdjoint Directeur de Programme
4.	Sow Fatimata	PAM
5.	Mohmaed Maïgao Maïga	Direction de la Coopération Internationale
6.	Guido Borgusso	UNICEF
7.	Ledecq Jean-Louis	CAP / ONUSIDA
8.	Mohamed Diallo	Coordonnateur PRECAGED
9.	Boubacar Ballo	OMS
10.	A. W Berthé. Maïga	OMS
11.	Olivier Le Brun	Consultant SNU

AGENCES DES NATIONS UNIES NON REPRESENTEES AU MALI

Bureau International du Travail	M. Moucharaf Paraiso, Directeur du Bureau de Dakar, BIT-EMAS Paraiso@ilo.org
ONUDI	M. Massata Cissé Abidjan, Directeur Régional du Bureau Régional à Abidjan Mcisse@unido.org
FIDA	M. Périn Saint-Ange, Chargé de Portefeuille, Rome p.saintange@ifad.org
UNOPS	M. Fidèle Sarassoro Directeur a.i., Bureau Régional d'Abidjan Fidels@unops.org
AIEA	M. Vincent Nkong-Njock, Administrateur du Pays, Département de la Coopération Technique, Vienne. V.Nkong-Njock@aiea.org
FEM	Mme Maryam Niamir-Fuller, Coordinatrice Régionale Maryam.niamir-fuller@undp.org
CEA	M. K. Amoako, Directeur Exécutif Amoako@un.org
DESA	Nitin Desai, Sous-Secrétaire Général UN, DESA Desai@un.org
CNUCED	Rubens Ricupero, Secrétaire Général Rubens.ricupero@unctad.org
PNUE	Agnès Atsiaya, Secrétariat du Secrétaire Exécutif Agnes.atsiaya@unep.org
UNIFEM	Yassine Fall, Coordinatrice Régionale Yassine.fall@undp.org
VNU	Almaz Gebru, Responsable Afrique Almaz.gebru@unvolunteers.org